



Groupe Parot

Rapport de gestion, Déclaration de performance extra-financière et Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Exercice Clos 31 Décembre 2021

SOMMAIRE

1- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	7
1.1 ■ Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé	7
1.2 ■ Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir	10
1.3 ■ Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	10
1.4 ■ Activité de la société en matière de recherche et développement	13
1.5 ■ Succursales existantes	13
1.6 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés	13
1.6.1 Périmètre de consolidation	13
1.6.2 Méthode de consolidation	15
1.6.3 Base de préparation des comptes consolidés	15
1.6.4 Compte de résultat consolidé	16
1.6.5 Le bilan consolidé	17
1.7 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)	18
1.7.1 Résultats et situation financière	18
1.7.2 Dépenses non déductibles des bénéfices	19
1.7.3 Proposition d'affectation du résultat – Erreur matérielle N-1	19
1.7.4 Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce	20
1.8 ■ Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière	20
1.9 ■ Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle	21
1.10 ■ Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	23
1.11 ■ Principaux risques et incertitudes	24
1.12 ■ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	24
1.13 ■ Utilisation des instruments financiers	25
1.14 ■ Prise de participation significatives ou prise de contrôle	26
1.16 ■ Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	28
1.17 ■ Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants	29
1.18 ■ Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions	29
1.19 ■ Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI	29
1.20 ■ Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice	29
1.21 ■ Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	29

2 - Déclaration de Performance Extra Financière : Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société	32
2.1 ■ Informations sociales	32
2.1.1 Politiques des Ressources humaines	32
2.1.2 Emploi	32
2.1.3 Organisation du travail	45
2.1.4 Relations sociales	48
2.1.5 Santé et sécurité	49
2.1.6 La prévention des risques	52
2.1.7 Intégration et développement des compétences	53
2.1.8 Égalité de traitement	55
2.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions	58
2.2 ■ Informations environnementales	60
2.2.1 Politique générale en matière environnementale	60
2.2.2 Pollution et gestion des déchets	62
2.2.3 Utilisation durable des ressources	64
2.2.4 Changement climatique	69
2.2.5 Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	70
2.3 ■ Engagements sociétaux	70
2.3.1 Impact territorial	70
2.3.2 Relations entretenues avec les personnes intéressées par l'activité de la société	71
2.3.3 Sous-traitance et Fournisseurs	71
2.3.4 Loyauté des pratiques	71
2.3.5 Actions engagées en faveur des droits de l'homme	71
3- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	72
3.1 ■ Composition du Conseil	72
3.2 ■ Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	72
3.2.1 Organisation du Conseil	72
3.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.	73
3.3 ■ Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux	75
3.4 ■ Liste des conventions réglementées	77
3.5 ■ Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration	83
3.6 ■ Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société	84
3.7 ■ Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain	85

3.8 ■ Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale	86
3.9 ■ Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société	86
3.10 ■ Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	86
3.11 ■ Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général	87

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2022

Bruges, le 28 avril 2022,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice en total cohérence avec son modèle d'affaires.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

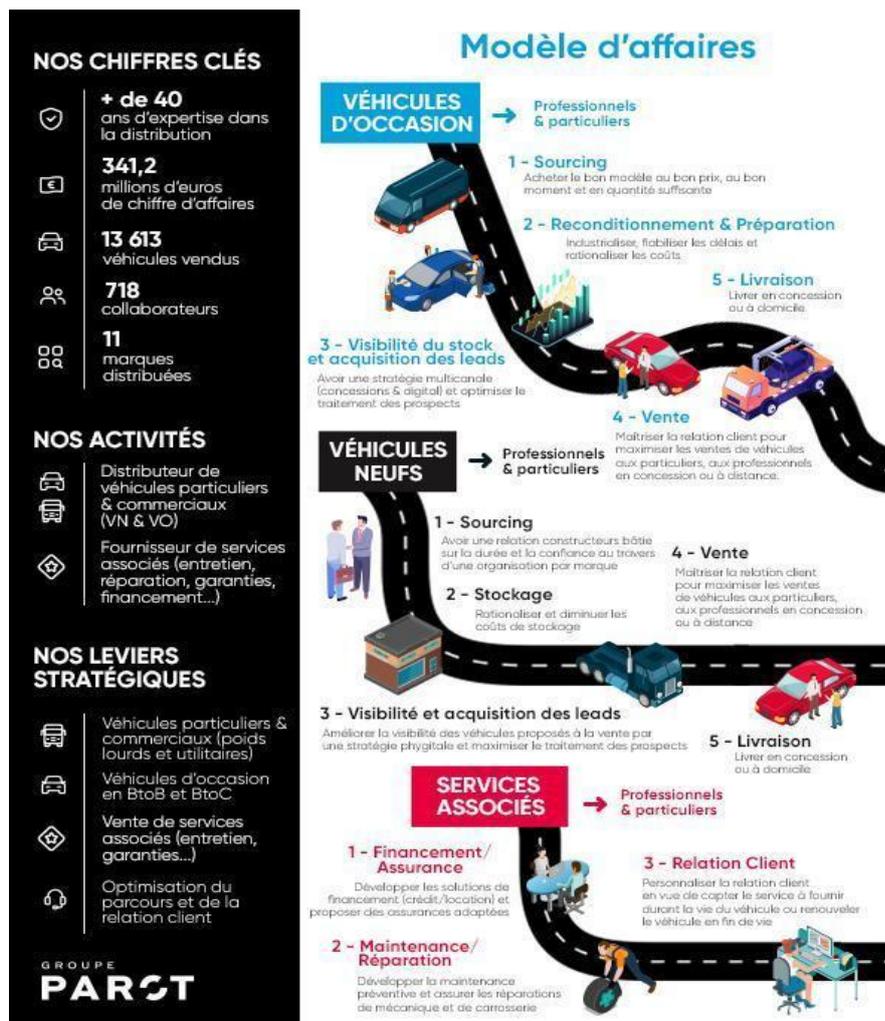
Le Groupe PAROT distributeur de véhicules neufs et occasions, de services associés SAV (entretien et réparation) et de services financiers (financement, assurances, garantie etc...) est un acteur national dans le secteur de la mobilité. Pour maintenir cette dynamique, le Groupe s'appuie sur un réseau de concessions physiques en France et sur son savoir-faire en matière de distribution digitale, notamment en matière d'acquisition clients.

Depuis l'origine, le développement du Groupe a été porté par :

- sa croissance régulière sur ses zones historiques d'implantation,
- sa capacité à distribuer l'ensemble de ses marques tant sur le marché des Véhicules Particuliers que sur le marché des Véhicules Commerciaux,
- l'adaptation permanente de son organisation.

La politique du Groupe est orientée vers la satisfaction client. Il évolue sur le marché généraliste des Véhicules Particuliers au travers des marques FORD, MAZDA, FIAT, JEEP, ALFA ROMEO. Sur le marché des Véhicules Commerciaux, il est essentiellement présent au travers des marques FORD, IVECO, MAN et FIAT Professionnal.

Son modèle d'affaires, sur la base du périmètre 2022, s'articule au travers de ses différentes sociétés d'exploitation de la manière suivante :



1- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

1.1 ■ Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé

Dans un contexte de crise sanitaire COVID-19 qui a encore perturbé nos activités, le résultat annuel consolidé du Groupe est positif à 3,3 M€. Le groupe confirme donc son retour à la rentabilité après 3 semestres positifs.

Données consolidées en M€ Données non auditées	S1 2020	S2 2020	S1 2021 retraité IdF	S2 2021	2020	2021
Chiffre d'Affaires	166,7	189,9	173,1	168,2	356,6	341,3
Résultat d'Exploitation	(4,9)	2,8	3,7	2,6	(2,2)	6,3
RésultatNet part du Groupe	(6,4)	1,6	1,3	1,7	(4,7)	3,3

L'année 2021 a permis de continuer le travail d'amélioration de l'excellence opérationnelle sur l'ensemble de nos activités. La gouvernance du Groupe autour de deux pôles (VP et VC) a permis d'accélérer la rationalisation des organisations par activité au service de nos clients. Notre savoir-faire en acquisition digitale et traitement des Leads a permis de renforcer nos capacités à vendre des Véhicules d'Occasion, dans un dernier semestre impacté par la pénurie de composants sur les Véhicules Neufs. Les équipes commerciales ont conservé leur dynamique avec pragmatisme, permettant de constituer des portefeuilles de commandes à des niveaux records.

Enfin, notre stratégie de recentrage a été poursuivie, amenant le 7 janvier 2022 à la cession de notre dernière filiale significativement déficitaire, Parot Automotive Ile de France, ainsi que d'une partie des actifs immobiliers associés. Ce périmètre est présenté dans la consolidation de l'exercice 2021 en "actifs destinés à être cédés".

L'activité de la Société a encore été impactée par la pandémie de Covid-19 au cours de l'année 2021. Les dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles. La société ainsi que le Groupe PAROT ont mis en œuvre les différentes mesures gouvernementales (Prêt garanti par l'Etat (PGE), indemnités d'activité partielle, renégociations de concours, etc..) pour assurer le financement de leurs activités. Dans ce contexte, les comptes clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2021 :

- **Rachats de titres par la Société GROUPE PAROT**

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le Conseil d'Administration du 11 janvier 2021, a décidé la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 10 % du capital social, tenant compte des 41.909 d'actions déjà détenues par la Société, soit un nombre maximum de 599.828 actions. Entre le 12 janvier et le 9 février 2021, le Groupe a donc procédé au rachat de 599.828 actions pour un montant global de 1.437.083,33 €. A la suite de ces opérations, la Société GROUPE PAROT détient désormais 641.737 actions en auto-détention représentant 10 % de son capital social.

- **Rachat des titres de la société VO 3000 détenus par les minoritaires**

Le 22 janvier 2021, la société GROUPE PAROT a racheté les 5% restants du capital de la société VO 3000 encore détenus par les actionnaires historiques, soit 304 actions pour un prix de 332.742,40 €. Depuis le 22 janvier 2021, la société GROUPE PAROT détient donc 100% du capital et des droits de vote de la société VO 3000.

- **Simplification des détentions au sein des SCI, par rachat de titres aux minoritaires**

Aux termes d'actes sous seing privés en date du 10 mai 2021, la Société GROUPE PAROT a acquis des parts sociales appartenant à Monsieur Alexandre PAROT et à Madame Virginie PAROT au sein des sociétés SCI 64, SCI 24-87, SCI LES VIGNES et SCG 19, sociétés civiles portant des immeubles loués aux sociétés d'exploitation du Groupe PAROT. Ces acquisitions de parts sociales ont été réalisées afin que la répartition du capital social de chacune de ces sociétés civiles soit uniformisée avec la répartition du capital des autres sociétés civiles du Groupe (99 % devant appartenir à la SA GROUPE PAROT et 1% à la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, elle-même détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT). Avant le rachat, la détention était la suivante :

Nom de la SCI	Siège social	RCS	Capital	Répartition du capital avant les cessions
SCI 64	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	453 330 383 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCI 24-87	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	452 284 714 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
LES VIGNES	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	493 171 276 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1 €	GROUPE PAROT : 998 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCG 19	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	479 959 116 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 96 parts Alexandre PAROT : 2 parts Virginie PAROT : 2 parts

Le coût global de ces acquisitions pour la société GROUPE PAROT a été de 53.982,83 €, comprenant le prix d'acquisition des titres ainsi que le versement des droits d'enregistrement.

- **Démarrage de l'activité de la SAS PAROT SOLUTIONS**

La société PAROT SOLUTIONS, filiale détenue à hauteur de 100% par la société GROUPE PAROT, a débuté son activité de courtier en produits de financement, d'assurance et de garantie, ainsi que de massification des négociations auprès des partenaires financiers de nos activités de distribution.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU 2ND SEMESTRE 2021 :

- **Application de l'année de franchise pour les PGE souscrits en juillet 2020**

Conformément aux possibilités offertes à l'entreprise, le Groupe PAROT a opté pour l'application d'une année de franchise aux PGE souscrits en 2020. Ainsi le remboursement sera étalé sur quatre années à raison de 25% par an, allant de septembre 2022 à août 2026.

- **Prêt à la société AV HOLDING**

Afin de pouvoir disposer de liquidités suffisantes lui permettant de rembourser ses divers emprunts bancaires, la société AV HOLDING, actionnaire majoritaire de la Société GROUPE PAROT, a souhaité que cette dernière lui octroie un crédit. La formalisation de ce crédit vise à sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette indépendamment de sa capacité à percevoir des dividendes par la Société GROUPE PAROT, laquelle a retrouvé une perspective de rentabilité pour les années à venir. Ainsi, suivant autorisations préalables du Conseil d'Administration en dates du 25 juillet 2021 et du 9 septembre 2021, et suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, annulé et remplacé par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a conclu un crédit par avis de tirage. Au 31 décembre 2021, le prêt était d'un montant de 400.000,00 €.

- **Restructuration des fonds propres de PAROT DIGITALS**

Suivant décisions en date du 10 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a augmenté le capital social de la société PAROT DIGITALS, sa filiale détenue à hauteur de 100 %, à hauteur de 4.050.00,00 € par la création de 405.000 actions nouvelles en numéraires, par la compensation de son compte courant sur la société, portant le capital à 8.710.000,00 €.

Dans la foulée, suivant les décisions en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a réduit le capital social de la société PAROT DIGITALS, par absorption des pertes, et a effectué l'échange de 466.000 actions contre 30.000 actions de 2 euros, réduisant le capital social à 60.000€.

- **Création de la SAS AUTO-SERVICE**

Une nouvelle entité a été créée, sous la forme de société par actions simplifiée détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT : la société AUTO-SERVICE. Son siège social est situé à BRIVE LA GAILLARDE (19). Cette société a pour vocation de développer les ventes de véhicules particuliers d'occasion (VP-VO) toutes marques à particulier (B to C) sous le label « Zanzicar ».

- **Création de la SAS GAP RENTAL**

Une nouvelle entité a été créée, sous la forme de société par actions simplifiée détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT : la société GAP-RENTAL. Son siège social est situé à BRUGES (33). Cette société a pour vocation de développer des solutions de location longue durée de véhicules particuliers et commerciaux à l'attention des professionnels uniquement.

1.2 ■ Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Sur la base des résultats de l'année 2021, et tenant compte de la cession le 7 janvier 2022 du pôle d'activité PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France », le Groupe reste confiant sur sa perspective 2022.

Les premiers mois d'activité sont conformes aux attentes opérationnelles. Ces dernières intégraient un contexte de pénurie de composants déjà présent chez nos constructeurs depuis le 4^{ème} trimestre 2021.

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ce contexte de pénurie s'est accru, notamment chez nos constructeurs implantés en Allemagne et Pologne, dont le degré d'intégration avec les pays de l'Est de l'Europe, et notamment l'Ukraine, est historiquement fort. La résurgence de la pandémie Covid-19 dans la zone asiatique amplifie les effets de pénurie.

Toutefois, nos constructeurs sont totalement mobilisés, comme en témoigne la presse économique, sur la recherche de solutions alternatives afin de minimiser les impacts des pénuries. Les effets attendus du contexte sont la pénalisation des rattrapages attendus des volumes de production, notamment sur l'année de référence que reste 2019. A ce stade les constructeurs sont sur des scénarios de volumes annuels similaires à 2021, mais avec une faible visibilité des livraisons au mois le mois. Les usines s'adaptent au fur et à mesure du rétablissement des approvisionnements. Nos carnets de commandes sont remplis à des niveaux élevés, et les solutions d'accompagnement sont trouvées au cas par cas pour nos clients si besoin.

De surcroît, le Groupe bénéficie de la résilience de son socle d'activité en Véhicules d'Occasion, Ventes de pièces de rechange et en Service Après-Vente dont le dynamisme est renforcé dans un contexte de pénurie de Véhicules Neufs.

1.3 ■ Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Cession de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France »

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2022, la société GROUPE PAROT a cédé définitivement la totalité des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » au profit du GROUPE JALLU BERTHIER. Pour rappel, la société PAROT AUTOMOTIVE exploitait 5 concessions automobiles situées aux ULIS, à BRETIGNY SUR ORGE, MORANGIS, MORIGNY-CHAMPIGNY (Etampes) et PARAY-VIEILLE-POSTE (Orly). Concomitamment, la cession des immeubles de Brétigny-sur-Orge, Les Ulis, Paray-Vieille-Poste et Etampes a été réalisée le 14 janvier 2022. Le prix de cession des titres de la société est de 2,7 M€. Le prix de cession de l'ensemble des immeubles détenus par les SCI GLENN et BERIC est de 4,4M€. Compte tenu de la cession dans les premiers jours de 2022, le périmètre cédé a été traité dans les comptes consolidés en actifs nets destinés à être cédés au bilan, et en résultat net des entités destinées à être cédées au compte d'exploitation.

- Acquisition de 80% des titres de la société GMS INTERVENTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2022, la société GROUPE PAROT a acquis 80 % du capital et des droits de vote de la société GMS INTERVENTIONS pour un prix de 1,6M€. Cette acquisition comprend un engagement d'achat de l'immeuble d'exploitation dans les douze mois à venir pour un prix de 1M€. Pour rappel, cette Société cible exploite un garage toutes marques situé ZI des Ciroliers – Rue Clément Ader – 91700 FLEURY MÉROGIS, et développe également plusieurs activités réglementées savoir : installations et vérifications périodiques réglementées des chronotachygraphes et autres dispositifs de sécurité ou équipements annexes (Ethylotest Anti-démarrage).

Les 20 % des titres restants de la société cible appartiennent à la société GDFI, représentée par Monsieur Dominique GAUMAIN, également Directeur Technique et Commercial de la Société. Un pacte d'associés et une convention de mandat social ont donc été signés le même jour que l'acte d'acquisition des titres.

- **Acquisition de 75% des titres de la société DAX POIDS LOURDS**

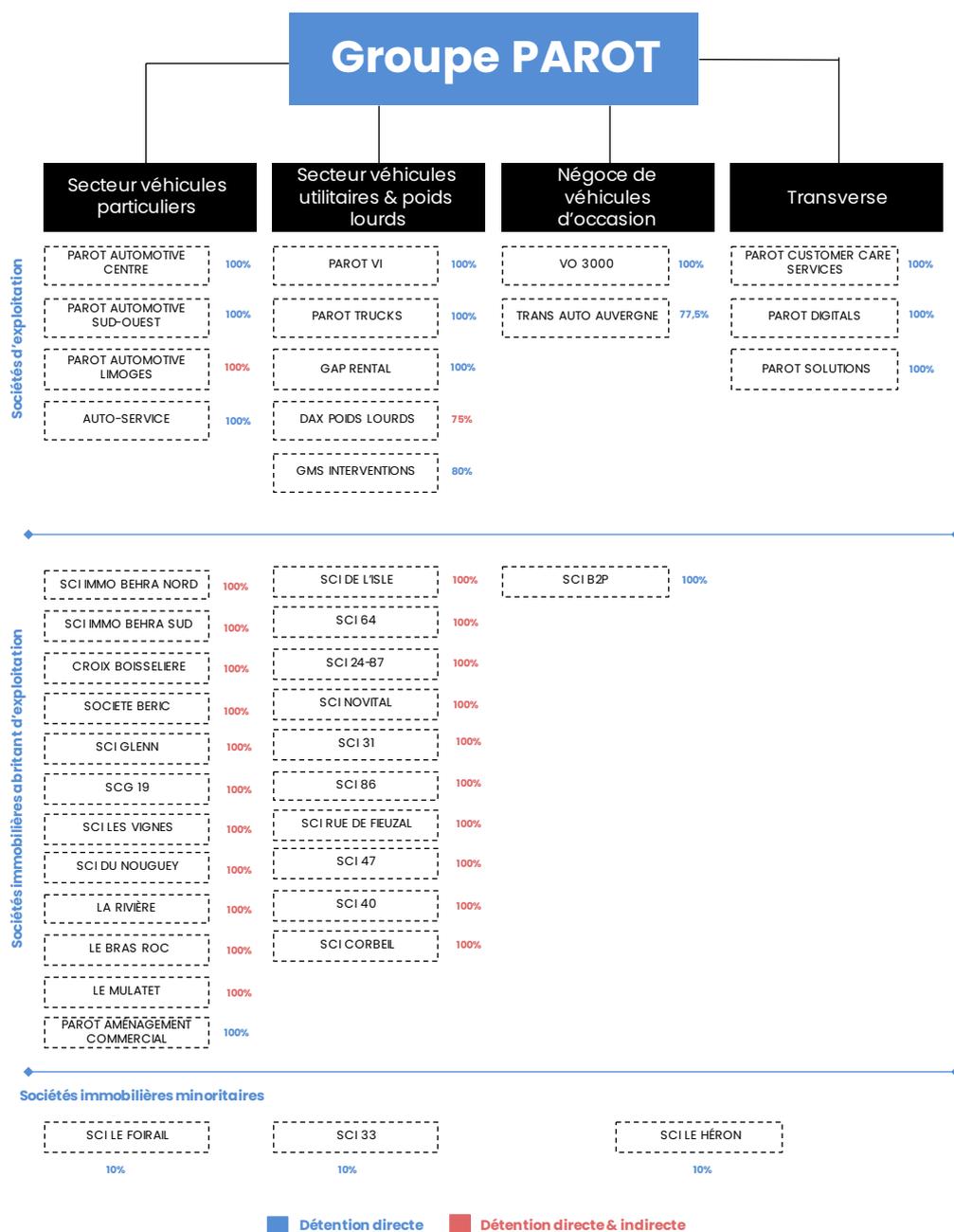
La Société PAROT VI, filiale de la société GROUPE PAROT détenue à hauteur de 100 %, a fait l'acquisition, suivant acte sous seing privé en date du 21 janvier 2022, de 75 % du capital et des droits de vote de la société DAX POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée au capital de 60.000 €, ayant son siège social 249 Rue Denis Papin – 40990 SAINT PAUL LES DAX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le numéro 987 020 153. La Société cible risquant fortement d'être placée en redressement ou liquidation judiciaire, l'opération d'acquisition s'est déroulée dans un laps de temps très court.

Le prix d'acquisition des titres, tenant compte des dettes financières et arriérés de dettes inscrits dans les comptes de la Société DAX POIDS LOURDS, a été fixé à 1 € par cédants (total 3 €). Il a également été convenu l'abandon partiel d'un compte courant d'associé (à hauteur de 18.000 €) et une avance de trésorerie apportée par la Société PAROT VI, nouvelle associée.

- **Signature d'une promesse de cession des actifs immobiliers des sociétés civiles IMMO BEHRA NORD et IMMO BEHRA SUD**

La société GROUPE PAROT a signé le 16 février 2022 une promesse de vente des actifs immobiliers détenus par les sociétés civiles IMMO BEHRA NORD (Concession Ford de Fleury les Aubrais - Orléans Nord), et IMMO BEHRA SUD (Concession Ford d'Olivet - Orléans Sud) au profit du Groupe AMPLITUDE (à qui elle déjà avait été cédé fin 2019 les concessions Ford de FLEURY LES AUBRAIS et Olivet). Le prix de la transaction qui doit être réitérée avant le 30 avril 2022 est de 4.425.592 €.

Sur la base de ces dernières opérations le périmètre du groupe, le socle de l'activité en 2022, est le suivant :



Index égalité professionnelle hommes / femmes

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 prévoit une obligation pour l'employeur de viser un objectif de suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes. C'est dans ce cadre que les filiales du Groupe PAROT concernées par ce dispositif calculent, chaque année depuis 2019, leurs indicateurs et publient les résultats de l'index sur le site du ministère du travail de l'emploi et de l'insertion.

1.4 ■ Activité de la société en matière de recherche et développement

Compte-tenu du secteur d'activité du Groupe, ce dernier n'effectue aucune activité en matière de recherche et développement.

1.5 ■ Succursales existantes

Néant.

1.6 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés

1.6.1 Périètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait :

Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/20	Pourcentage d'intérêt au 31/12/21	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	95,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	77,5%	Intégration Globale	
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Solutions	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	880 044 375	NC	100,0%	Intégration Globale	✓
Auto Services	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	907 613 574			Non consolidée	
Gap Rental	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	904 057 197			Non consolidée	
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	453 330 383	98,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	452 284 714	98,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	479 959 116	96,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	493 171 276	99,8%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI B2P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	837 692 425	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	840 896 526	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Saint Douillard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 154 909	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 397 854	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	378 272 645	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Nord	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 525	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Sud	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 905	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Beric	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	414 367 847	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	421 748 823	100,0%	Fusionnée		✓
SCI Glenn	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	397 580 135	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	503 847 980	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 393 751	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 391 490	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	788 682 342	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	791 774 482	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	813 783 545	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	

1.6.2 Méthode de consolidation

Le Groupe consolide :

- Par intégration globale, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- Par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels établis au 31 décembre, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le Groupe.

Au premier janvier 2021, par suite du changement de réglementation, le Groupe a mis en application le règlement ANC 2020-01 et réalise désormais le retraitement du crédit-bail et des locations financières. La société a eu recours à la méthode rétrospective pour la première application du retraitement du crédit-bail. Ce changement de méthode, en bilan d'ouverture, induit :

- Une augmentation des actifs corporels (terrains, constructions et agencements, matériels) de 20.800 K€ en valeur brute comprenant 1.564 K€ d'écart d'évaluation et 14.762 K€ en valeur nette,
- Une augmentation de la dette financière de 11.164 K€,
- Une augmentation des fonds propres de 1.415 K€ intégrant les effets d'impôts différés.

Sur la période l'application de ce retraitement impacte le résultat de l'exercice comme suit :

en k€	31 décembre 2021	Impact Annuel CB	Proforma sans CB
Chiffre d'Affaires	341 159	0	341 159
Ebitda	10 459	-2 362	8 097
Dotations aux amortissements	-4 179	1 741	-2 438
Résultat d'Exploitation	6 280	-621	5 659
Résultat Financier	-1 247	273	-974
Impôts	373	109	482
Résultat courant	5 032	-239	4 793

1.6.3 Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux nouvelles dispositions du référentiel consolidé français Règlement ANC 2020-01.

Les informations données dans l'annexe aux comptes ont par ailleurs été complétées, en particulier :

- D'un exposé plus détaillé des règles et méthodes comptables appliquées ;
- De notes explicatives liées à la présentation du compte de résultat par destination ;
- D'une information sectorielle ;
- De notes plus détaillées concernant certains postes du Bilan telles que les dettes et emprunts, la rémunération des dirigeants, l'affacturage.

1.6.4 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	13	356 589	341 159
Coût des ventes		(305 904)	(289 608)
Marge brute		50 685	51 551
Coûts de distribution	14	(28 629)	(25 150)
Marge contributive		22 056	26 401
Coûts généraux et administratif	15	(24 221)	(20 062)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		(2 165)	6 339
Dépréciation des écarts d'acquisition			(97)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		(2 165)	6 242
Résultat financier	17	(1 868)	(1 247)
Résultat courant des entreprises intégrées		(4 033)	4 994
Résultat exceptionnel	18	(1 650)	(1 355)
Impôts sur les résultats	19	945	373
Résultat des entités destinées à être cédées		0	(652)
Résultat net des entreprises intégrées		(4 738)	3 360
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		8	(35)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 730)	3 324
Part revenant aux intérêts minoritaires		2	(4)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		(4 728)	3 321
Résultat net par action (en euro)	20	(0,74)	0,57

1.6.5 Le bilan consolidé

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	4.2	13 435	9 201
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	4.1	9 416	8 412
Immobilisations corporelles	4.3	28 520	36 623
Immobilisations financières	4.4	1 804	2 151
Titres mis en équivalence		48	24
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		43 807	47 998
Stocks et en cours	5	73 109	57 624
Clients et comptes rattachés	6	24 739	19 450
Autres créances	7	24 312	30 909
Disponibilités	8	5 812	2 989
Actifs destinés à être cédés			5 228
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		127 972	116 200

TOTAL DE L'ACTIF		171 779	164 198
-------------------------	--	----------------	----------------

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Capital	9	10 268	10 268
Primes		13 743	13 743
Réserves		686	(4 074)
Résultat de l'exercice		(4 730)	3 324
Capitaux propres part du groupe		19 967	23 261
Intérêts minoritaires		237	18
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		20 204	23 279
Provisions pour risques et charges	10	404	217
Emprunts et dettes financières	11	63 521	75 376
Fournisseurs et comptes rattachés		69 632	49 733
Autres dettes	12	18 018	15 594
TOTAL DES DETTES		151 575	140 920

TOTAL DU PASSIF		171 779	164 198
------------------------	--	----------------	----------------

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 3.324 K€ contre -4.730 K€ en 2020.

Pour l'exercice 2021, le résultat d'exploitation avant amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 6.339 K€ contre -2.165 K€ en 2020.

L'essentiel des filiales a contribué positivement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- Le Secteur Véhicules Commerciaux comprenant les filiales PAROT VI et PAROT TRUCKS à hauteur de 2.862 K€,
- PAROT AUTOMOTIVE « Sud-Ouest » et Limoges à hauteur de 1.564 K€,
- VO 3000 à hauteur de 400 K€,
- Parot Solutions à hauteur de 656 K€,
- PAROT DIGITALS pour un montant de 3 K€,
- PPCS à hauteur de 3 K€.

Seule une filiale a encore pesé négativement sur le résultat d'exploitation :

- Les filiales PAROT AUTOMOTIVE Centre pour un montant de -310 K€.

Il convient de souligner que compte tenu de sa cession effective au 7 janvier 2021, la filiale Parot Automotive Ile de France a été isolée en résultat net des entités destinées à être cédées au compte d'exploitation.

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

1.7 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)

1.7.1 Résultats et situation financière

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 2.637.914 euros contre 3.298.682 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 9.918.685 euros contre 6.846.022 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.604.813 euros contre 8.026.280 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation enregistre un bénéfice de 3.313.872 euros contre un déficit de -1.180.258 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.934.373 euros contre 2.120.737 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 775.167 euros contre 976.096 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié s'élève à 27 contre 32 pour l'exercice précédent. Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire d'un montant de 16.960 euros.

Le résultat financier s'établit à une perte de -4.511.979 euros contre -1.710.428 euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -1.198.107 euros contre -2.890.686 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à -284.746 euros. Compte tenu du montant d'impôt sur les bénéfices de -1.446.284 euros, le résultat de l'exercice s'établit à une perte de -36.569 euros (contre une perte de -3.799.039,88 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élève à 45.456.078 euros contre 50.644.798 euros pour l'exercice précédent.

1.7.2 Dépenses non déductibles des bénéfices

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice prennent en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal (art 39.4 CGI) à hauteur de 12.000 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

1.7.3 Proposition d'affectation du résultat – Erreur matérielle N-1

Le rapport financier du groupe sur les comptes clos au 31 décembre 2020, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2021 comportent tous deux des erreurs matérielles relatives à l'affectation du résultat dudit exercice : la perte retranscrite sur les deux documents est erronée (3 977 039,88 € au lieu de 3 799 039,88 €).

En effet, l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, enregistrée dans les comptes de la Société, est normalement celle-ci :

Perte de l'exercice **-3.799.039,88 euros**

- **Au compte « Autres Réserves »** **-2.656.975,49 euros**

En vue de l'apurement partiel de la perte,
Ledit compte s'élevant après affectation à 0 euro,

- **Le solde au compte « Report à Nouveau »** **-1.142.064,39 euros**

Dont le solde débiteur est porté de -12.324.660,12 euros à -13.466.724,51 euros.

Par ailleurs, nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 36.568,53 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice **-36 568,53 euros**

Report à nouveau antérieur -13.466.724,51 euros

Soit un total à affecter de **-13.503.293,04 euros**

- En totalité au compte « Primes d'émission » dont le solde sera réduit de 13.743.630,88 euros à 240.337,84 euros.

1.7.4 Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES							
GRUPE PAROT	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
1. Capital fin d'exercice							
Capital social	4 840 800	6 198 515	7 398 515	7 398 515	7 398 515	10 267 806	10 267 806
Nombre d'actions ordinaires existantes	302 550	3 874 072	4 624 072	4 624 072	4 624 072	6 417 379	6 417 379
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes							
Nombre maximal d'actions futures à créer							
Par conversion d'obligations							
Par conversion de droit de souscription							
2. Opérations et résultat de l'exercice							
Chiffres d'affaires hors taxes	1 946 063	1 970 300	3 044 960	4 881 762	4 305 529	3 298 682	2 637 914
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	685 144	(451 718)	595 158	(4 898 789)	(861 441)	(4 713 796)	740 219
Impôts sur les bénéfices	331 908	365 793	(487 139)	1 007 512	(1 139 110)	(614 815)	(1 446 284)
Participation des salariés due au titre de l'exercice							
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	313 722	(235 387)	107 482	(4 167 205)	(7 547 176)	(3 799 040)	(36 569)
3. Résultat par action							
Dividende global brut attribué		400 000					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,17		0,04	(0,87)		(0,64)	0,00
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,04	(0,06)	0,02	(0,90)	(1,63)	(0,59)	(0,01)
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Personnel							
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	30	35	39	37	32	27
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 281 586	1 303 599	1 806 068	2 635 430	2 950 976	2 120 737	1 794 418
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	471 332	487 706	750 697	1 098 339	1 301 205	976 096	960 970

1.8 ■ Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière

Après 3 années de rationalisation de ses activités par le groupe, la variation du chiffre d'affaires rend la comparabilité des données réelles difficile, sans compter en 2020 les lourds effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le tableau suivant donne, en périmètre comparable, base de l'activité 2022, l'évolution des données :

En chiffre d'Affaires :

Chiffre d'affaires (en M€) Données non auditées	Données consolidées		
	2019	2020	2021
Pôle VP	200,7	162,9	181,8
Véhicules neufs	63,4	55,4	55,6
Véhicules d'occasion	120,5	92,5	108,1
Services	16,8	15,0	18,0
Pôle VC	156,4	130,0	156,2
Véhicules neufs	84,0	70,2	88,1
Véhicules d'occasion	29,2	18,5	22,9
Services	43,2	41,2	45,2
Autres	1,6	1,3	3,2
Total Groupe	358,7	294,1	341,1

En volumes :

Volumes Données non auditées	Données consolidées		
	2019	2020	2021
Pôle VP	14 085	10 392	10 437
Véhicules neufs	3 347	2 660	2 418
Véhicules d'occasion	10 738	7 732	8 019
Pôle VC	3 661	2 774	3 176
Véhicules neufs	1 714	1 462	1 793
Véhicules d'occasion	1 947	1 312	1 383
Total Groupe	17 746	13 166	13 613

Après un recul de -18,0% en 2020 versus 2019, le périmètre fait une progression de +16,0% en 2021, positionnant cette performance à -4,9% versus 2019. Sur notre périmètre de référence, l'année 2021 a été proche de retrouver le niveau de 2019.

Sur la base des données comparables, en 2021 notre pôle VP est en croissance sur le volume de Chiffre d'Affaires de +11,6% par rapport à 2020, mais il demeure en recul par rapport à 2019 de -9,4%. Cette performance est supérieure au marché dont le niveau d'activité en 2021 est similaire à celui de 2020 (+0,54%) mais encore très en retrait sur 2019 (-25,1%). Si nos ventes VO n'ont pas encore recouvré leur niveau de 2019, la progression de +16,9% sur 2020 est significativement supérieure à celle du marché à +7,9%. Les Services sont restés en progression tout au long de la période, confirmant leur résilience.

Notre pôle VC est en progression sur 2020 à +20.1% et retrouve son niveau de 2019 (-0.1%). L'activité Véhicules Neufs a été en très forte progression en 2021 à +25,5%, permettant de retrouver un niveau d'activité supérieur à 2019 (+4,9%). L'activité VO est en progression par rapport à 2020 de +23,3% mais demeure en recul sur 2019 (-21,8%) ; notre offre en VO a été repositionnée vers les clients de proximité afin de tirer les synergies sur les Services Après Vente. Les activités de Services sont restées résistantes, après un léger recul en 2020 de -4,6%, la progression significative de 2021 sur 2020 à +9,7% a permis de dépasser le niveau de 2019.

1.9 ■ Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle

Groupe PAROT exerce son activité au travers de deux secteurs d'activité que sont la vente de Véhicules Particuliers (voitures et utilitaires légers) ainsi que la vente de Véhicules Commerciaux (véhicules utilitaires et poids-lourds). Une activité dédiée aux véhicules particuliers d'occasion en marché BtoB est par ailleurs portée par VO3000 et incluse au sein du secteur VP.

Sont associées aux secteurs d'activités en concessions que sont la vente de Véhicules Particuliers et la vente de Véhicules Commerciaux, les activités de vente de pièces de rechange et les activités d'entretien et de réparation.

Les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées, marges opérationnelles, les stocks de véhicules neufs, d'occasion et de pièces ainsi que la couverture en financement pour l'ensemble des activités sont les principaux indicateurs suivis en temps réel par la Direction.

Ces secteurs d'activités concernent aussi bien la vente de véhicules neufs que d'occasion ; les activités sont exercées au travers de filiales opérationnelles :

Pour le secteur d'activité Véhicules Particuliers (VP) :

- PAROT AUTOMOTIVE : distributeur des marques FORD, MAZDA, FIAT, FIAT PROFESSIONAL, ALFA ROMEO et JEEP
- VO 3000 : négociant spécialisé dans le négoce de véhicules d'occasion toutes marques auprès de professionnels de l'automobile.

Pour le secteur Véhicules Commerciaux (VC) :

- PAROT V.I. : distributeur des marques IVECO, FIAT PROFESSIONAL, ZF, MENCI et GRANALU.
- PAROT TRUCKS : distributeur de la marque MAN.

Pour accentuer et renforcer l'animation commerciale, ces deux secteurs se sont adjoint les services d'un call center au travers de la filiale PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, filiale détenue à 100% par Groupe PAROT.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé en France.

Secteur d'activité Véhicules Particuliers

Le secteur du Véhicule Particulier neuf a reculé en valeur de -8,8% en 2021 tandis que celui du véhicule particulier d'occasion a progressé de +12,5%. Les effets de périmètre rendent les informations peu comparables. Neutralisé des ventes de Parot Automotive Ile de France, cédée le 7 janvier 2022, le recul du VP neuf est de -12,4% (effet des grands comptes en Ile de France), et la progression de +10,1% en VP d'occasion.

La crise sanitaire combinée à la pénurie de semi-conducteurs a entraîné une baisse importante de la production automobile. Les immatriculations n'affichent une progression sur 2020 que de +0,5%, pourtant comparée à une année 2020 qui avait été catastrophique du fait de la crise sanitaire. Par rapport à 2019, la chute des immatriculations est de 25,1%.

Le marché du Véhicule d'Occasion établit un record et dépasse pour la première fois le seuil de 6 millions de ventes, soit une progression de +8,0% par rapport à 2020.

Secteur d'activité Véhicules Commerciaux

Le secteur du VC progresse fortement à +20,1% versus l'année 2021. Le périmètre est comparable sur 2020. L'ensemble des activités est en forte progression.

Le marché français des véhicules de 3,5 tonnes et plus a représenté 152.762 immatriculations, en hausse de 7,8 %. Sur ce volume, Iveco détient une part de marché de 14,1 % et se classe en deuxième position. En 2021, IVECO a renouvelé l'ensemble de ses gammes et a conservé sa position de leader sur le segment des motorisations au gaz et de numéro 2 sur celui des énergies alternatives dans les utilitaires.

MAN ayant renouvelé l'ensemble de sa gamme en 2020, l'année 2021 a été consacrée à la commercialisation des nouveaux produits.

1.10 ■ Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Marketing Digital Communication

La Direction "Marketing et Communication" a confirmé son orientation vers un marketing axé sur la relation client, le digital, la captation et le traitement des leads. Le savoir-faire initialement développé sur les activités Véhicules Particuliers est désormais partagé avec l'ensemble des équipes de commercialisation des Véhicules Commerciaux. Le management a systématisé la mesure du retour sur investissement des actions marketing menées. La mise en œuvre progressive de la centralisation du traitement des leads au Centre de Relation Client a été opérée, ce afin de minimiser la perte de leads, traiter les demandes dans les meilleurs délais, faciliter la vie du commerce, tracer toutes les actions entre l'acquisition, le traitement et la vente et faire face à la fermeture physique de nos sites durant les différentes phases de confinement. Par ailleurs, l'ensemble des équipes de vente continue à être sensibilisé sur le traitement des leads et leur impact direct sur les performances.

Systèmes d'Information

Sous l'impulsion de la Direction des Systèmes d'Information, l'infrastructure des réseaux et des télécommunications sont mutualisées afin de garantir un niveau de service approprié et tirer parti des synergies au niveau du groupe.

Durant l'exercice 2021, les plateformes des activités Parot Automotive ont fini d'être mutualisées. L'ensemble des outils est désormais commun sur l'ensemble des activités de concession automobile.

La société VO3000 a réalisé la refonte intégrale de son site internet destiné aux clients BtoB sur la base d'un développement interne.

Le Secteur VC, qui dispose d'un ERP unique depuis fin 2020, a continué son travail d'intégration et d'appropriation de l'applicatif Irium.

L'ensemble des sociétés d'exploitation du groupe ont bénéficié par ailleurs de la convergence des sites web en BtoC sur le site www.groupe-parot.com, qui est désormais le principal générateur des leads en BtoC.

Dans un contexte de plus en plus complexe en termes de sécurité, le Groupe a fait réaliser un audit externe de sécurité par un cabinet spécialisé afin d'identifier ses axes prioritaires de sécurisation et d'investissement en la matière.

Comptabilité -Finance

L'amélioration du référentiel comptable du Groupe a été poursuivie tout au long de l'exercice. Par ailleurs, les équipes financières ont travaillé à l'enrichissement des Indicateurs de Performance notamment dans une orientation « génération de trésorerie » afin d'accompagner les opérations vers une meilleure allocation de trésorerie, notamment sur les stocks.

RH

L'année 2021 a encore été impactée par les effets de la gestion de la crise sanitaire COVID-19. Sur la base de l'expérience de 2020, l'équipe RH a poursuivi son travail d'accompagnement des équipes opérationnelles sur la mise en place des mesures d'organisation et de soutien possibles. Afin d'accompagner sa montée en compétences et en expertise, l'équipe a été réorganisée en fin d'exercice.

Elle est désormais structurée en trois pôles transversaux : Carrière et Développement RH, Administration RH & Relations Sociales, Paie.

Conformité RGPD

Le Groupe veille à sa conformité avec l'accompagnement des opérations sur la mise en place d'un guide de référence, et la prise en compte des évolutions, mise en conformité interne sous la coordination de l'équipe juridique. Ce guide a pour finalité de s'assurer de la protection des données personnelles tant en interne qu'en externe conformément aux règles du RGPD. Il fait part régulièrement au travers de sa matrice d'évaluation du niveau de sécurité des données personnelles du Groupe de son stade d'avancement en fonction du périmètre dans lequel il évolue.

Ce suivi de la conformité s'effectue au travers de revue avec les responsables de traitements des données, mais également avec la mise en place d'un processus de sécurisation contractuel et opérationnel. Le Groupe respecte les process établis par les constructeurs dans le domaine.

Gestion du risque juridique

Contentieux : Soucieuse de maintenir le dialogue avec ses clients, même en cas de réclamation contentieuse, la Direction juridique s'est inscrite dans une démarche d'étude et d'analyse des contentieux en étroite collaboration avec les équipes afin de tenter de trouver une solution amiable. Des notes à destination des opérationnels ont été déployées sur différents sujets (obligation de conseil et devoir de résultat, garanties légales, obligations d'informations et affichage des prix) leur permettant de connaître les obligations juridiques qui pèsent sur leurs métiers et ainsi d'appréhender au mieux une réclamation client.

Documentation contractuelle : la revue de la documentation juridique des filiales du Groupe est un processus permanent. Les principaux documents « métiers » qui nécessitent une attention particulière sont : CGV, CGA, CG réparations, ouverture de compte, devis, prêt de véhicule.

1.11 ■ Principaux risques et incertitudes

Litiges en cours à la date de clôture

Litige opposant la filiale PAROT PREMIUM au liquidateur judiciaire de la Société HELICE AUTO

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société vendresse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 a été plaidé devant la Cour d'Appel d'AGEN le 2 novembre 2020.

Par arrêt en date du 3 mars 2021, la cour d'appel d'Agen a confirmé le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2019 condamnant la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 K€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. La société FIDAL, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, a été condamnée à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation. La société FIDAL a formé un pourvoi en cassation.

1.12 ■ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

A la date de rédaction du présent rapport, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune injonction ou sanction à l'encontre de la société pour des pratiques anticoncurrentielles.

1.13 ■ Utilisation des instruments financiers

Risque de liquidité

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2021 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2021	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Actifs destinés à être cédés	Correction entrée crédit bail	Au 31 décembre 2021
Emprunts bancaires	39 665	143	(3 296)		(2 319)	0	34 193
Emprunts crédit bail		1 269	(2 081)			11 164	10 352
Lignes court terme	17 533			3 451	(429)		20 555
Concours bancaires	6 092			3 980			10 072
Dettes financières diverses	231	21	(72)			23	203
Total Endettement financier brut	63 521	1 433	(5 448)	7 431	(2 748)	11 187	75 376
Trésorerie	(5 812)	0	0	1 995	828		(2 989)
Endettement net	57 709	1 433	(5 448)	9 426	(1 920)	11 187	72 387

Le Groupe gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie et en analysant les écarts entre les prévisions et réalisations ainsi qu'en essayant d'aligner au mieux les profils d'échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 décembre 2021, l'échéancier de la dette consolidée est le suivant :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2021	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	19 751	2 755	13 876	3 120
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	10 616	1 362	5 066	4 188
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	3 826	423	2 223	1 180
Total des emprunts bancaires	34 193	4 540	21 165	8 488
Emprunts lease portés par la holding (SA Groupe Parot)	669	202	467	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	235	77	158	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	9 448	1 594	3 697	4 158
Total des emprunts crédit bail	10 352	1 873	4 322	4 158
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	2 384	2 384	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	16 011	16 011	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	2 160	2 160	-	-
Sous total Lignes court terme (A)	20 555	20 555	-	-
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	3 729	3 729	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	281	281	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	6 062	6 062	-	-
Sous total Concours bancaires (B)	10 072	10 072	-	-
Dépôts et cautions reçus	159	-	-	159
Intérêts courus sur emprunts	44	44	-	-
Sous total Dettes financières diverses	203	44	-	159
Total des dettes financières	75 376	37 084	25 487	12 805
Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks	30 627	30 627	-	-

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Le groupe considère être en mesure de faire face à ses engagements à la date de rédaction du présent rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise.

Risque de change

Néant, le Groupe effectuant l'intégralité de ses achats et ventes en euro.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les créances clients.

Solvabilité des clients

Le Groupe est peu confronté à des problèmes de solvabilité clients l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement. Cette nécessité est appréciée au cas par cas. Au titre des exercices clos le 31 décembre 2021, la variation nette de la provision s'est établie à -95 K€ représentant moins de 0,3% du chiffre d'affaires consolidé.

A ce stade de la crise en Ukraine, le groupe n'a pas identifié une augmentation significative de son risque client, mais reste vigilant et a établi des mesures spécifiques de gestion du risque client notamment sur ses activités BtoB.

Délais de règlements clients

Le délai de règlement moyen accordé aux clients s'analyse au regard des spécificités des deux secteurs d'activité du Groupe.

Concernant la vente de véhicules particuliers, le délai moyen est de 12 jours. Il résulte d'un mix entre les ventes de voitures à particuliers acquittées soit au comptant, soit à crédit auquel cas le montant de la vente est versé dans un délai de l'ordre d'une semaine par les organismes de financement, les ventes de pièces détachées principalement à des mécaniciens réparateurs agréés auxquels les délais de paiement accordés oscillent entre 30 et 60 jours, les ventes de véhicules d'occasion à des professionnels dont la majeure partie paie à la commande et les clients référencés à 30 jours.

Concernant la vente de véhicules commerciaux, le délai moyen de vente des châssis est inférieur à un mois, il est généré par le délai de financement des ventes pour les clients ne payant pas comptant à la livraison. Les Grands Comptes, dans le cadre d'appels d'offre, peuvent générer un délai de 60 jours. Ce délai peut atteindre près de trois mois concernant les ventes au profit d'administrations ou services publics.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Le Groupe ne connaît aucune dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de client.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires souscrits le sont à taux fixes. Les lignes de découverts bancaires sont rémunérées à taux variable EURIBOR 3 mois avec un minimum de 0% plus marge.

1.14 ■ Prise de participation significatives ou prise de contrôle

Le tableau des filiales et participations au 31 /12 /2021 :

Sociétés	Adresses	SIREN
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	349 214 825
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	085 480 671
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	394 615 413
Parot Solutions	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	880 044 375
Auto Services	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	907 613 574
Gap Rental	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	904 057 197
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	453 330 383
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	452 284 714
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	479 959 116
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	528 186 190
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	493 171 276
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	432 247 658
SCI B2P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	441 803 236
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	837 692 425
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	840 896 526
SCI Saint Doulchard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 154 909
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 397 854
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	378 272 645
SCI Immo Behra Nord	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 525
SCI Immo Behra Sud	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 905
SCI Beric	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	414 367 847
SCI Glenn	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	397 580 135
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	503 847 980
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 393 751
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 391 490
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	788 682 342
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	791 774 482
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	813 783 545
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	814 915 914
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	443 039 748
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	500 316 948

1.15 ■ Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle

La répartition du capital social et des droits de vote au 30 avril 2022 de la Société est présentée ci-dessous étant rappelé qu'il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Nom prénom Raison sociale	Type d'actions	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de voix	% des voix
M. Alain PAROT	Actions nominatives à vote double	50	0,0008%	100	0,0012%
Mme Liliane PAROT	Actions nominatives à vote double	20	0,0003%	40	0,0005%
M. Alexandre PAROT	Actions nominatives à vote double	10	0,0002%	20	0,0002%
Mme Virginie PAROT	Actions nominatives à vote double	10	0,0002%	20	0,0002%
SC Belair (3) (2)	Actions nominatives à vote simple	897 085	13,9790%	897 085	10,3256%
SC Godard (4) (2)	Actions nominatives à vote simple	949 935	14,8025%	949 935	10,9340%
SAS AV HOLDING (1)	Actions nominatives à vote simple	155 700	47,7944%	5 978 600	68,8150%
	Actions nominatives à vote double	2 911 450			
M. Axel Champeil	Actions nominatives à vote double	100	0,0016%	200	0,0023%
M. Jean-Claude DUSSAUX	Actions nominatives à vote double	50	0,0008%	100	0,0012%
M. Vincent LEGRAS	Actions nominatives à vote double	1	0,0000%	2	0,0000%
M. Damien GIRAUD	Actions nominatives à vote double	100	0,0016%	200	0,0023%
Mme KELLER Monique	Actions nominatives à vote double	500	0,0078%	1 000	0,0115%
M. Norbert KAULER	Actions nominatives à vote simple	8 523	0,1328%	8 523	0,0981%
Autodétention	Sans droit de vote	641 737	10,0000%	0	0,0000%
Actionnaires au porteur - Flottant	Actions au porteur à vote simple	852 108	13,2781%	852 108	9,8079%
Total		6 417 379	100,0000%	8 687 933	100,0000%

(1) Société détenue indirectement par Alexandre PAROT et Virginie PAROT-GAUZIGNAC à hauteur respective de 50,001 % et 49,999 % du capital et des droits de vote.

(2) Sociétés apportées suite augmentation de capital par apports en nature, décidée par l'Assemblée Générale du 21 décembre 2020.

(3) Société détenue directement par Virginie PAROT à hauteur de 99,99 % du capital et des droits de vote.

(4) Société détenue directement par Alexandre PAROT à hauteur de 99,99 % du capital et des droits de vote.

1.16 ■ Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants

Il est rappelé que la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés (dite « Loi Soilihi ») publiée au Journal officiel du 20 juillet 2019 supprime l'obligation triennale de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, lorsque les actions détenues par le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui étaient liées, au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, représentaient moins de 3 % de son capital (article L. 225-129-6 du code de commerce).

En outre, il est rappelé l'obligation (dite « permanente ») pour l'assemblée générale extraordinaire de se prononcer, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail (relatifs aux augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE), lorsque la société a des salariés (art. L 225-129-6, al. 1). **La société GROUPE PAROT n'a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à aucune augmentation de capital social en numéraire.**

1.17 ■ Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et en application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, il est présenté un état récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants.

Personne concernée : Alexandre PAROT, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société GROUPE PAROT

Opération concernée : la société GODARD, détenue directement à hauteur de 99,99 % du capital et des droits de vote par Alexandre PAROT, a procédé à l'acquisition de 53.713 actions de la société GROUPE PAROT au cours du mois de mars 2021.

1.18 ■ Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions

Entre le 12 janvier et le 9 février 2021, le Groupe a procédé au rachat de 599.828 actions pour un montant global de 1.437.083,33 €. A la suite de ces opérations, la Société GROUPE PAROT détient un total de 641.737 actions en auto-détention représentant 10 % de son capital social.

1.19 ■ Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI

Dividende (en €) Au titre de :	Exercice clos le 31 déc 2020	Exercice clos le 31 déc 2019	Exercice clos le 31 déc 2018
Global	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividende /action	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividende/action ajusté (*)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	0,00 €	0,00 €	0,00 €

1.20 ■ Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice

Néant.

1.21 ■ Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

En €	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441 I, 1° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	17	5	0	6	28
Montant total des factures concernées (TTC)	15 354,04 €	6 328,73 €	0 €	11 527,28 €	33 390,05 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	1%

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 et suivants du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi LME 60 jours"				

En K€	Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (Article D. 441 I, 2° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi LME 60 jours"				
En K€	Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441 I, 2° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	0	0	0	7	7
Montant total des factures concernées (TTC)	0 €	0	0	96 644,97 €	96 644,97 €

Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0%	0	0	2%	2%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0	0	2%	2%
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi LME 60 jours"				

En K€	Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (Article D. 441 I, 2° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées (TTC)	0 €	0	0	0 €	0 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi LME 60 jours"				

2 - Déclaration de Performance Extra Financière : Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

La mise en œuvre de la démarche sociale et environnementale dans l'entreprise s'appuie sur un ensemble structuré de normes et de référentiels sectoriels :

- Responsabilité sociétale : Iso 26000 (non certifiable). Le Groupe veille à ce que sa démarche de développement durable intègre les principales lignes directrices de la norme.
- Reporting Développement Durable : Les lignes directrices de la Global Reporting Initiative sont utilisées pour la déclaration de performance extra-financière du groupe qui regroupe toutes les filiales.

2.1 ■ Informations sociales

2.1.1 Politiques des Ressources humaines

Pleinement conscients du lien étroit existant entre enjeux sociaux, environnementaux savoir-faire, qualité des prestations et résultats, Alexandre et Virginie PAROT ont placé les Hommes au cœur de leur réussite. Entreprise familiale depuis 1978, le Groupe PAROT est attaché aux valeurs humaines et aux collaborateurs qui le composent, car ils sont sa première force et sont les clés de son succès.

Impulsée et portée par la Présidence et la Direction Générale, la politique Ressources Humaines du Groupe PAROT attache une attention toute particulière à :

- L'Intégration des nouveaux collaborateurs,
- L'Amélioration du bien-être au travail,
- La diversité d'emploi et des recrutements
- Le Développement des compétences à travers la formation, les promotions internes et l'évolution professionnelle,
- L'équité et l'égalité des chances

Nous nous attachons à promouvoir et à faire respecter les trois valeurs primordiales à toutes bonnes relations professionnelles au sein du Groupe, à savoir : le respect et la bienveillance, le goût du challenge en équipe et la confiance.

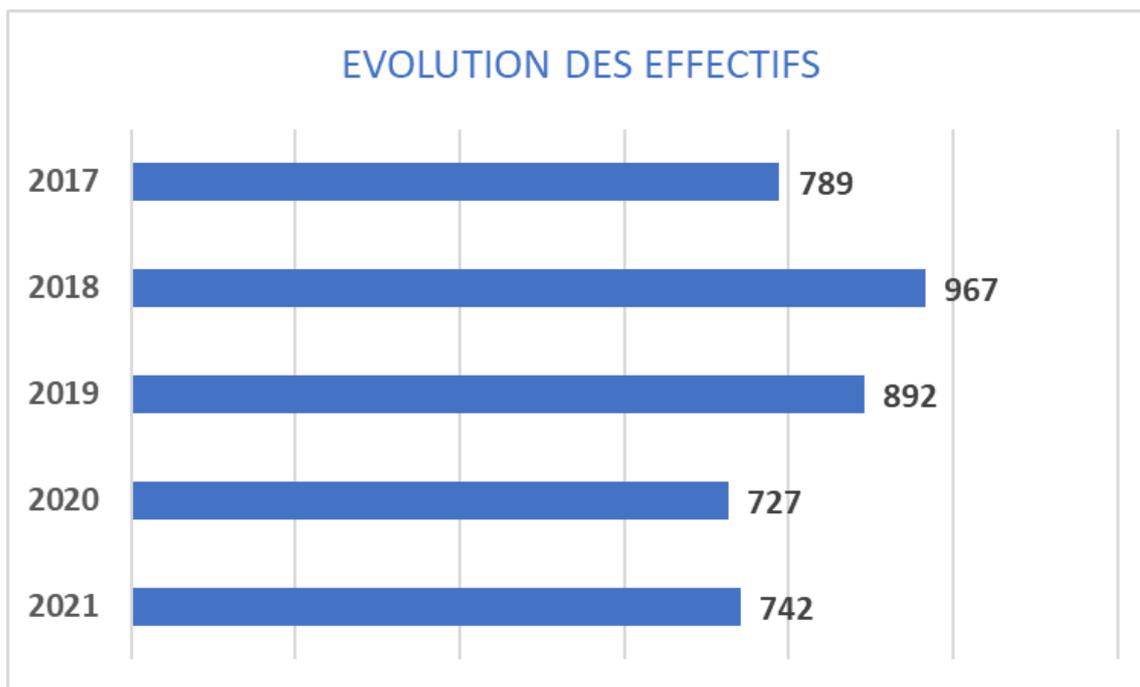
2.1.2 Emploi

Evolution des effectifs du Groupe

Jusqu'à fin 2018, le Groupe PAROT s'est fortement développé porté par une politique de croissance externe soutenue (intégration de l'ex société BEHRA en novembre 2016, l'ex société Brienne en 2017, puis l'ex société HOLFI et BOOS en 2018).

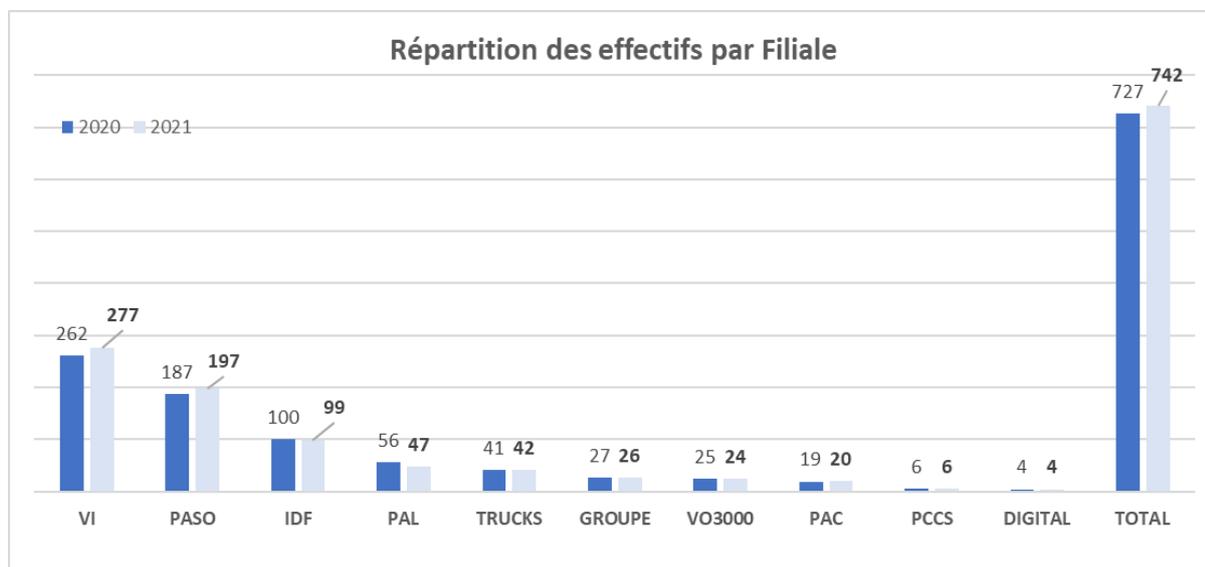
Cependant dans le dernier quadrimestre 2019, cette croissance a été interrompue par la décision stratégique du Groupe PAROT de se recentrer sur ses activités bénéficiaires et c'est ainsi qu'ont été cédés quatre de ses fonds de commerce situés à Blois, Fleury, Olivet et Bourges fin 2018, puis le pôle Premium (Brive, Limoges et Bordeaux) au 1er trimestre 2020.

Au 31 décembre 2021, nous étions 742 collaborateurs versus 727 à fin 2020.



La répartition des effectifs comparée 2020/2021 par filiales est la suivante : On constate une reprise dans la croissance des effectifs en 2021, ralentie en 2020 au regard du contexte sanitaire.

Cette augmentation est notable dans les filiales PAROT VI et PAROT AUTOMOTIVE SUD OUEST. En parallèle, une stabilisation des effectifs a été opérée dans les autres filiales.

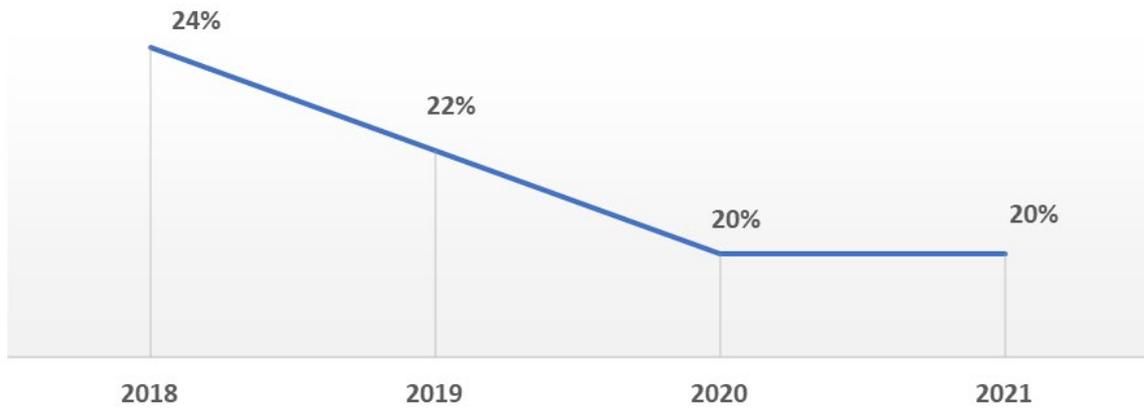


Répartition des salariés

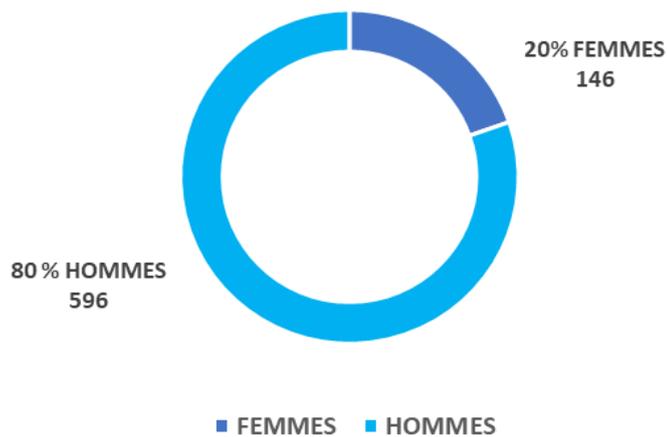
■ Par sexe

Au 31 décembre 2021, 20% des salariés du Groupe PAROT sont des femmes, versus 20% en 2020. En lien avec la stabilisation de notre effectif, nous conservons une répartition de l'effectif par sexe équilibrée.

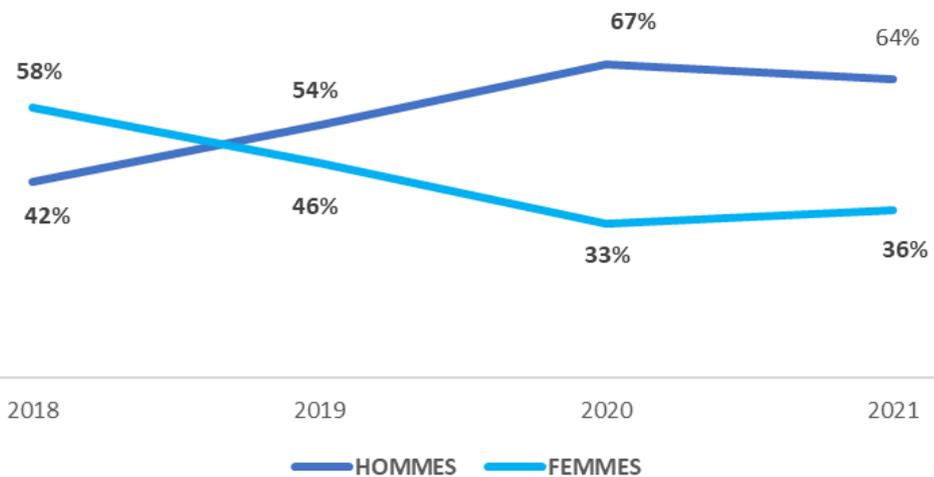
Evolution de la représentativité des femmes toutes filiales confondues



REPARTITION FEMMES/HOMMES 2021



REPRESENTATIVITE DES FEMMES AU CODIR ELARGI

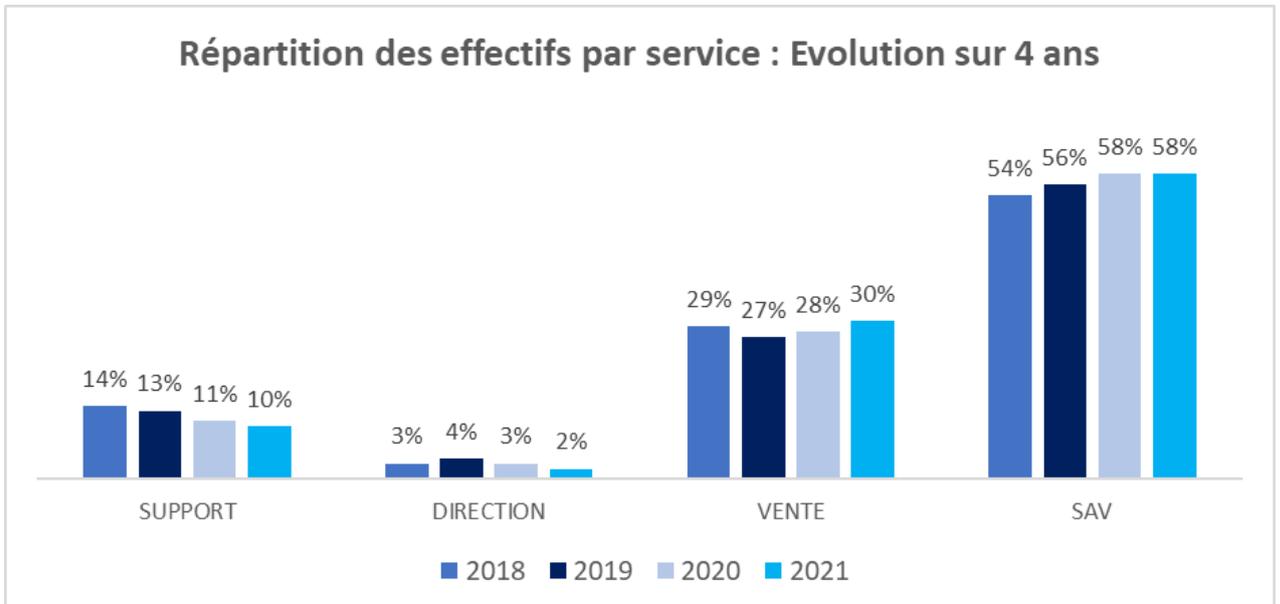
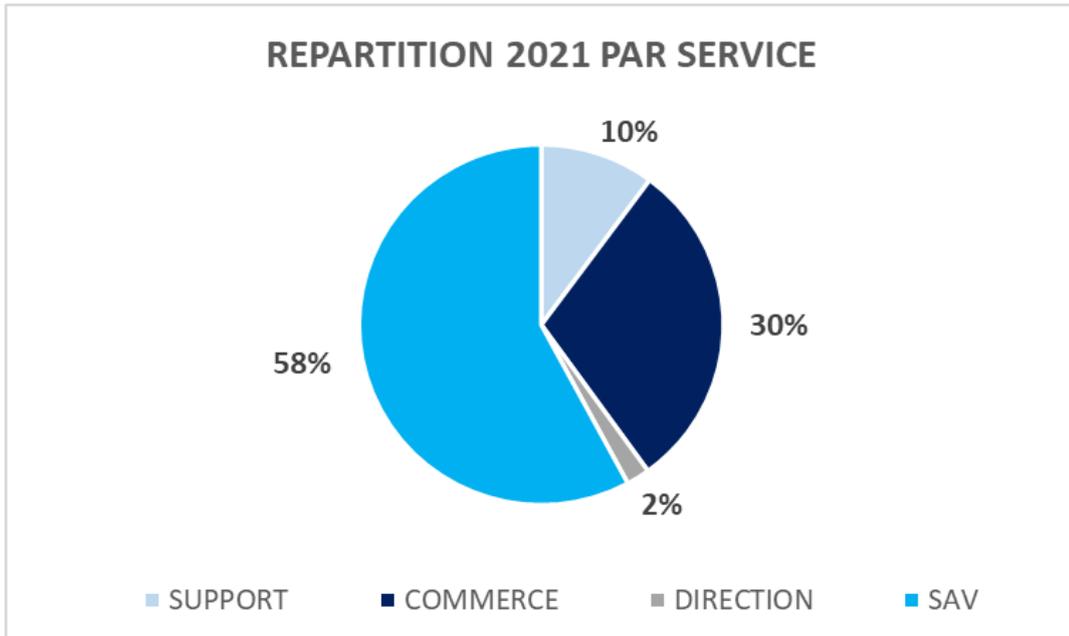


■ **Par services**

Comme les années précédentes, l'après-vente représente le service où la part la plus importante de nos effectifs est concentrée (+59%), puis, vient le commerce pour 25%.

Les services supports (comprenant les collaborateurs supports du siège social mais aussi ceux présents au sein des filiales) représentent 13% des effectifs totaux. Les Directions représentent 2%.

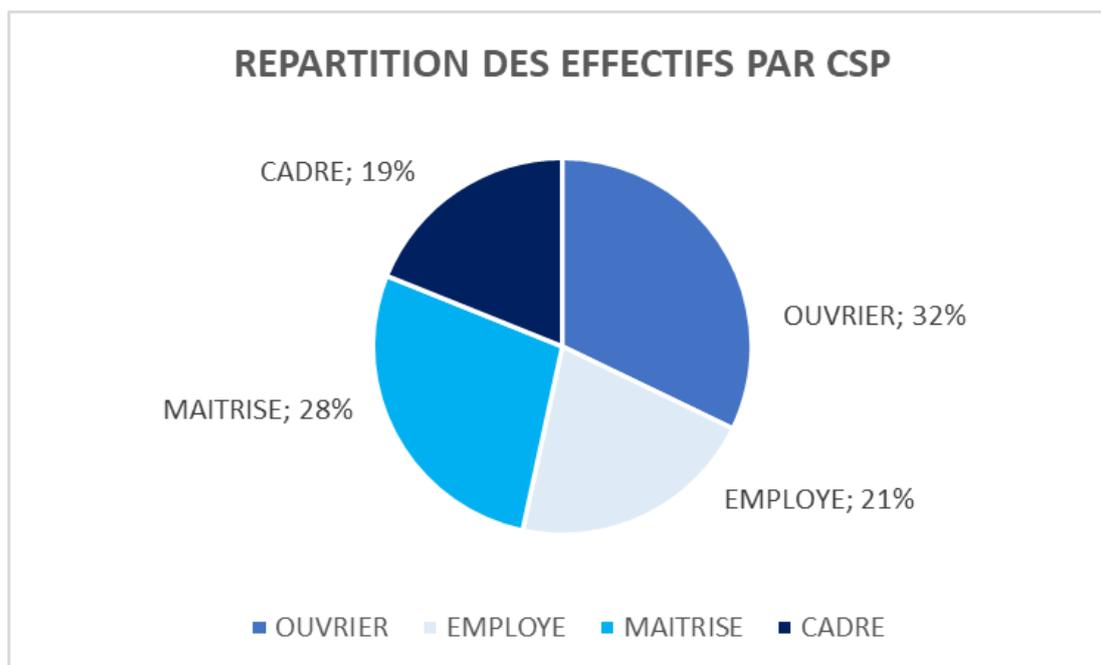
La répartition de l'effectif entre les services demeure stable par rapport à l'année 2020.



■ Par catégories socio-professionnelles

Les catégories Ouvriers (regroupant nos techniciens productifs) et Employés (regroupant les collaborateurs du magasin, de l'administratif et en partie de la vente) représentent 53% de nos effectifs (versus 48 % en 2020) tandis que les maîtrises et cadres (représentant les managers de services et certains collaborateurs ayant une expertise technique et/ou d'encadrement dans leur activité) atteignent les 47%.

Cette répartition est cohérente avec l'évolution de notre effectif par service et les recrutements opérés en 2021.



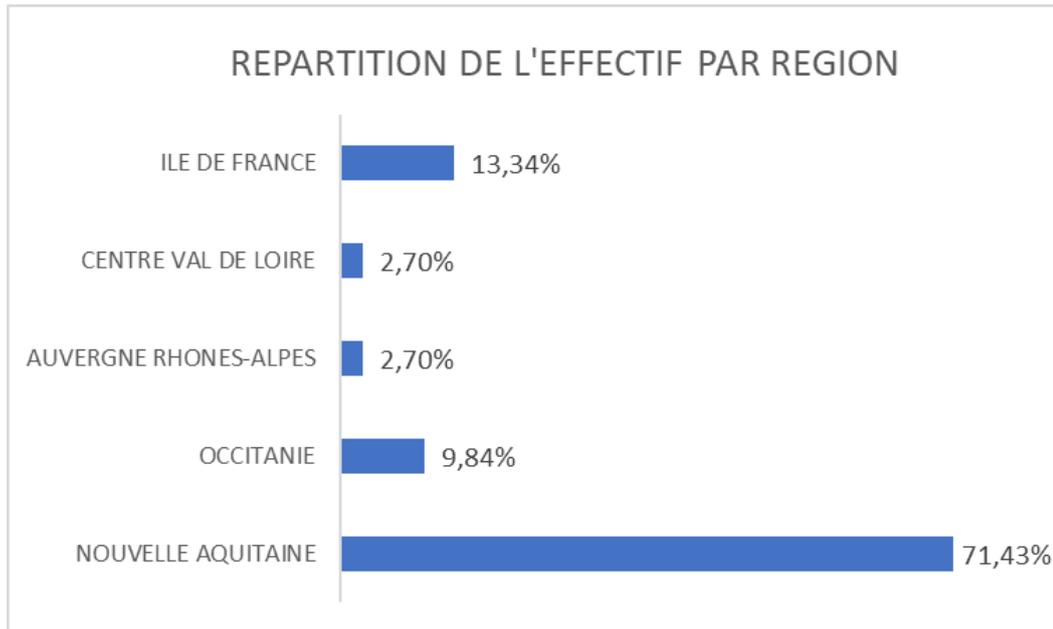
Les alternants représentent 8.5% de nos effectifs. En 2020, ils représentaient 7.5%.

Cette constante évolution depuis 5 ans met en évidence la volonté affichée du Groupe d'intégrer, former et accompagner les jeunes pour la transmission des savoirs faire et la pérennité de l'entreprise notamment au sein des ateliers où les postes techniques sont pénuriques.

■ Géographique

La grande majorité de nos collaborateurs sont concentrés en Nouvelle Aquitaine où sont situées nos filiales historiques.

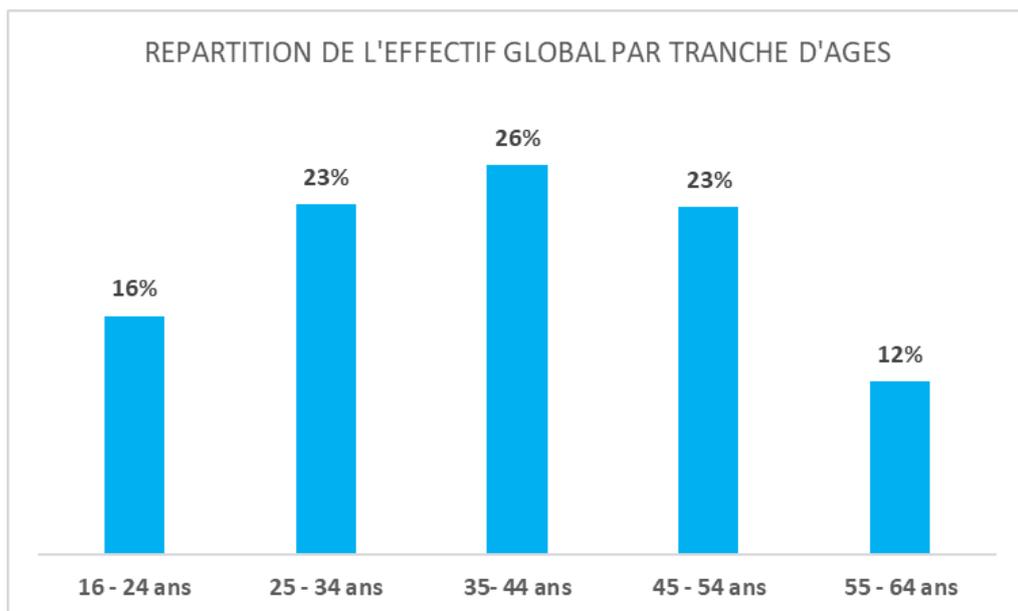
Localisation géographique des collaborateurs :

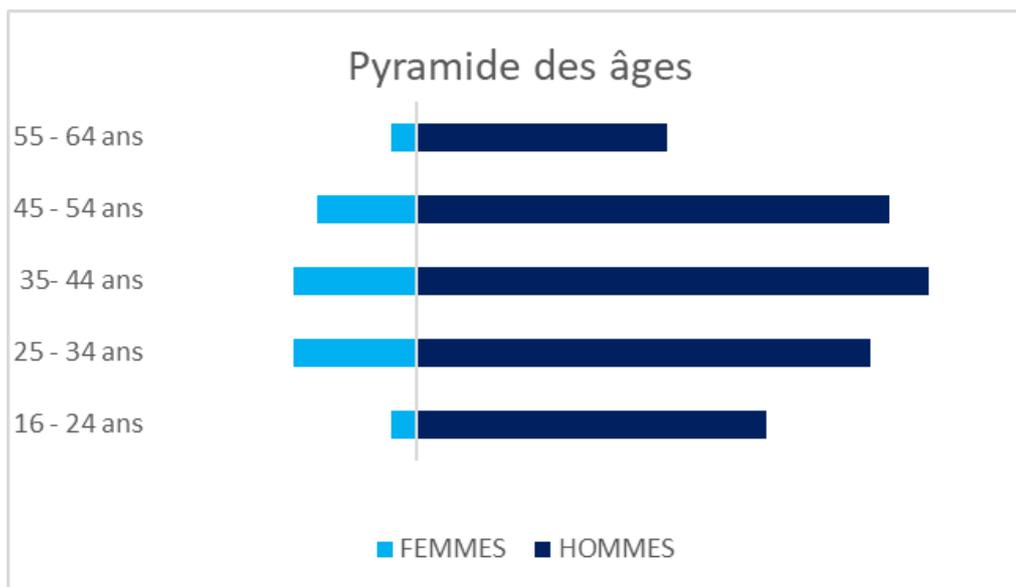


■ Par âge

Plus de 72% des effectifs du Groupe PAROT (vs 2019 : 75%), toutes filiales confondues et quel que soit le sexe, se trouvent dans la tranche d'âge des 25 ans à 55 ans, comme l'indiquent le tableau et les graphiques ci-dessous.

Il y a une régularité dans la répartition des effectifs sur les 3 tranches d'âge intermédiaires, ce qui permet d'assurer un équilibre intergénérationnel, une bonne transmission des savoirs et assoit la pérennité de l'entreprise. Les 15/24 ans sont passés de 12% en 2019, 15% en 2020 à 16% de l'effectif, en lien avec une volonté d'intégrer et former des jeunes à nos métiers.





L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 38 ans et 9 mois en 2021. Celui-ci reste stable versus 2020 (38 ans et 4 mois).

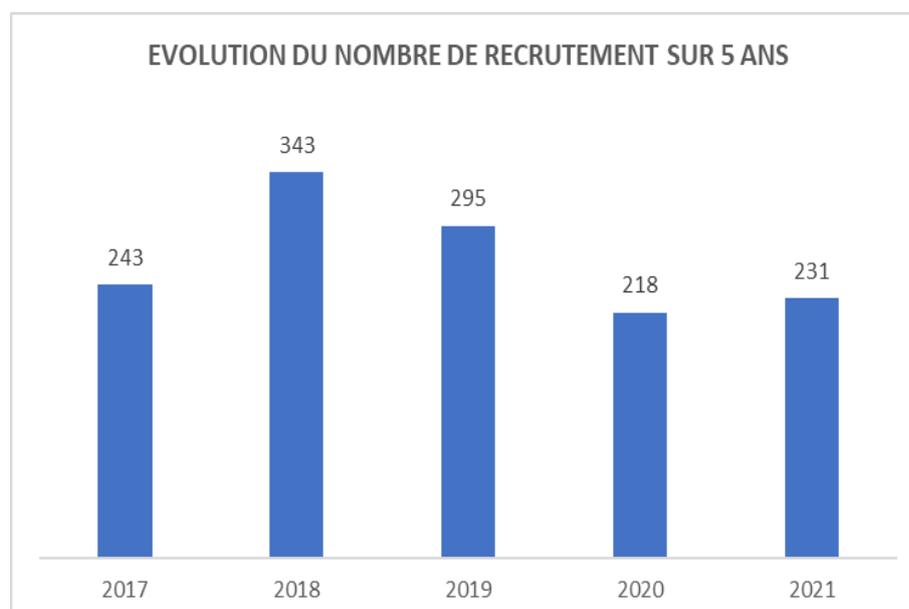
Embauches et départs

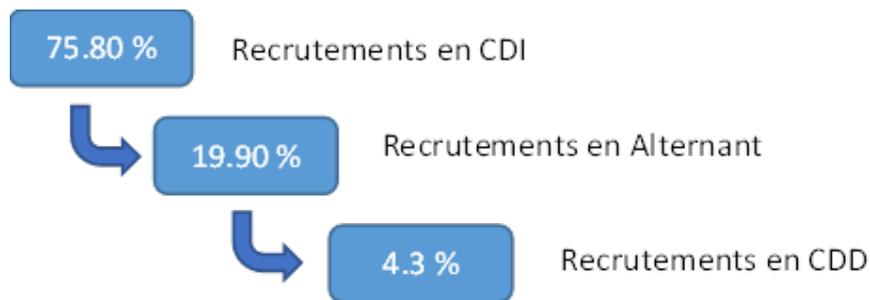
■ **Embauche**

Tous types de contrats confondus, nous avons effectué 231 recrutements en 2021 sur l'ensemble de nos filiales. Ce qui représente une reprise de nos recrutements, notamment au sein de nos services de l'après-vente.

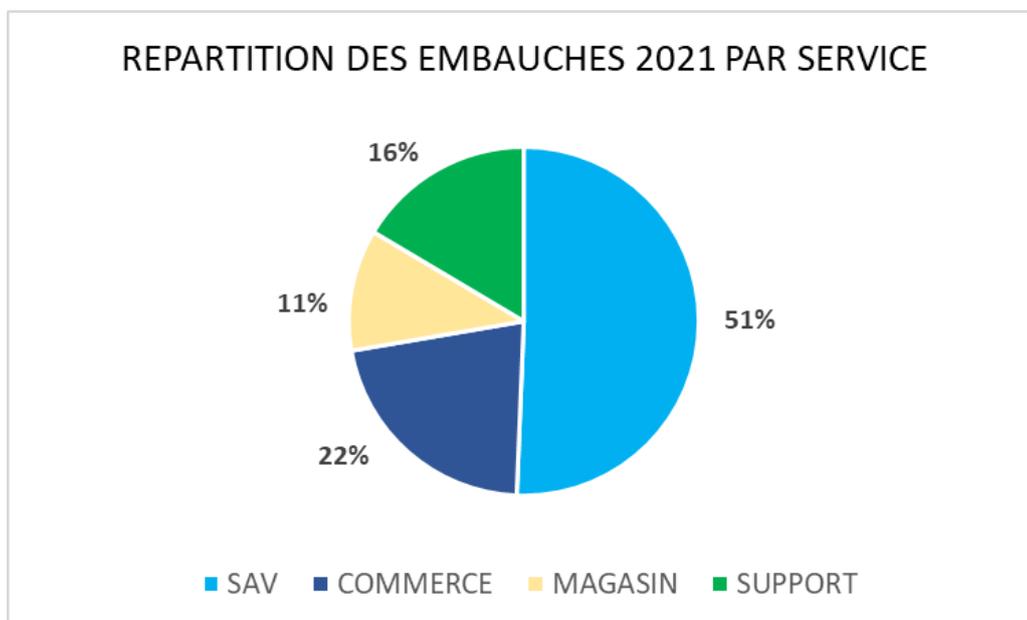
Nous avons néanmoins gardé une certaine prudence dans la gestion de nos effectifs eu égard au risque sanitaire et les conséquences économiques de celui-ci toujours présent en 2021.

Pour rappel, 2020 avait connu un recul logique puisque nous avons cédé une partie de nos filiales en 2019 et au tout début 2020. Par ailleurs, l'année 2020 et son lot d'incertitudes avec la crise sanitaire n'avait pas été une année propice aux recrutements.



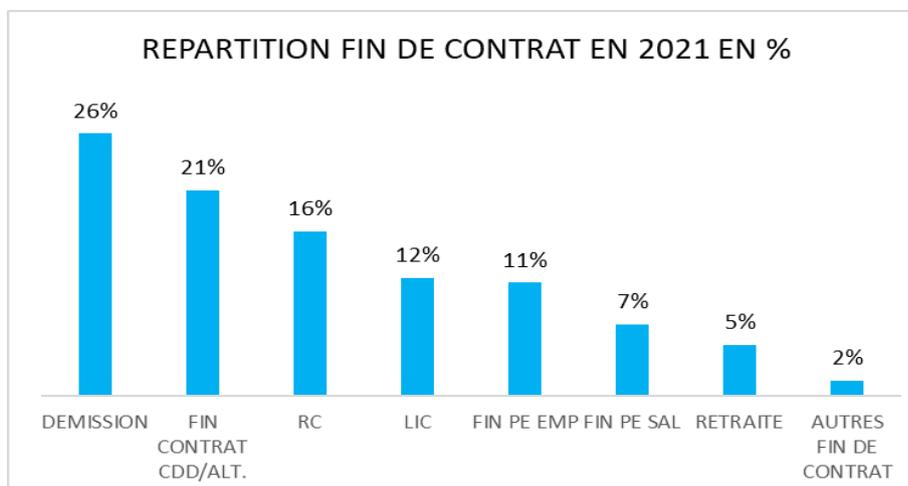


Afin de fidéliser nos collaborateurs, 75.80% de nos recrutements se font en CDI et nous développons l'alternance pour assurer l'avenir des emplois notamment dans nos ateliers.



■ Départs

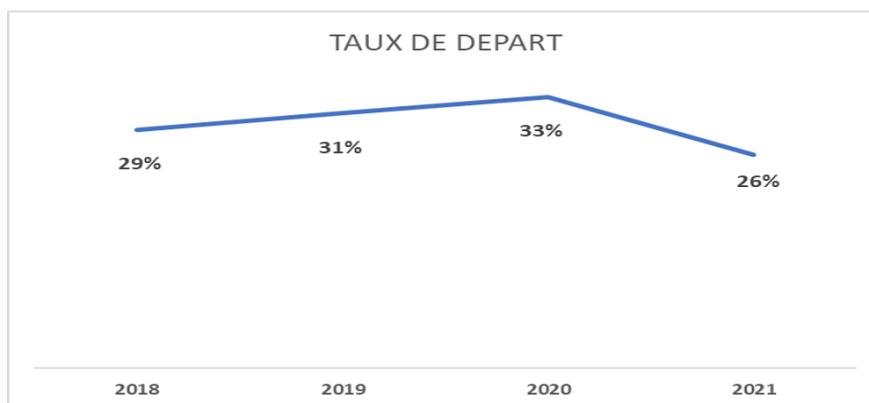
Nous avons comptabilisé 195 départs de collaborateurs en 2021 versus 242 en 2020. Outre la réduction de périmètre du Groupe, une baisse de nos départs est constatée particulièrement dans nos filiales Poids Lourds, répartis selon les motifs de sorties suivants :



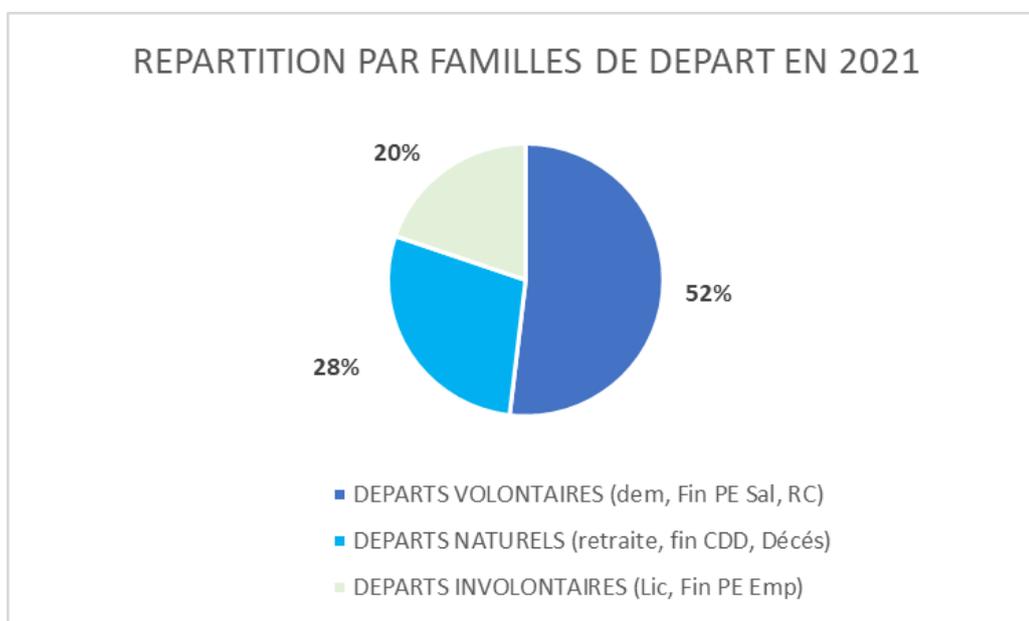
La répartition par motif de fin de contrat est similaire à celle constatée en 2020. Le motif “Autres fin de contrat” est lié au décès de 3 collaborateurs du Groupe survenu en 2021.

Le taux de départ (nombre de départs / nombre total de salariés x100) a diminué de 7 points en 2021 vs 2020. Ce taux est le plus faible jamais constaté au sein du Groupe, conséquence, en partie, des actions de fidélisations menées au cours des dernières années.

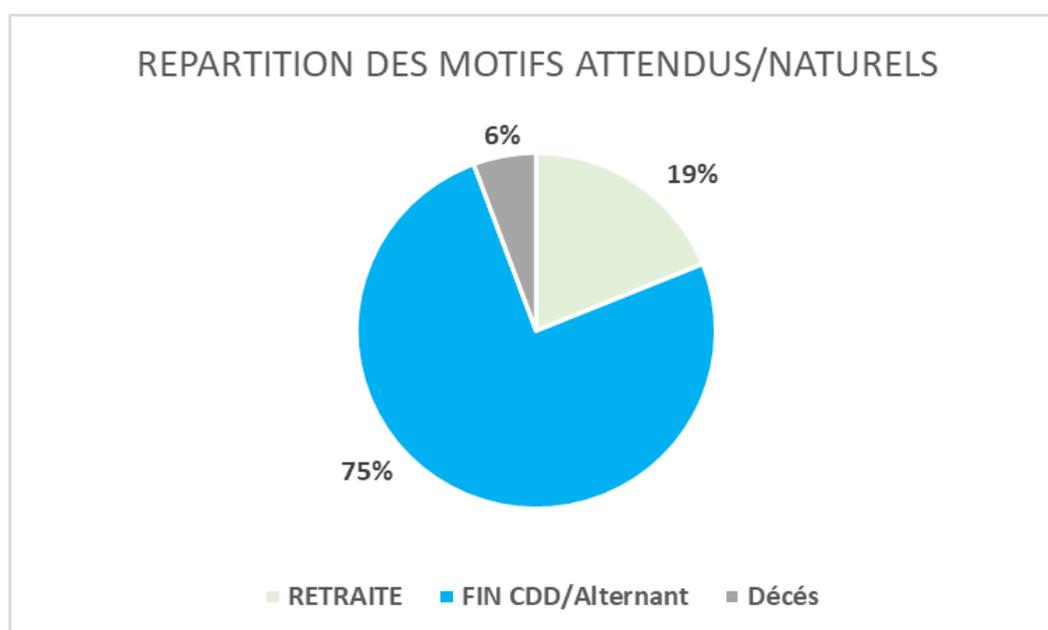
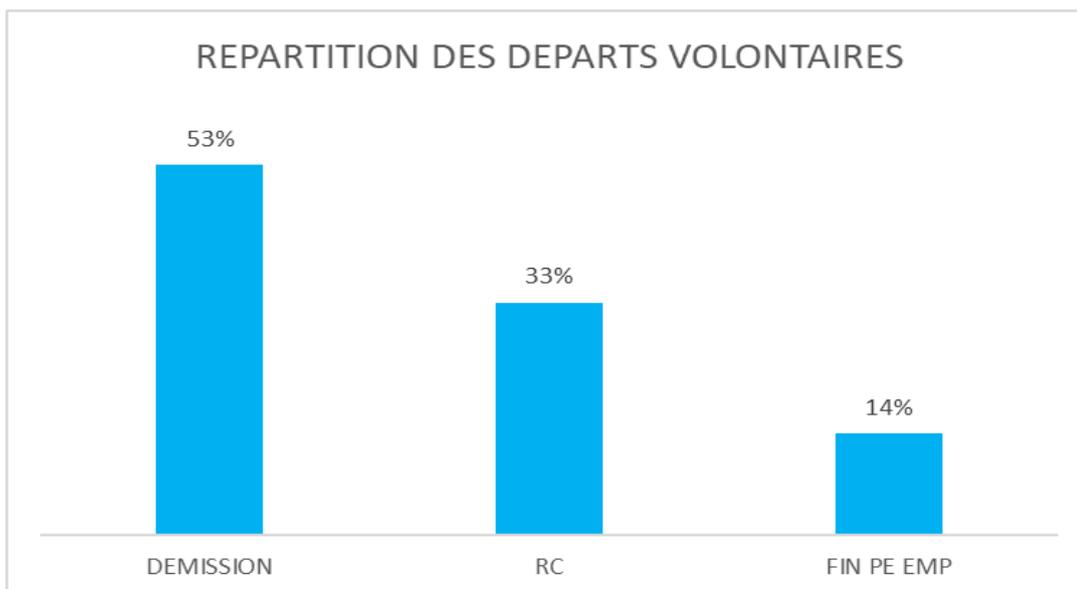
Par ailleurs, les filiales cédées sur les deux dernières années, avaient un taux de départ supérieur à la moyenne du groupe, impactant cet indicateur à la hausse.



Les départs initiés par les collaborateurs dits “départs volontaires” sont les plus importants et représentent 52% (49% en 2020) du total des départs. Les départs anticipés dits “départs naturels” (retraite et fin de cdd) représentent 28% (19% en 2020) des départs et enfin les départs non souhaités par le collaborateur dits “départs involontaires” représentent 20% (32% en 2020).



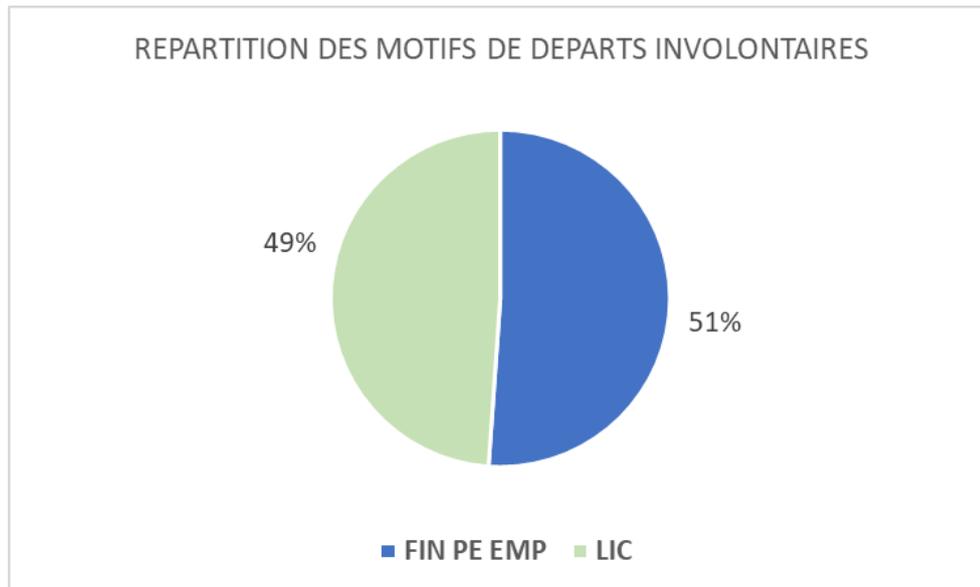
Les démissions représentent le motif le plus récurrent des départs de collaborateurs. Ces démissions, là encore, sont liées aux métiers techniques qui sont en tension, et pour lesquels les concurrents se livrent une lutte acharnée de débauchage. Ce sont des profils, notamment chez les jeunes, difficiles à fidéliser et une “guerre” du plus offrant rend quelquefois difficiles les négociations pour conserver nos collaborateurs.



Le taux de départs involontaires pour le salarié (nombre de licenciements + nombre de fin de période d'essai employeur / nombre total de sorties hors cdd et décès) est de 29.60% en 2021 vs 32% en 2020.

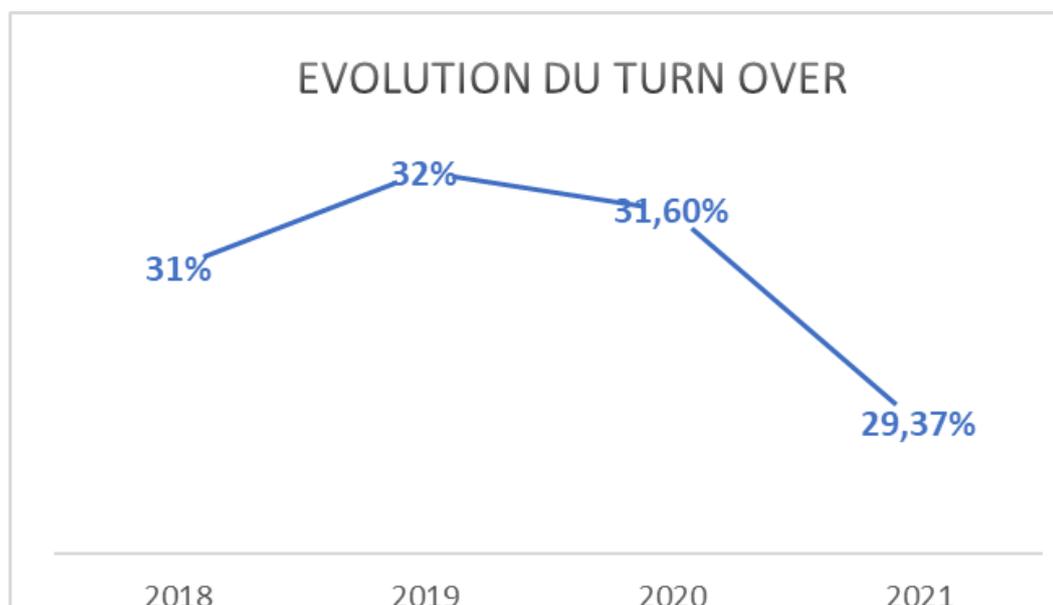
Les fins de période d'essai employeur représentent la moitié des départs involontaires mais qui s'expliquent par les difficultés de recrutements relatives aux métiers techniques, qui nous poussent à tester des candidats dont nous savons, bien souvent à l'avance, qu'ils ne correspondront pas forcément à nos attentes en termes de savoir-faire. Mais notre volonté de ne pas passer à côté de profils qui peuvent être évolutifs, avec accompagnement éventuel (formations, tutorat ..), nous pousse à recruter tout candidat potentiel.

Par ailleurs, nous avons observé une augmentation des licenciements pour abandon de poste. Ces derniers sont un phénomène constaté par différentes études nationales qui est aujourd'hui un biais à la démission.



■ **Turn Over**

Le turn over en 2021 reste élevé : 29.37%. Une tendance à la baisse est néanmoins rapportée depuis 2019. La volonté de stabiliser les équipes restent une des priorités du Groupe, pas toujours facile à respecter compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus.



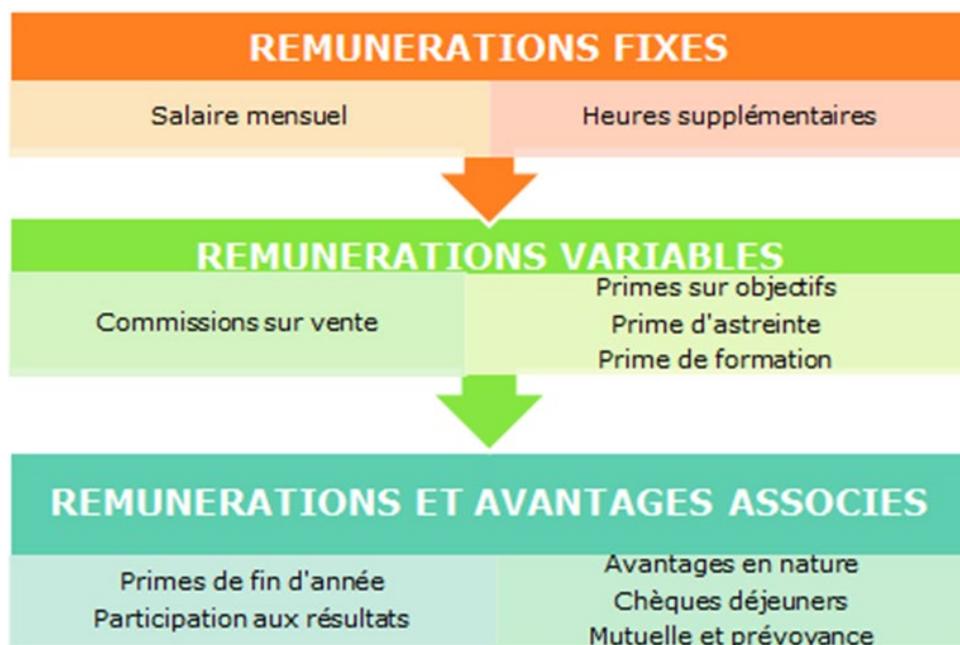
Évolution et rémunération

Notre Groupe place sa politique de rémunération au service de sa compétitivité : attirer les talents, retenir et surtout motiver ses collaborateurs en activité, sont autant d'éléments moteurs nous permettant d'atteindre efficacement nos objectifs stratégiques RH : diminution du turnover, développement personnel, motivation des collaborateurs, gestion des talents.

Ainsi, chaque filiale du Groupe est engagée dans cette stratégie, et reste responsable de la déclinaison de sa politique de rémunération, dans le cadre de valeurs communes insufflées par sa société mère.

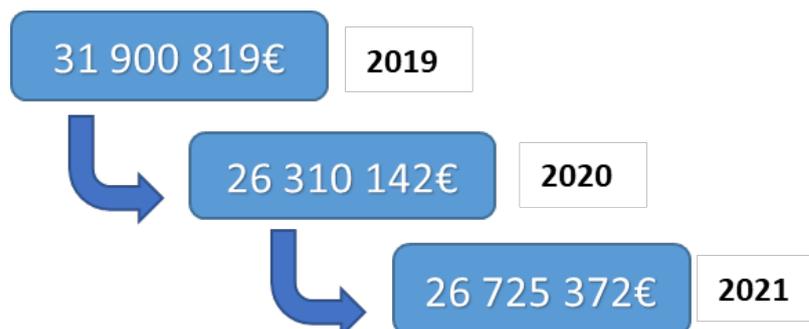
Au fil de la croissance externe, les filiales nouvellement intégrées peuvent avoir des modes de rémunérations variables ou avantages associés différents des filiales plus historiques ; le Groupe s'attache alors à préserver ces rémunérations dans un premier temps, puis à tendre vers une harmonisation au fil des années, toujours avec l'objectif prioritaire pour la filiale de retrouver de la rentabilité avant d'engager une réflexion sur les modalités de redistribution aux collaborateurs. L'année 2020 avait été marquée par la prudence reportant ainsi les mesures et revalorisations annoncées. Celles-ci ont été réalisées en partie sur 2021.

Nos rémunérations peuvent prendre différentes formes en fonction des catégories socio-professionnelles des collaborateurs et des spécificités de chaque entité. Nous essayons de tendre vers une harmonisation de nos pratiques et veillons à ce que la rémunération globale soit attractive, avec, selon les catégories de personnel, une partie fixe (déterminée selon les pratiques du secteur et de la convention collective), éventuellement une partie variable liée à la performance individuelle mais aussi collective des collaborateurs.

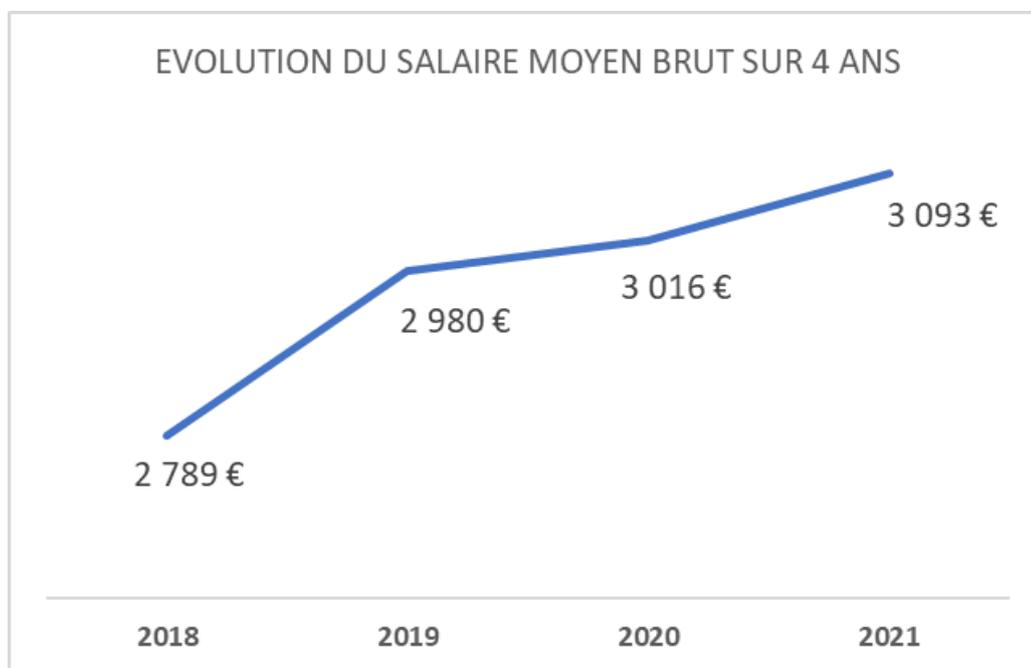


Le suivi de l'évolution des masses salariales est au cœur également des stratégies de développement du Groupe et permet de s'assurer de la maîtrise des coûts sociaux afin de piloter efficacement l'arbitrage entre : parvenir à motiver nos collaborateurs et faire en sorte que le poids de la masse salariale du Groupe soit conforme à notre secteur d'activité. Cela doit nous permettre de prospérer et d'assurer les emplois de demain.

Évolution masse salariale sur 3 ans



La masse salariale en 2021 a progressé vs 2020. Cette dernière a été moins impactée en 2021 par les mesures d'activité partielle de 2020. De plus, notre effectif a également connu une progression en 2021. Le salaire moyen brut mensuel par collaborateur sur l'année 2021 poursuit sa progression. Celle-ci est plus soutenue sur 2021 en lien avec une reprise économique vs 2020, la revalorisation des rémunérations fixes et variables et enfin la fin de l'impact de l'activité partielle.



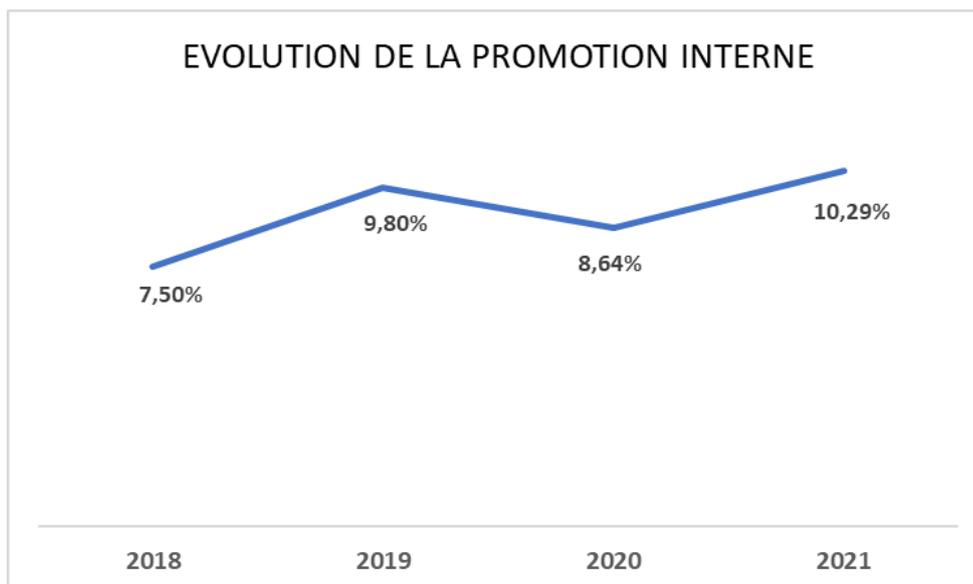
L'évolution interne est encouragée par la mobilité au sein du Groupe, et la montée en compétences de nos collaborateurs. Bon nombre de nos Directeurs et Managers sont issus de nos propres effectifs que nous avons pu faire monter en compétences grâce à des programmes de formations personnalisés et adaptés.

La promotion interne est valorisée avec l'identification des profils évolutifs et la mise en place de plans d'accompagnements et de formations nécessaires à la réalisation de cette promotion. Nous mettons en valeur certains parcours internes au sein de nos newsletters.

Nos collaborateurs sont informés des postes à pourvoir au sein de toutes les filiales du Groupe par le biais d'une information mensuelle : les "Jobs de PAROT". Cette information permet à chacun des collaborateurs de pouvoir se positionner en interne sur un emploi, une région, une marque qui l'intéresse.

Nous favorisons également la cooptation en versant une prime aux collaborateurs qui nous proposent des candidats qui sont retenus après entretien. Cette dernière a été revalorisée pour les métiers techniques. En 2021, 58 candidats ont été cooptés (vs 42 en 2020), 27 d'entre eux ont été embauchés.

Nous veillons toujours à assurer un équilibre entre la promotion interne et l'intégration de nouveaux talents au sein de notre Groupe. Notre valorisation de la promotion grâce à la diffusion en interne de nos postes et aux entretiens professionnels menés, nous ont permis en 2021 d'atteindre un niveau record de promotion interne.



Taux de promotion : nombre de promotions réalisées / nombre embauche en cdi *100

2.1.3 Organisation du travail

Organisation du temps de travail

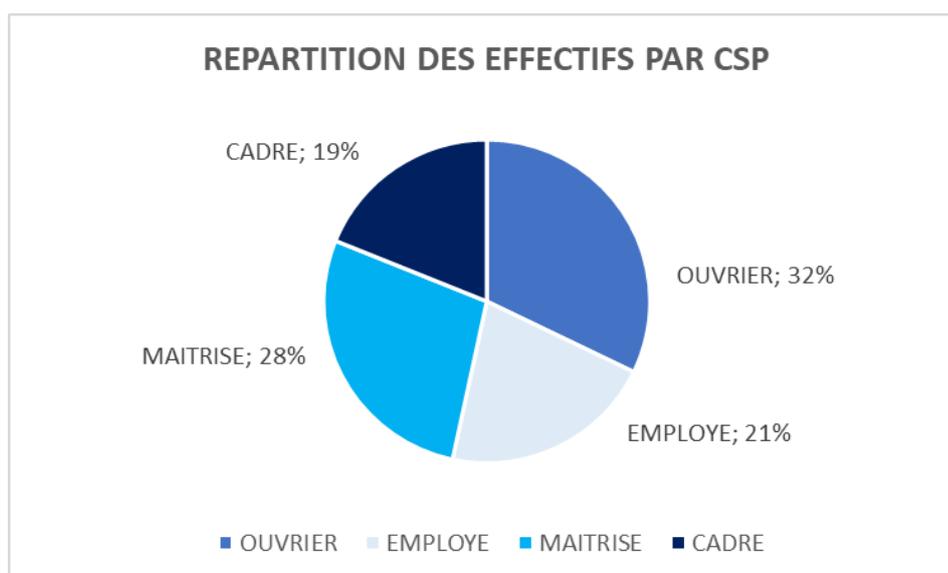
L'ouverture de nos concessions et garages ne sont pas les mêmes en fonction de leur taille et des régions d'implantation. Néanmoins, nos collaborateurs Ouvriers, Employés et/ou Maîtrises suivent l'horaire collectif de l'entreprise et sont soumis à l'horaire légal hebdomadaire fixé à 35h. Ils peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées ou récupérées selon le taux légal en vigueur et bénéficient également, le cas échéant, de journées de « RTT ». Ces heures supplémentaires doivent être effectuées à la demande de la Direction.

Afin de répondre aux problématiques de nos collaborateurs travaillant dans des métropoles où nos concessions sont présentes, un test a été réalisé dans l'organisation du temps de travail. Nous avons proposé, accompagné de nos représentants du personnel, un horaire hebdomadaire de 4 jours par semaine.

Ce planning répond à des besoins d'optimiser les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, de conciliation vie privée-vie professionnelle. Si cet essai devait être concluant après concertation des collaborateurs, cette nouvelle organisation du temps de travail pourrait être déployée au sein de nos concessions en métropole.

Les Cadres et/ou Maîtrises ayant un caractère d'itinérant peuvent être en forfait de 218 jours annuels et bénéficient également de journées de RTT dont le nombre varie chaque année et calculé comme suit : 365j annuels - week-end et jours fériés - nombre de jours de congés = à un nombre de jours dont la différence avec les 218j nous donnera le nombre de jours de RTT pour l'année. Environ 70% de nos effectifs sont soumis à horaire collectif hebdomadaire, les 30% autres étant au forfait jours.

Comme indiqué plus haut, la répartition par catégorie socio-professionnelle s'établit comme suit :



La mise en place du télétravail a été, comme pour beaucoup d'entreprises en France, un peu forcée par les événements et une nouveauté pour le Groupe en 2020.

Cette nouvelle pratique a été pérennisée au sein du groupe par la mise en place d'une charte télétravail. Celle-ci permet de définir le cadre et les modalités de mise en place.

Absentéisme

L'absentéisme au sein de nos filiales ne nous laisse pas indifférent car il est source de bon nombre de dysfonctionnements (retards dans le travail, mauvaise qualité de service au client, remplacement difficile ou peu pertinent pour les métiers techniques et source de stress pour les équipes). L'absentéisme a un impact fort sur notre activité.

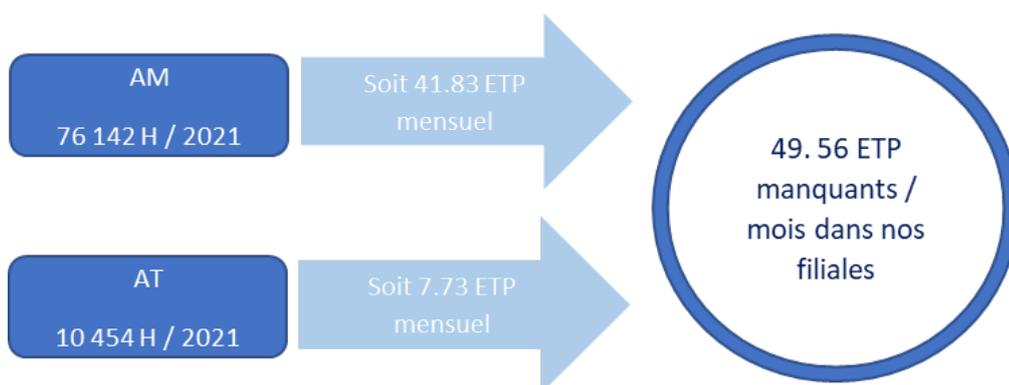
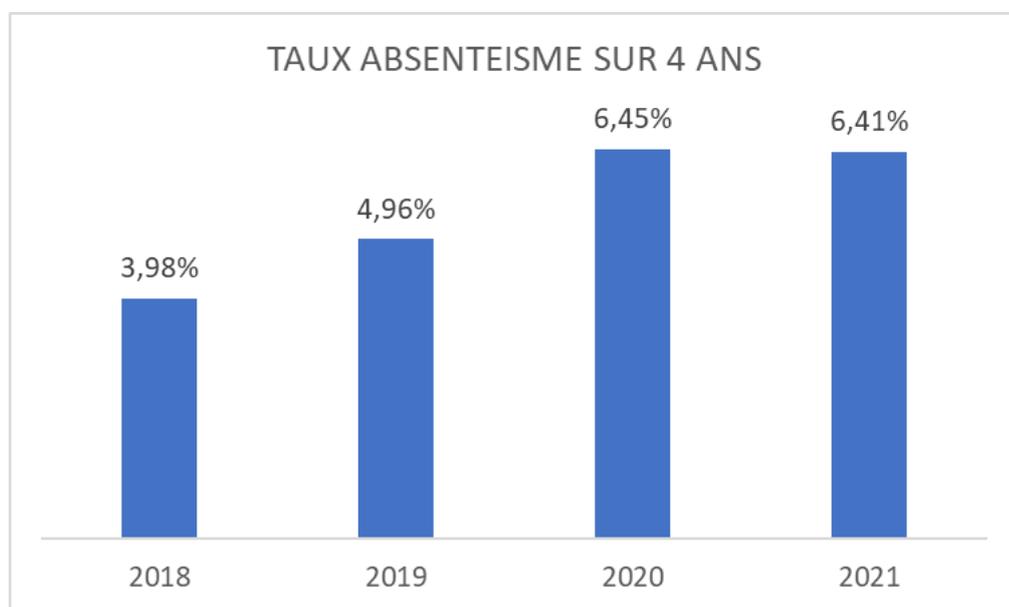
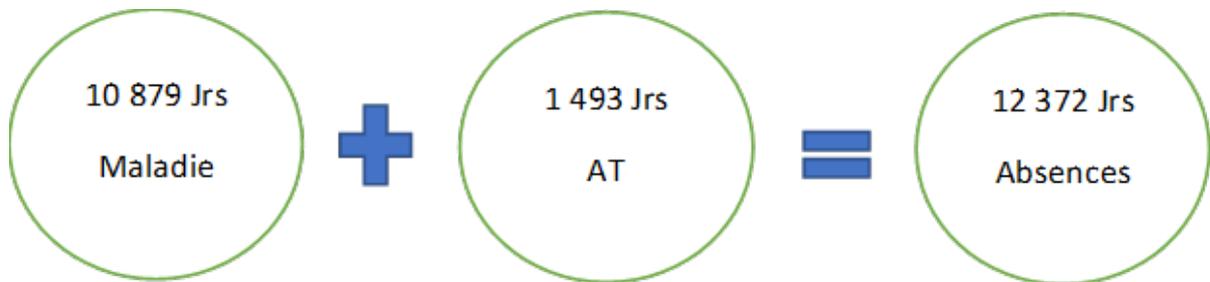
Les règles à respecter en cas d'absentéisme (obligation de transmettre un justificatif sous 48h et la prévenance immédiate, dans la mesure du possible de son arrêt à son supérieur hiérarchique) sont également rappelées chaque année par une note d'information et sont notées dans le contrat de travail. A chaque arrêt de longue durée (plus d'un mois) nous recevons le collaborateur pour favoriser sa réinsertion au sein de son service et une visite médicale de reprise du travail est organisée avec la médecine du travail (selon la durée de l'arrêt et les dispositions légales en vigueur).

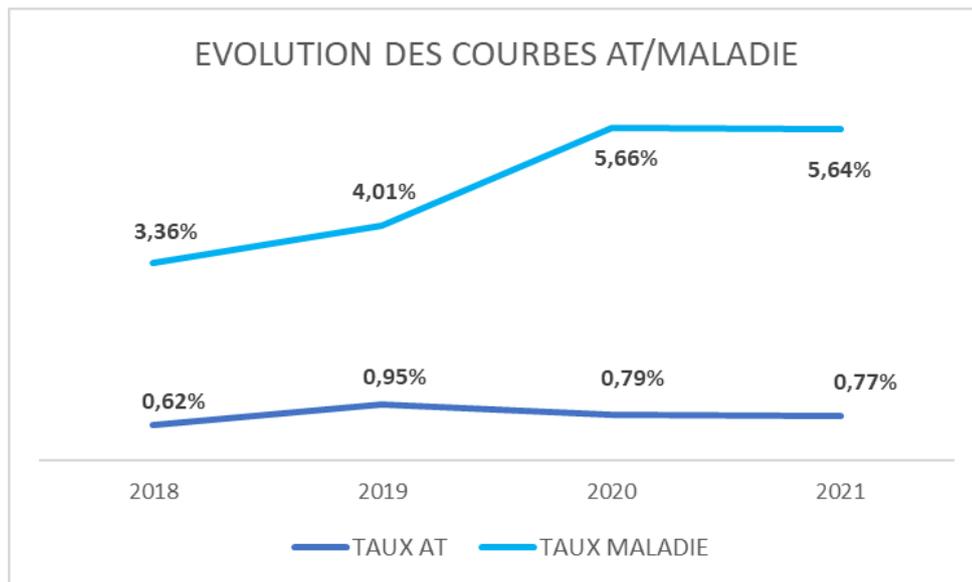
Le service QSE du Groupe met en œuvre des actions de préventions régulières auprès des équipes terrain et analyse les accidents du travail pour y apporter des actions correctives. Le Groupe favorise également, dans certains cas, les incitations financières à la présence avec des primes sur objectifs liées à la productivité permettant, dans certains cas, de réduire les absences ponctuelles.

L'étude de notre absentéisme laisse apparaître un taux global à 6.41% en 2021, vs 6.45% en 2020. De nouveau, les nombreux arrêts liés au COVID ou aux dispositifs mis en place (Garde d'enfant, Cas contact,...) ont eu un impact en 2021. Néanmoins, il est à souligner une stabilisation de ces phénomènes sur l'exercice écoulé.

Pour l'année 2021, l'absence moyenne en nombre de jours par collaborateurs est de : 16.67 jours calendaires. Comme indiqué ci-dessous, cette moyenne reste similaire à l'année précédente.

Un point positif est à relever : Le ralentissement de l'activité lié aux confinements successifs avait eu pour conséquence en 2020 une diminution du nombre de jours d'absence pour accident de travail. Bien que 2021 est retrouvé un nouveau d'activité "classique", le nombre de jours d'absence pour AT est resté identique à 2020.





*Taux absentéisme global = nombre total d'heures d'absence / nombre théorique d'heures à effectuer *100*

2.1.4 Relations sociales

Organisation du dialogue social

Toutes les filiales du Groupe PAROT dont l'effectif nécessite la présence d'institutions représentatives du personnel ont des Comités sociaux et économiques élus.

Les relations avec nos IRP sont apaisées et courtoises et nous favorisons le dialogue et les échanges qui sont constructifs. Lors de nos réunions, nous discutons des préoccupations majeures de nos collaborateurs dans leurs établissements ou filiales et apportons toujours des réponses et des propositions de solutions. Nous y débattons de tous types de sujets car la Direction Générale ou Opérationnelle des filiales ne pratiquent jamais « la langue de bois » ; peuvent ainsi être abordés toutes thématiques relatives à la rémunération (négociations annuelles), aux évolutions sociales, aux conditions de santé et sécurité ou tout autre sujet proposé dans l'ordre du jour remis par nos IRP 4 jours avant la tenue de la réunion. Lors de nos réunions, nous partageons également les informations concernant l'entreprise, les orientations stratégiques du Groupe, les chiffres clés de la filiale et plus généralement du Groupe. Les valeurs familiales du Groupe PAROT étant fortes et affichées, le dialogue social avec nos IRP est privilégié et pose les bases de la cohésion sociale.

Les syndicats ne sont pas présents au sein de notre Groupe et il est à noter l'absence à ce jour de conflits sociaux ou de grève. La majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération.

L'année 2020 et le contexte sanitaire ne nous aura malheureusement pas permis d'organiser les moments conviviaux dont nous avons l'habitude au sein de notre Groupe. Nous avons pour autant, hors période exceptionnelle, pour habitude d'organiser différents événements sociaux sur toutes nos filiales assurant une cohésion sociale des équipes (réunions de services avec communication des résultats autour d'événements conviviaux : galettes des rois, barbecues, Noël avec les familles, événements sportifs en faveur d'association, conventions par activité).

Nous favorisons aussi la communication interne. Elle permet d'informer les salariés sur les évolutions de l'entreprise, afin qu'ils se sentent intégrés. Un salarié informé est un collaborateur satisfait, motivé et attaché à son entreprise. Nous la développons à travers différents outils :

- newsletters,
- diffusion des bonnes pratiques commerciales,
- réseaux sociaux,
- affichages divers et mails de communication adressés à tous
- communication via les bulletins de paie sur des thématiques RH

Bilan des accords collectifs

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, la majorité des accords applicables au sein du Groupe sont ceux négociés par la branche (assez active dans notre secteur de l'automobile) en matière notamment de temps de travail ou rémunération. Nous avons signé avec nos IRP un accord égalité Hommes/Femmes, un accord sur le reversement de la Participation et sur les contrats de génération. Une étude interne sur la pénibilité a été menée courant 2017 nous permettant de nous rassurer quant au dispositif à mener (voir détail du résultat de cette enquête plus avant), les documents uniques sont rédigés (ils ont été soumis au CHSCT et à la médecine du travail) et mis à jour chaque année avec les plans d'actions à mener et les risques psycho-sociaux en font partie intégrante.

Sur certains de nos sites, la médecine du travail participe à nos réunions CSE et c'est ainsi que nous avons pu mettre en œuvre des plans de sensibilisation à la santé et sécurité des collaborateurs et organiser différentes interventions de l'infirmière du travail pour effectuer, notamment, des études sur le bruit en atelier ou mettre en place des campagnes de prélèvements pour s'assurer que nos collaborateurs mécaniciens ne sont pas concernés par les risques liés aux hydrocarbures aromatiques polycycliques.

2.1.5 Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Pour le bien-être de tous, le groupe PAROT continue son engagement dans une démarche proactive visant à préserver la santé et la sécurité des collaborateurs.

Les actions en matière santé et sécurité du Groupe PAROT sont validées annuellement par le comité de direction et sont mises en place par le service Qualité-Sécurité-Environnement.

La politique santé et sécurité du groupe PAROT repose ainsi autour de plusieurs axes :

- L'analyse des risques
- La prévention des risques
- L'organisation des premiers secours

L'analyse des risques

Afin d'analyser les risques professionnels au sein des sites, le Groupe PAROT s'appuie sur différents éléments :

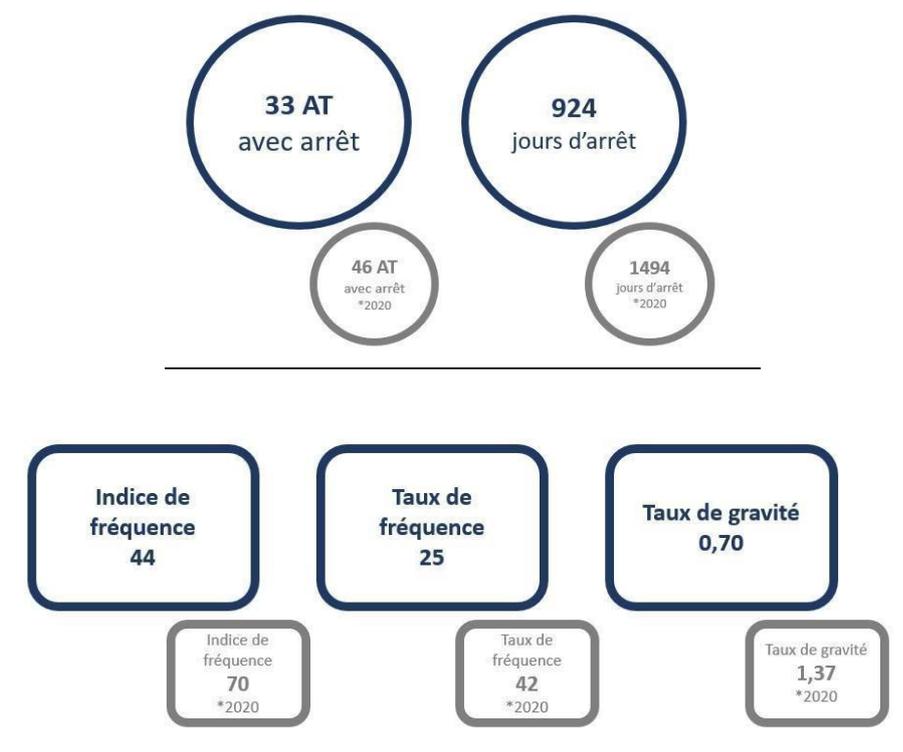
- La mise à jour annuelle des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER).
- Les accidents du travail
- Les rapports de contrôle des équipements
- La veille réglementaire
- Les remontées terrains
- Les études

Les DUER

En 2021, la mise à jour annuelle obligatoire a été effectuée sur l'ensemble des sites du Groupe PAROT. Ce document unique est consultable par l'ensemble des collaborateurs.

Les accidents du travail

Indicateurs du Groupe PAROT des années 2021 et 2020 :

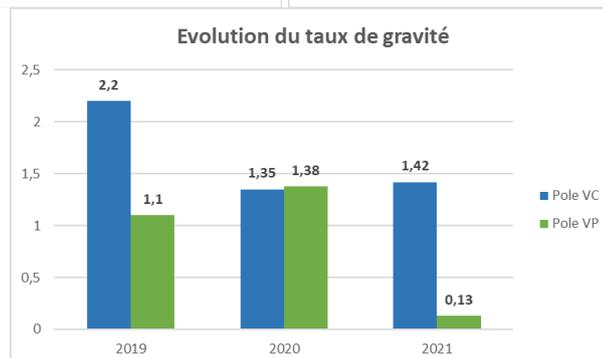
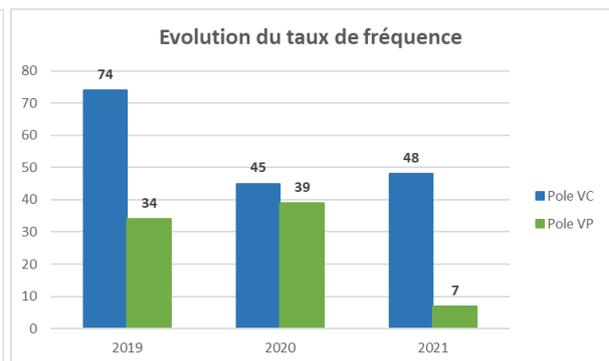
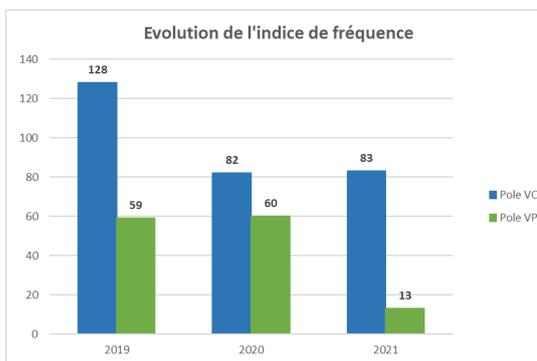
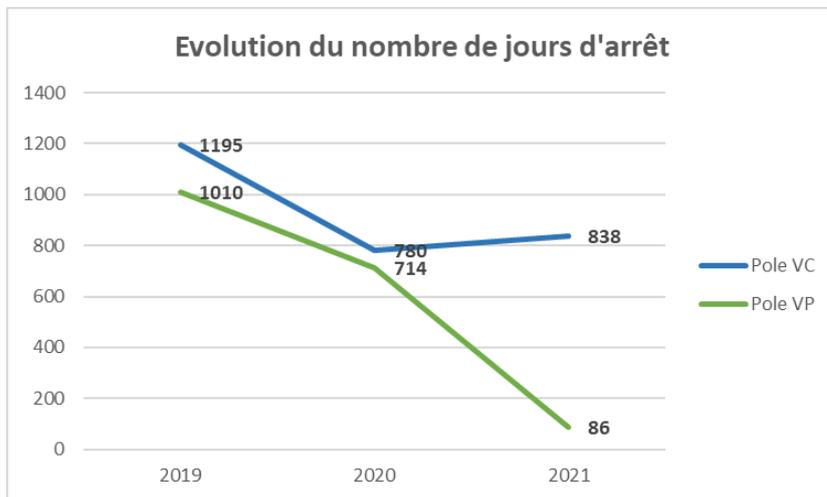
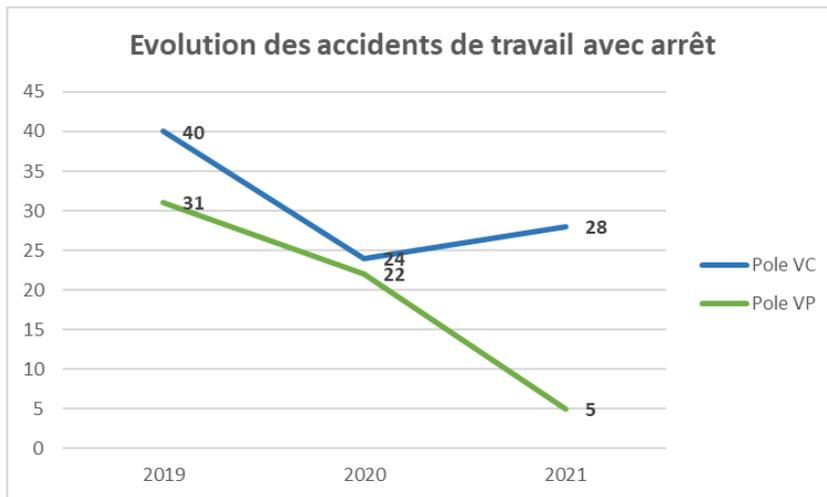


**Indice de fréquence : nombre d'accident du travail avec arrêt pour 1000 salariés*

**Taux de fréquence : degré d'exposition des salariés au risque*

**Taux de gravité : gravité des accidents en fonction de la durée de l'accident de travail*

Evolution des indicateurs par pôle de ces trois dernières années :



L'année 2021 est marquée par des indicateurs (IF, TF et TG) beaucoup plus faibles que les années précédentes. Cette diminution s'explique par un nombre d'accidents de travail très faible sur le pôle VP (Automobile).

Les rapports de contrôle des équipements

Périodiquement le Groupe PAROT fait appel à des organismes agréés ou des entreprises compétentes pour la vérification périodique des équipements suivants :

- Les installations électriques
- Les installations de gaz
- Les appareils de levage
- Les cuves de compresseur
- Les cabines de peinture
- Les portes automatiques et semi-automatiques
- Les équipements de protection incendie : extincteurs, BAES, système de désenfumage, alarmes.

En 2021, l'ensemble de ces équipements a été contrôlé par les entreprises compétentes en tenant compte des échéances réglementaires.

La veille réglementaire

Le service qualité, sécurité, environnement assure la mise à jour de la veille réglementaire en termes de sécurité et environnement du Groupe PAROT. L'adhésion du groupe au CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) permet d'être informé en temps réel des nouveautés réglementaires.

Les remontées terrains

Le Groupe PAROT est à l'écoute de ses collaborateurs et met tout en œuvre pour préserver leur santé et leur sécurité.

2.1.6 La prévention des risques

L'analyse des risques permet d'identifier les besoins du Groupe PAROT en termes de santé et sécurité au travail.

En 2021, comme les années précédentes, plusieurs actions ont été menées afin de prévenir les risques :

- La conformité des équipements représente un réel enjeu au sein du groupe PAROT avec pour objectif 100% d'équipements conformes. Pour 2021, le groupe PAROT va continuer ses actions pour la mise en conformité des appareils de levage : équipements majoritaires au sein du groupe.
- La prévention du risque incendie : les équipements de protection contre les incendies sont vérifiés annuellement et renouvelés en fonction des besoins.

L'organisation des premiers secours

Les Sauveteurs Secouristes du Travail formés depuis quelques années agissent sur des interventions de premiers secours. Pour l'année 2022, nous continuerons à réaliser les formations initiales pour les sites ne répondant pas à l'objectif et aux recyclages des personnes dont les attestations arrivent à échéance. De plus, nous allons étudier la mise en place de défibrillateurs sur l'ensemble de nos sites.

2.1.7 Intégration et développement des compétences

Recrutement

Notre politique de recrutement engage notre Groupe à respecter et à agir en conformité avec les lois et règlements suivants :

- les Chartes des droits et libertés de la personne ;
- la Loi sur les normes du travail, le Code du Travail,
- la Loi sur la santé et sécurité au travail,
- la Loi sur l'égalité en matière d'emploi et les non-discriminations,
- la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

En respectant ces grands principes, nous assurons la Rédaction et diffusion des offres d'emploi, l'Identification et la qualification des candidats, la réalisation des entretiens téléphoniques et physiques. Nous pouvons également être amenés à faire appel à des partenaires pour la réalisation d'assessments ou pour effectuer de "la chasse" lors du recrutement de certains profils de Direction ou très techniques.

Le Groupe développe ses relations avec les Écoles et CFA en se faisant connaître auprès du corps professoral et nous participons aux forums des écoles, à des job dating et aux salons de recrutement en lien avec notre activité. Nous avons également en local des partenariats avec des agences d'intérim qui nous aident dans le recrutement des profils techniques qui sont des métiers pénuriques.

Notre site internet comporte un onglet carrière permettant de diffuser nos offres d'emploi et de recevoir les candidatures, et nous avons signé un contrat avec des partenariats reconnu pour être parmi les 1er sites privés d'emploi en France : HelloWork et Indeed. Nous nous appuyons également sur les partenaires classiques : pôle emploi, APEC par exemple. Nos annonces sont diffusées sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn) et nous avons une page entreprise sur les sites partenaires sur laquelle nous soignons la présentation du Groupe afin d'attirer les talents à nous.

Un film corporate et un film RH ont été réalisés afin d'assurer la promotion du Groupe lors des forums mais aussi sur les réseaux sociaux (facebook, LinkedIn, viadeo...etc). Par ailleurs, des vidéos métiers ont été réalisées au cours de ces dernières années et diffusées sur notre site internet.

Le Groupe PAROT étant un employeur actif sur tous les types de profils et sur toutes ses régions d'implantation, notre chargée de recrutement prend en charge tout le process, le sécurise et permet de répondre aux demandes des opérationnels avec réactivité et professionnalisme.

Intégration

Parce que ce n'est pas au nouvel arrivant de savoir intégrer l'entreprise mais à l'entreprise de savoir intégrer son expérience, nous avons mis en place un process visant à réunir toutes les conditions favorables pour renforcer sa motivation, lui permettre de s'approprier rapidement son poste et de trouver sa place au sein de notre Groupe.

Afin de faciliter la prise de poste du nouvel arrivant, nous imaginons pour lui un parcours d'intégration et prévoyons des moments d'échanges privilégiés avec les collaborateurs avec lesquels il sera amené à travailler; nous lui remettons un Kit de bienvenue (goodies, newsletter de l'année, organigramme..), notre livret d'accueil et de sécurité, lui remettons tout le matériel nécessaire à sa bonne intégration, effectuons avec lui une visite de l'entreprise et diffusons une note de bienvenue et d'information à l'ensemble des collaborateurs.

Des points réguliers sont effectués avec le nouvel arrivant pour répondre à ses questions éventuelles et un échange autour d'un rapport d'étonnement se tient un mois après son arrivée.

Développement individuel des collaborateurs

Notre Groupe est engagé dans une démarche de gestion des compétences depuis plusieurs années car notre volonté et objectif est de mieux anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques.

La formation est donc au cœur de nos priorités car nos salariés sont les piliers de nos activités et de notre entreprise. Elle représente un outil essentiel à leur développement. Il est à noter également que les constructeurs nous demandent d'assurer les formations techniques et commerciales de nos collaborateurs afin que ceux-ci soient toujours au fait des dernières évolutions techniques des véhicules que nous commercialisons et que nous réparons. Une grande majorité de notre plan de formation annuel est dédiée aux formations constructeurs.

Nous identifions les besoins en formation, établissons un bilan des ressources internes, identifions les populations cibles et les formations correspondantes.

Nos formations peuvent être certifiantes, et nous proposons notamment :

- des masters automobiles pour les techniciens automobiles et VI,
- des certifications en droit des sociétés et en droit du travail pour nos juristes et nos RH
- des MBA pour nos Dirigeants et Cadres à potentiel.
- des CQP Vendeurs Automobiles pour développer nos forces commerciales
- nous favorisons également l'apprentissage au sein de nos ateliers et accompagnons nos apprentis avec des tuteurs volontaires et identifiés

L'ensemble de nos collaborateurs est associé à notre démarche et vivement encouragé à se former et évoluer. Les formations engagées répondent à nos différents besoins métiers et sont porteuses de nos valeurs et tiennent compte du développement personnel de nos collaborateurs et de leur employabilité.

Comme indiqué, le Groupe a réalisé un diagnostic GPEC visant plusieurs objectifs en matière de développement individuel afin de repérer, mobiliser et développer les compétences individuelles et collectives, favoriser la mobilité interne et fidéliser le personnel, mieux détecter les talents et les fidéliser, renforcer les compétences de ses collaborateurs en fonction des évolutions de leur métier, améliorer l'employabilité des collaborateurs

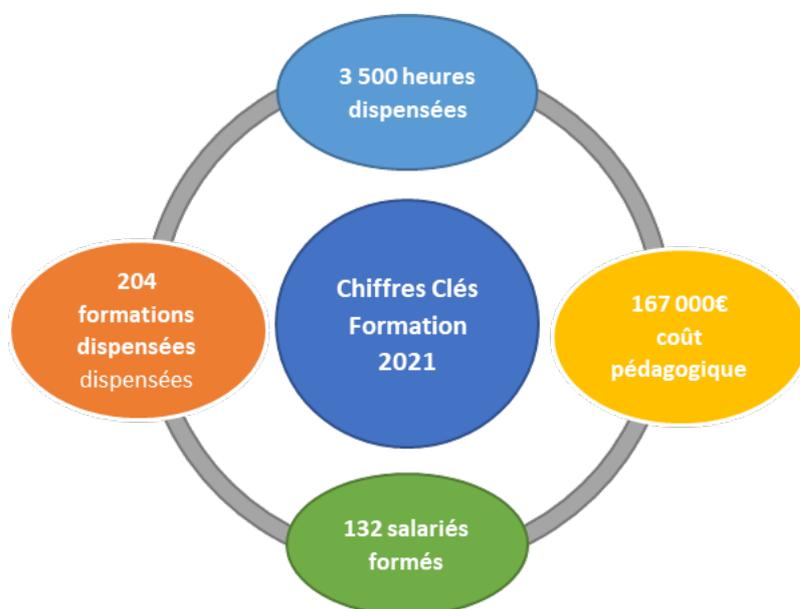
Nombre total d'heures de formation

Nos plans de formation sont établis selon plusieurs critères :

- la stratégie et le développement économique du Groupe,
- les développements attendus par les constructeurs,
- l'évolution du marché,
- les besoins en formation exprimés par nos collaborateurs

Le recueil des besoins en formation exprimés par nos collaborateurs se fait, notamment, au travers des entretiens professionnels : bilan du parcours professionnel du salarié avant et depuis son entrée dans l'entreprise, identification des besoins de l'entreprise et des aspirations et compétences du salarié, perspectives d'évolution professionnelle...

Nous insistons auprès des Managers pour tenir ces entretiens qui permettent d'accompagner les salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion et identifier les besoins de formation.



2.1.8 Égalité de traitement

Parce que la diversité est source de richesse et de productivité pour l'entreprise, et qu'intégrer des collaborateurs issus d'horizons divers permet d'enrichir le dialogue et de croiser les points de vue, nos politiques d'embauche prévoient de proscrire toute forme de discrimination.

Par ailleurs, diversifier ses sources de recrutement et intégrer de nouveaux profils permet aussi de faire face aux pénuries de main d'œuvre.

Aussi, l'engagement du Groupe PAROT en matière de responsabilité sociale et de diversité, est mis en valeur par une réelle volonté de :

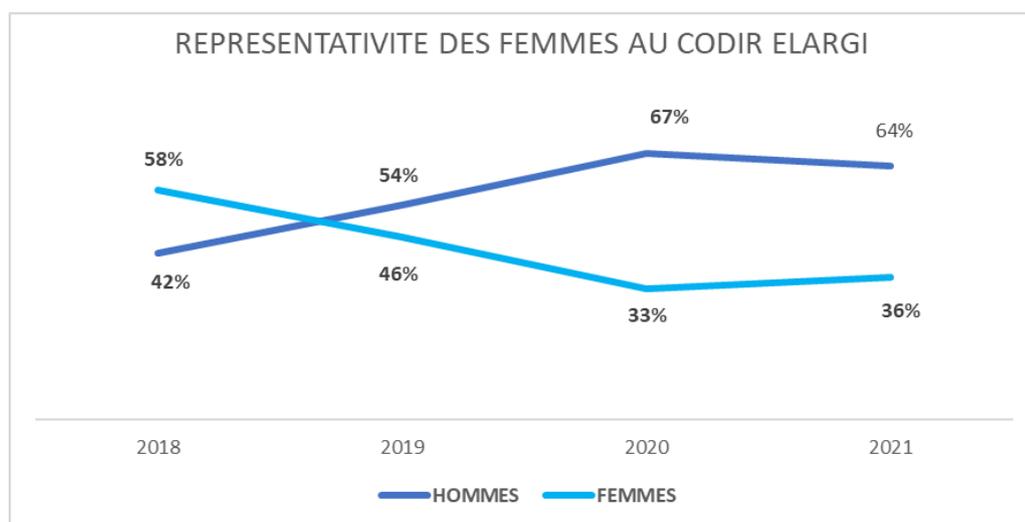
- Participer au développement et à la stabilisation de l'emploi en Région
- Progresser vers une meilleure égalité hommes/femmes,
- Intégrer les jeunes Générations et favoriser l'alternance
- Progresser vers une meilleure intégration des personnes en situation de handicap.

Ces objectifs sont au cœur de nos actions RH.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes

Bien que notre cœur de métier soit, par nature, très masculin (commerce et mécanique), nous continuons à développer les actions en faveur de l'égalité hommes/femmes : égalité à l'embauche (aucune discrimination n'est effectuée à l'embauche), encourager la promotion et la formation, proscrire toute forme de discrimination directe ou indirecte, conciliation vie privée/vie professionnelle.

La représentation des femmes au Comité de Direction du Groupe PAROT a dépassé celle des hommes pour la première fois en 2018 mais l'intégration de 2 nouveaux collaborateurs a refait basculer la tendance qui demeure en 2021.

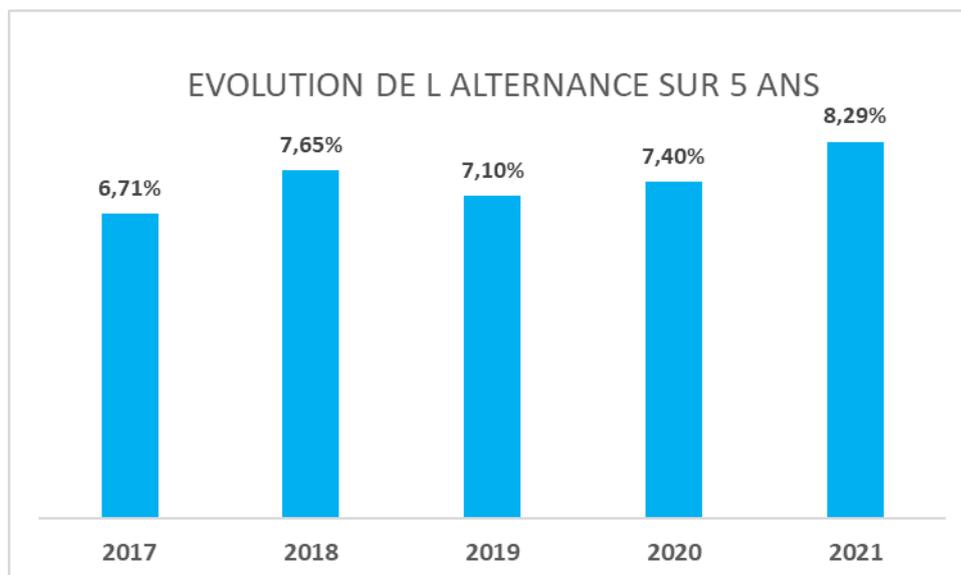


Enfin, le Groupe doté d'un conseil d'administration doit répondre aux dispositions de l'article L 225-18-1 du code de commerce qui imposent à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure 20%. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'Administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

Mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes

Parce que les jeunes sont porteurs de ressources et de compétences pour l'entreprise, le Groupe PAROT est engagé dans une démarche active d'accueil et d'accompagnement permettant de contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'emploi.

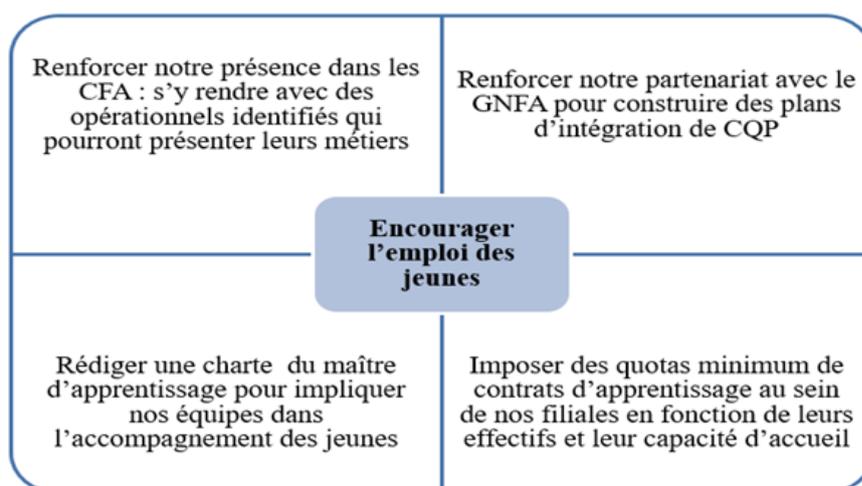
Ainsi, afin de former nos jeunes aux métiers de demain dans l'Automobile, nous développons l'alternance et favorisons les stages de fin d'étude au sein de toutes nos équipes. Nous sommes présents aux salons pour l'emploi, aux job dating, dans les écoles et CFA afin de faire connaître le Groupe, développer notre marque-employeur et attirer nos talents de demain. Cette volonté de se tourner vers l'avenir et d'intégrer des jeunes alternants se matérialise dans les chiffres suivants.



Pour faciliter l'intégration des jeunes et les accompagner au mieux dans l'entreprise, nous maintenons nos séniors dans l'emploi et identifions en interne les maîtres d'apprentissage ou tuteurs qui pourront transmettre leur expérience et savoir-faire. A l'issue de leur apprentissage ou contrat de professionnalisation, et dans la mesure où les jeunes formés se sont montrés motivés à intégrer notre Groupe, nous leur proposons une embauche en CDI.

Nous avons mis en place en 2019- 2020, la Charte Entreprise Formatrice en partenariat avec l'ANFA : nous avons formé nos tuteurs à l'intégration et la formation des jeunes en entreprise et avons réalisé en 2021, le livret de l'alternant reprenant pas à pas les étapes clefs de l'alternant. Ce livret a été construit grâce aux travaux et aux réflexions menés lors des groupes de travail.

Rappel de notre plan d'emploi pour les jeunes qui reste le même pour les années à venir :



2.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions

Le Groupe exerce la totalité de son activité en France. Il respecte les Lois définies par la République Française en matière de :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- D'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- D'absence de travail forcé et obligatoire
- D'absence de travail des enfants

Egalité de traitement / Diversité d'emploi

Le Groupe PAROT est engagé dans une politique sociale de proximité, de maintien dans l'emploi et de solidarité. Même si nous ne sommes pas encore aux objectifs en matière d'insertion des personnes en situation de handicap, notre politique d'embauche impose de miser sur l'engagement, le savoir-être et le potentiel du candidat sans aucune discrimination.

Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, nous avons pris des engagements en termes d'aménagements d'accessibilité de nos sites et de poste de travail.

Dans certains de nos établissements où, malgré notre politique et nos engagements, le nombre de collaborateurs handicapés n'augmente pas, nous n'hésitons pas à avoir recours à des sociétés de sous-traitance du secteur adapté et protégé, pour des prestations telles que l'entretien et le nettoyage de locaux ou d'espaces verts.

Poursuivre la lutte contre les discriminations

SELON 3 AXES

- Actions de Valorisation des femmes au sein de nos filiales : newsletters, présence féminine aux CODIR
- Améliorer l'accès à nos entreprises des personnes en situation de handicap : information auprès des opérationnels, rédaction d'un code de bonne conduite
- Rappel aux chefs de service de l'importance de la mixité au sein des métiers

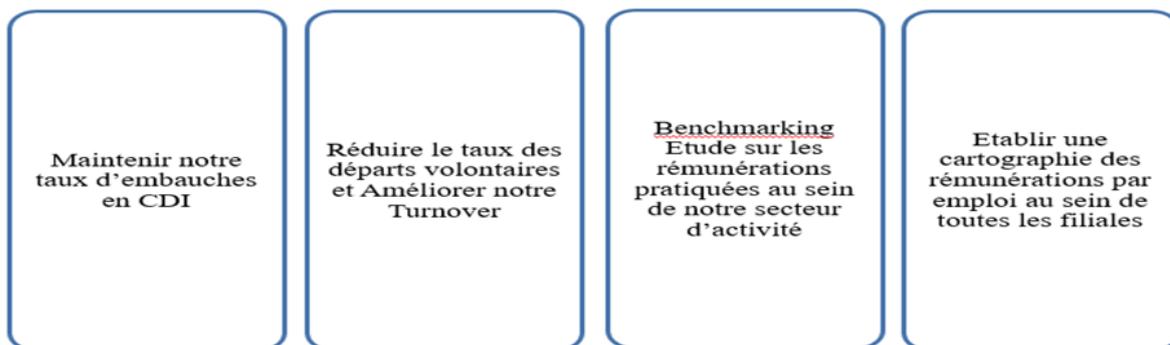
Engagement local / Renforcement des compétences

Notre plan d'actions se structure autour d'objectifs majeurs :

- Renforcer notre engagement pour l'emploi local et régional des jeunes.
- Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité

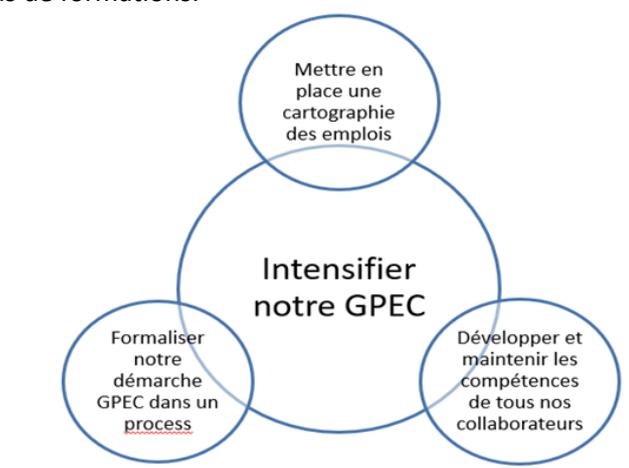
Participer à la sécurisation et la pérennisation de l'emploi en région

Le plan d'actions reste identique à ceux des années précédentes avec quatre types d'actions à mener en vue de poursuivre la stabilité des emplois :



Renforcer les compétences de nos collaborateurs et favoriser leur employabilité

Afin de renforcer les compétences de nos collaborateurs et d'assurer leur fidélisation, nous poursuivrons nos actions de formations.



La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est une méthode conçue pour anticiper les besoins en ressources humaines à court et moyen termes. Elle vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leurs environnements économique, social, juridique. La GPEC est un outil de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement.

Renforcer l'engagement sociétal de l'entreprise en matière de santé et bien-être au travail

La communication et le bien-être au travail passera par trois voies :

- Renforcer la communication RH interne et externe avec la nécessité de mener une réflexion globale avec le service communication de l'entreprise ; en ce sens, les actions de communication par le biais des newsletters, des notes internes, des rencontres (déjeuner du président, conventions, séminaires) seront des leviers. Nous avons réalisé des vidéos métiers pour dynamiser notre onglet carrière du site et mettre en valeur les métiers du Groupe,
- Participer au réseau et à la vie locale associative ou non associative,
- S'impliquer dans notre environnement de vie nécessite de participer à la vie locale autour de nos implantations en participant aux associations RH locales ou nationales ainsi qu'aux organismes métiers :



2.2 ■ Informations environnementales

2.2.1 Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la société

La politique environnementale a été définie de manière à répondre à la réglementation en vigueur et également aux différents besoins des sites.

Ainsi, depuis plusieurs années elle s'articule donc autour de 3 axes prioritaires :

- Optimiser le tri des déchets et favoriser la valorisation matière
- Prévenir les risques de pollution
- Maîtriser nos consommations énergétiques

Le Groupe PAROT n'est à ce jour pas soumis à des procédures de certification spécifiquement environnementale. La société n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Les actions de formation et d'informations des salariés

Le Groupe PAROT organise des réunions ponctuelles en interne sur l'environnement en lien avec les problématiques rencontrées.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution

Le Groupe conçoit sa politique dans la durée et dans la globalité. Il a donc décidé de se doter d'une politique Environnement. La préservation de l'Environnement participe à la responsabilité sociétale du Groupe.

Cette politique est portée par l'ensemble des entités du Groupe et concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe et l'ensemble des métiers.

Nous avons notamment pour limiter les déchets, organisé les échanges papier avec nos filiales, et privilégié la transmission des données par voies dématérialisées.

- Grâce à l'application GOOGLE DRIVE permettant la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les différentes filiales du Groupe. Ce système mis en place depuis 2015 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe ;
- Les collaborateurs des différentes filiales du Groupe sont sensibilisés à la limitation des impressions papier et diffusent ce message à leurs interlocuteurs ;
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable. Ces matériels sont également configurés par défaut pour imprimer recto verso et limiter les gaspillages de papier.
- L'application Wetransfer permet aux collaborateurs de transmettre des fichiers lourds dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM ou clé USB, ce qui contribue également à limiter notre impact.

Tous ces systèmes permettent également de limiter les envois postaux et par conséquent les émissions de CO2 liées à leur transport. Il permet également de limiter les réunions sur site, puisque les rencontres s'organisent par visioconférence.

En ce qui concerne les filiales d'exploitation, les salariés sont sensibilisés, dès leur embauche, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Lors des formations d'intégration et, par la suite, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont informés des bonnes pratiques pour la prévention des risques environnementaux et avertis des méthodes de gestion, de traitement et d'élimination des déchets afin d'éviter toute forme de pollution des sols (et sous-sols).

Toutes nos filiales mènent des actions de sensibilisation (formations, panneaux d'affichage, mailings...) auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Nous précisons par ailleurs, que le Groupe ne relève d'aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou de garanties relatives à des risques environnementaux ou susceptible de présenter à terme une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

L'énergie renouvelable reste au cœur de nos préoccupations, le Groupe fait lui aussi parti des acteurs de l'écosystème du véhicule électrique. Savoir conjuguer les besoins en énergie et en mobilité avec la lutte contre le réchauffement climatique, le Groupe contribue via les constructeurs et ses partenaires qu'il soit assureur, client, fournisseur, autorités de réglementation, communauté locale, à répondre à ses problématiques.

La maîtrise des consommations énergétiques est une priorité en ce sens, qu'elle réponde à la fois au changement climatique et à l'épuisement prévisible d'une partie des ressources énergétiques. Le groupe a donc fait le pari de communiquer pour éduquer aux comportements d'autre part de piloter au mieux la demande par un comptage intelligent par exemple. Le Groupe agit à différents niveaux, en optimisant ses consommations énergétiques sur son propre périmètre via la sensibilisation.

Par ailleurs, le Groupe attache une importance toute particulière à l'usage de l'eau et l'impact des rejets dans le milieu naturel pour toutes ses activités. Afin de faire face à cet enjeu majeur du XXIème siècle, les entités du Groupe travaillent à mieux connaître l'empreinte eau de leurs activités, à localiser les zones de pollution potentielle et à mettre en œuvre des plans d'action pour les sites correspondants. Les réglementations relatives à la qualité de l'air ou des sols, fixent les exigences qui s'imposent aux installations industrielles. Le Groupe contrôle régulièrement la performance environnementale de ses installations.

2.2.2 Pollution et gestion des déchets

La prévention de l'air

Depuis plusieurs années, le Groupe PAROT a confié la vérification périodique des cabines de peinture à un organisme agréé. Ainsi, les cabines de peinture sont contrôlées annuellement selon la réglementation afin de vérifier :

- Le débit global d'air extrait
- L'état des éléments de l'installation (systèmes de captage, dépoussiéreurs, épurateurs, gaines...)
- La pression statique ou vitesse d'air à chaque point
- La caractéristique de l'installation

Et depuis 2020, un contrat de maintenance est en place avec une entreprise compétente qui, en plus du contrôle annuel réglementaire, est en charge du changement régulier des filtres afin d'éviter toute saturation et pollution de l'air.

La prévention de l'eau et des sols

Depuis 2017, le Groupe PAROT a débuté la mise en place d'un contrat pour l'entretien périodique des ouvrages d'assainissement, c'est à dire les séparateurs hydrocarbures et les aires de lavage.

Le prestataire choisi s'engage à effectuer les interventions suivantes :

- Pompage et nettoyage des aires de lavage
- Pompage de la phase hydrocarbonnée en surface du séparateur
- Pompage de la phase boueuse en fond du séparateur
- Vérification du fonctionnement du flotteur
- Transfert et traitement des déchets en centre agréé
- Fourniture du bordereau de suivi des déchets

Ce partenariat permet de disposer d'un entretien périodique et programmé selon les besoins des sites. Ainsi, depuis 2018, 100% des sites disposent d'un contrat d'entretien.

De par son activité, le Groupe PAROT est consommateur de produits liquides dangereux. Ces produits sont utilisés dans l'ensemble de nos ateliers de réparation (huile moteur, liquide de frein, liquide de refroidissement ...)

Les produits neufs sont stockés dans des contenants étanches selon les besoins des sites (cuves ou fûts). Afin d'optimiser l'espace et d'éviter la manutention des fûts, des stations de distribution des produits sont installés dans les concessions.

Les produits liquides dangereux usagés sont stockés dans des contenants adaptés et collectés par notre prestataire agréé CHIMIREC. Le prestataire s'est engagé à nous mettre à disposition des contenants homologués pour le stockage de ces déchets.

Les huiles usagées sont stockées essentiellement dans des cuves de minimum 1000 L, aériennes ou enterrées. Ainsi, un planning de vidange des huiles a été convenu avec notre collecteur CHIMIREC en tenant compte de la capacité des cuves.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

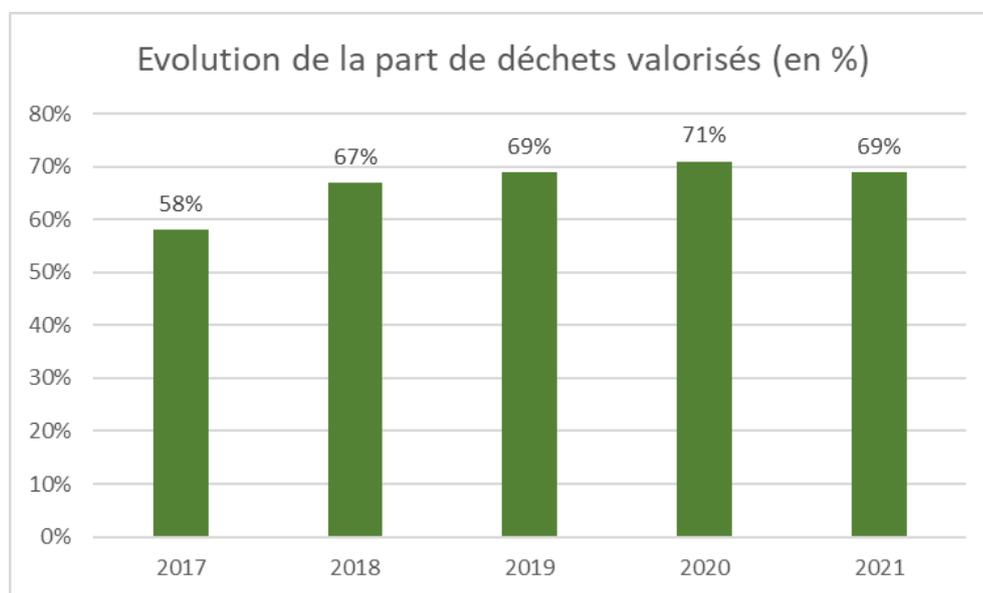
Depuis 2017, des contrats cadres ont été mis en place pour la collecte et le traitement de l'ensemble de nos déchets.

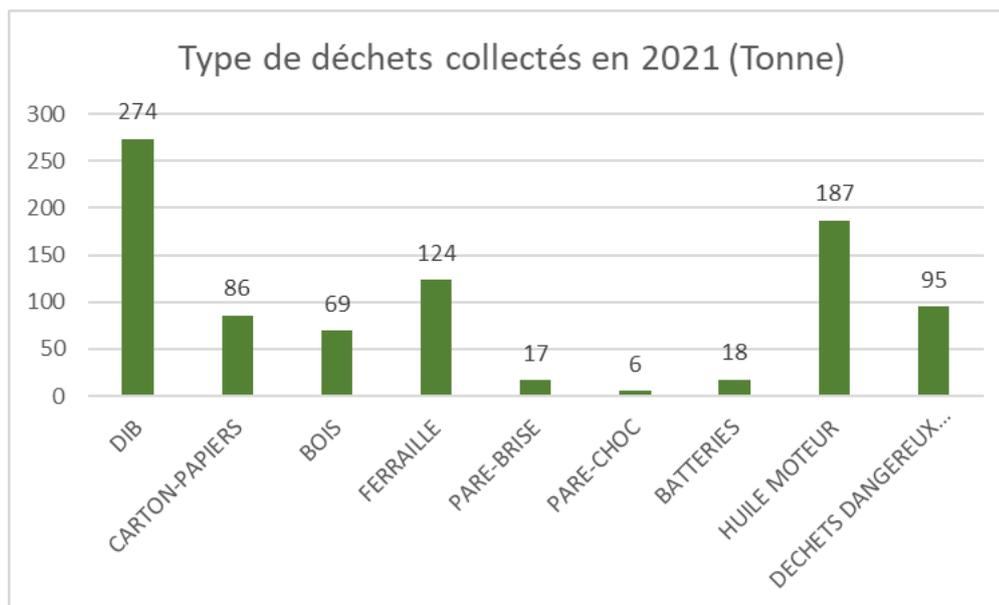
Plusieurs prestataires ont été choisis :

- Suez Environnement : DIB, bois, carton, papier, pare-brise, pare-choc...
- Chimirec : huile usagée, aérosols, filtres à huile et carburant usagés, liquide de frein usagé, liquide de refroidissement usagé, emballages souillés, matériels souillés, peintures usagées, fûts souillés, diluants usagés, carburants usagés...
- Sorecfer : ferraille, batteries usagées
- RABA SARP : entretien des séparateurs hydrocarbures et aires de lavage
-

Ces partenariats permettent de mesurer la quantité de déchets produits avec la mise en place de reporting précis.

Ci-dessous, présentation des résultats de l'année 2021 :





L'objectif premier du Groupe PAROT est de réduire la part de nos déchets non valorisables en favorisant le recyclage de la matière.

De plus, CHIMIREC a conçu des procédés exclusifs permettant la valorisation matière ou énergétique des déchets dangereux collectés. Par exemple les huiles usagées sont régénérées par filtration et déshydratation sous vide et les filtres à huile sont valorisés en 3 composants : l'huile, le papier et le métal.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les concessions automobiles et poids-lourds sont essentiellement implantées dans des zones industrielles, éloignées des habitations et les nuisances sonores sont concentrées dans les ateliers de réparation.

2.2.3 Utilisation durable des ressources

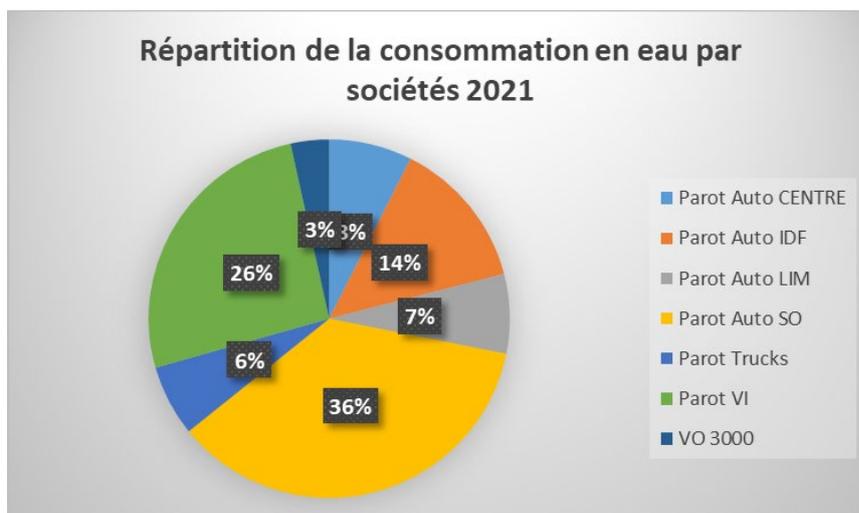
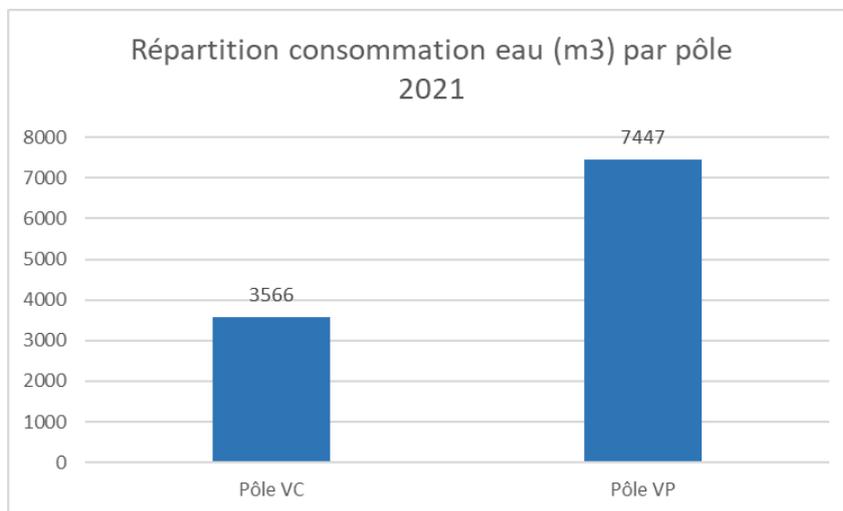
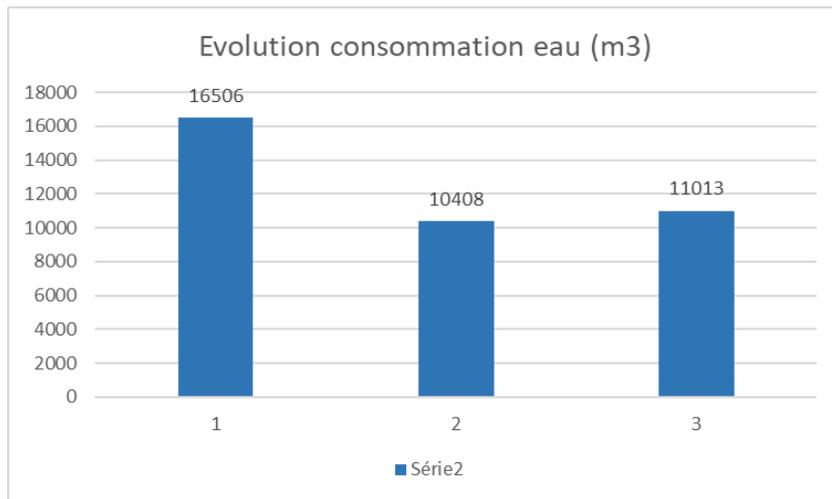
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les besoins en eau de l'ensemble des sites regroupent :

- Les besoins domestiques : sanitaires, réfectoire, vestiaires
- Les besoins industriels : aires de lavage

A ce jour, il n'existe pas de contrainte locale en matière d'approvisionnement d'eau.

Ci-dessous, les consommations en eau de l'année 2021 :



La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Utilisation de solvants

Les ateliers du Groupe PAROT sont aujourd'hui consommateurs de solvants pour les activités suivantes :

- En atelier mécanique pour le dégraissage des pièces
- En atelier carrosserie lors de l'application de peinture sur les véhicules

Néanmoins, les quantités de solvants utilisés ont une tendance à la baisse avec notamment l'acquisition de fontaines de dégraissage biologique il y a quelques années.

Ces fontaines permettent de substituer le solvant par un dégraissant biodégradable protégeant à la fois les opérateurs et l'environnement. L'objectif du groupe étant que tous les sites soient équipés d'un système de dégraissage biologique.

La consommation de l'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Depuis 2015, le Groupe PAROT a souscrit un contrat de gaz et d'électricité en offre de marché.

Ainsi, le Groupe PAROT est engagé avec les fournisseurs suivants :

- Electricité : EDF jusqu'à fin Octobre 2021 puis E-Pango depuis le 1er Novembre 2021
- Gaz : AVIA PICOTY jusqu'à fin Mars 2022

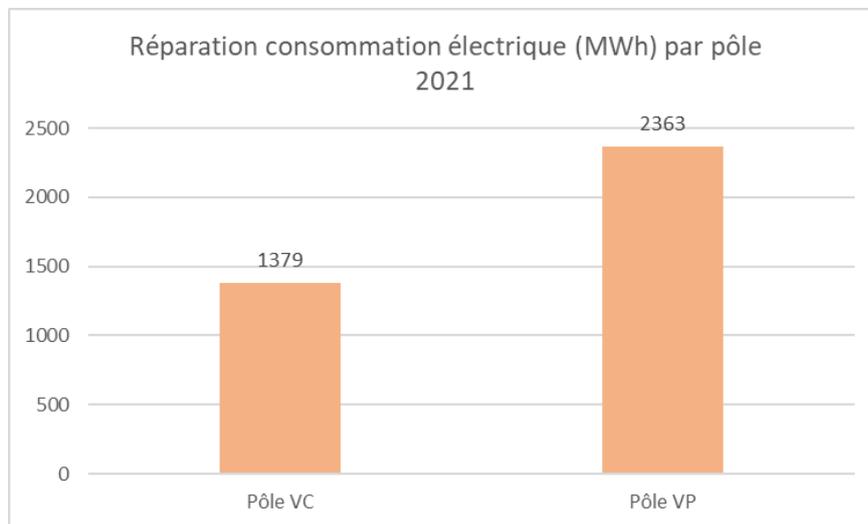
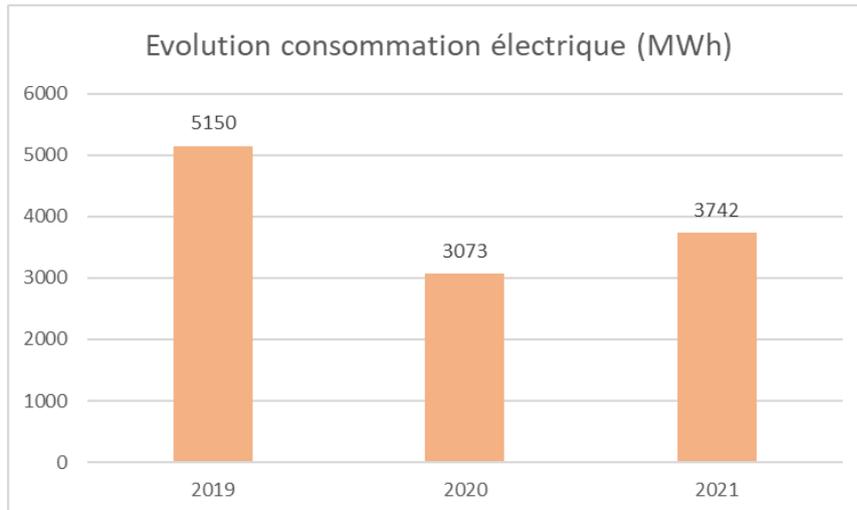
L'électricité

L'électricité est actuellement la principale énergie utilisée par les sites du groupe PAROT.

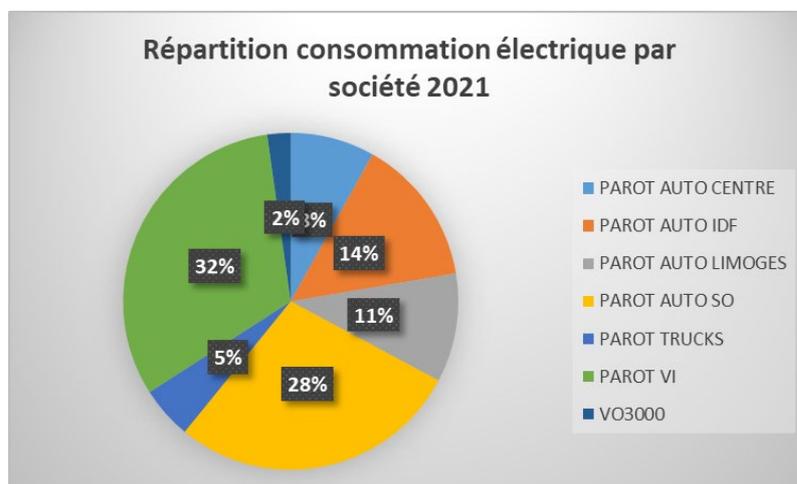
Les besoins en électricité des sites sont les suivants :

- L'éclairage
- Le chauffage
- La climatisation
- Les bureaux (ordinateurs, écrans, imprimantes, distributeurs café, autres...)
- L'air comprimé
- Les cabines de peinture

A la fin de l'année 2021, E-Pango est le fournisseur d'électricité de tous les établissements du Groupe PAROT. Ci-dessous les consommations du Groupe PAROT en 2021 :



La crise sanitaire survenue en 2020 explique la diminution significative de la consommation totale en électricité pour cette même année. En 2021, malgré une crise sanitaire encore présente, les sites ont fonctionné normalement. C'est pourquoi la consommation totale en électricité du Groupe Parot est remontée. En revanche, avec la vente de plusieurs établissements en 2019 et 2020, nous n'atteignons pas les consommations de 2019.



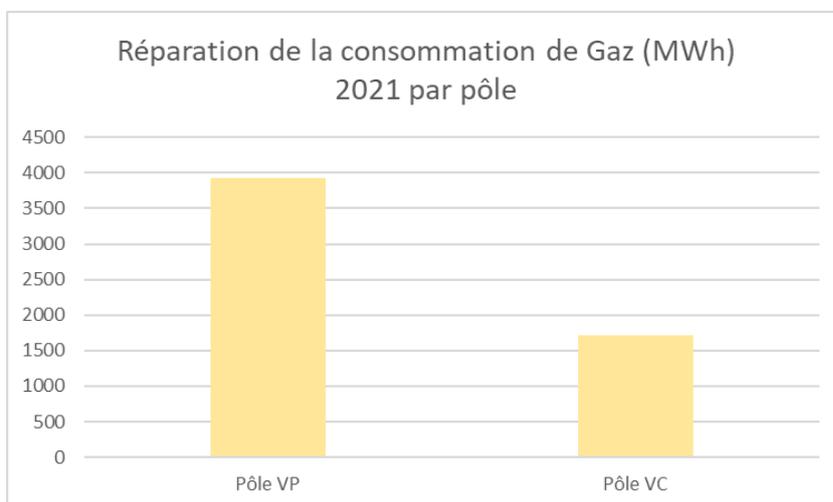
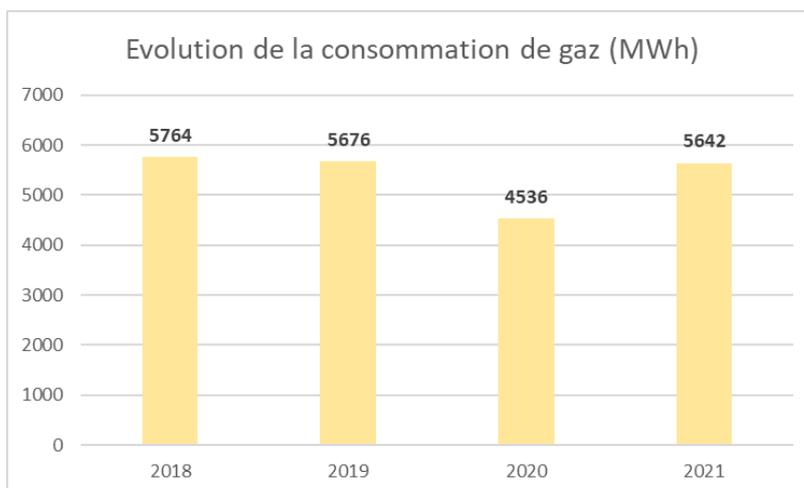
Le gaz

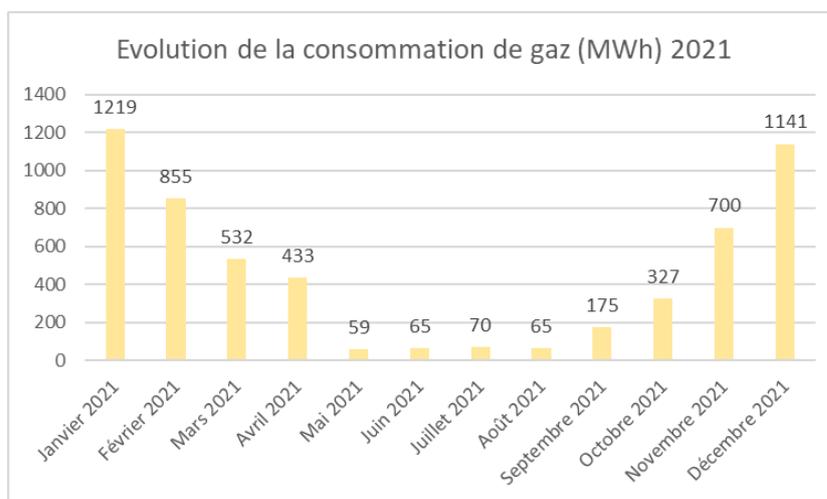
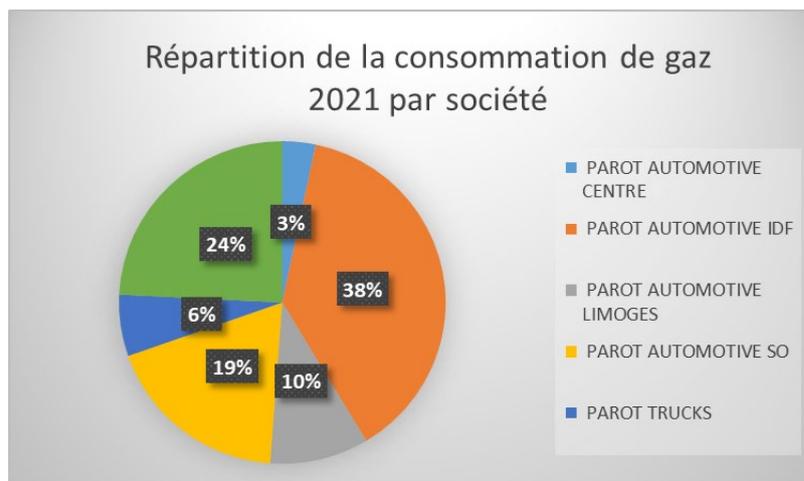
Les besoins en gaz naturel pour le Groupe PAROT sont dus essentiellement à l'alimentation des chauffages aérothermes ou radiants présents dans les ateliers de réparation mécanique et carrosserie mais également au fonctionnement des cabines de peinture dans certains cas.

Depuis 2015, AVIA PICOTY est le fournisseur principal de gaz naturel de 21 des concessions du Groupe PAROT :

- 7 concessions poids-lourds
- 13 concessions automobiles

Les consommations de l'année 2021 sont les suivantes :





L'utilisation des sols

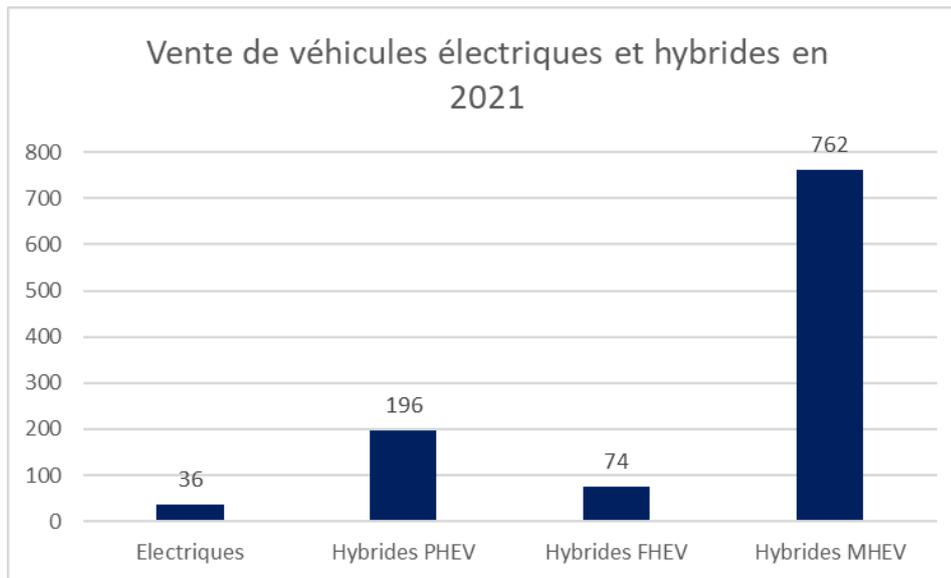
Le principal enjeu du Groupe PAROT est la prévention des risques de pollution des sols. Pour cela, le groupe met tout en œuvre pour garantir la préservation des sols (voir paragraphe II- 2-a-).

2.2.4 Changement climatique

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique.

Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.

Le Groupe PAROT enregistre une évolution des ventes de véhicules légers électriques et hybrides :



De plus, en 2021, l'ensemble de nos concessions FORD, MAZDA et FIAT sont équipés de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Ces bornes sont installées à l'intérieur de nos concessions mais également sur les parkings clients permettant ainsi une utilisation à l'ensemble des automobilistes équipés de véhicules électriques.

2.2.5 Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

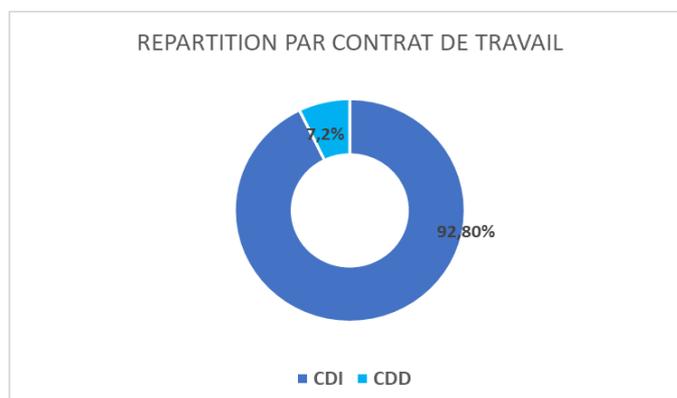
Compte tenu de son activité et de la localisation des concessions, ce critère n'apparaît pas pertinent.

2.3 ■ Engagements sociétaux

2.3.1 Impact territorial

Le Groupe favorise les emplois stables pour lutter contre la précarité de l'emploi.

Ainsi, près de 93% de nos collaborateurs sont en contrat à durée indéterminée en 2021. De plus, le recours à des contrats de travail temporaire n'excède pas 1.5% de l'effectif global.



Dans toutes les régions où le Groupe PAROT est présent, il est un acteur du développement de l'emploi. En 2021, le Groupe a recruté 231 nouveaux collaborateurs.



2.3.2 Relations entretenues avec les personnes intéressées par l'activité de la société

Entité	Concession	Partenaire	Type
Parot Automotive Sud Ouest	Tulle	Tulle Football Corrèze	Sportif
	Brive	Club Athlétique Briviste	Sportif
	Périgueux	Vintage Days	Sportif
Parot Trucks	Bordeaux	Les Girondins de Bordeaux	Sportif
	Bordeaux	UBB	Sportif
	Brive	Club Athlétique Briviste	Sportif
Parot VI	Toulouse	Colomiers Rugby	Sportif
	Bayonne	Aviron Bayonnais - Rugby	Sportif
	Bordeaux	UBB	Sportif

2.3.3 Sous-traitance et Fournisseurs

Dans le cadre desancements d'appel d'offre, le groupe intègre systématiquement un critère lié à l'attachement des valeurs RSE.

Les contrats liant le groupe à ses cocontractants ne disposent pas de clauses particulières relatives aux pratiques éthiques, environnementales et sociales au-delà des exigences réglementaires applicables.

2.3.4 Loyauté des pratiques

La société a mis en place des procédures encadrant la signature des contrats avec des tiers. Des clauses d'anti-corruption peuvent être insérées sous la responsabilité de la responsable juridique quand des risques élevés sont identifiés.

A compter de 2018, le groupe communiquera systématiquement sur sa politique éthique par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. L'entreprise rentre dans le champ d'application de la Loi Sapin II.

2.3.5 Actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société n'a pas identifié d'enjeu majeur, la concernant, sur ce sujet.

3- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

3.1 ■ Composition du Conseil

NOM	MANDAT	FONCTION OPÉRATIONNELLE	DATE DE NOMINATION - ÉCHÉANCE
Alexandre PAROT	Président du Conseil d'administration	Président Directeur Général	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Virginie PAROT – GAUZIGNAC	Administrateur	Directeur Général Délégué - <i>Démission au 05/01/2021</i>	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Alain PAROT	Administrateur	Néant	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

3.2 ■ Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.2.1 Organisation du Conseil

Au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), le Conseil s'est doté de deux administrateurs indépendants, il répond ainsi à la recommandation R3 dudit code qui est de fait adoptée.

Son organisation est désormais régie par un règlement intérieur approuvé en conseil d'administration du 25 avril 2018. Tous les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société. L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercée.

A l'exception de Monsieur Alexandre PAROT et de Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC qui sont frère et sœur et de Monsieur Alain PAROT qui est leur père, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun autre lien familial.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- (i) Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
- (ii) Aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- (iii) Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et
- (iv) Aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Pour rappel, l'ordonnance du 19 juillet 2017 a supprimé l'information sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (c.com art L225-3764 al. 7 modifié par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et R.225-104 al.4 créé par le décret 2017-1265 du 9 août 2017).

Compte-tenu de sa structure actionnariale, le conseil d'administration de la Société n'a pas encore constitué de comités spécialisés à la date du présent rapport.

3.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Contrôles légaux des comptes : COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DB3C AUDIT

Représenté par Monsieur Aurélien GERNEZ

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux.

35-37 Avenue Auguste Ferret – 33110 LE BOUSCAT

KPMG SA

Représentée par Monsieur Éric JUNIERES

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense cedex

Par ailleurs, étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Néanmoins, la Société dispose d'une organisation et de procédures de contrôle interne concourant à la production d'une information comptable et financière fiable et de qualité :

- Le Groupe a mis l'accent sur la mesure de performance et les benchmarks internes, afin d'identifier avec le plus de réactivité possible les éléments d'amélioration continue des processus, des résultats et de la trésorerie.

Le Groupe dispose d'un comité d'investissement dont les membres, nommés au regard de leur expérience, émettent un avis sur les décisions d'investissement et de désinvestissement.

Le Groupe s'appuie sur un Contrôle de Gestion par activité, chargé de la revue de la performance économique des activités et du suivi de la génération de cash.

L'ensemble des activités bénéficient d'un responsable qui supervise les équipes comptables et de gestion. Ils rapportent directement au Directeur Général de l'activité et à la Direction Générale Déléguée Finances.

Le Groupe a déployé les indicateurs dédiés au pilotage de la performance. Ils sont disponibles quotidiennement (livraisons en volumes et reste à livrer, heures de production des ateliers, chiffre d'affaires des magasins, trésorerie), hebdomadairement (portefeuille de commande, plan de charge des ateliers, dépassements des échéances clients, prévisions de la trésorerie), mensuellement au niveau Groupe (résultat, BFR, effectifs, dette nette).

Des comités de pilotage internes, réunissant des représentants des équipes commerciales du service et administratives se déroulent à un rythme régulier afin de commenter les performances chiffrées réalisées et d'identifier les projections de résultat résultant des plans d'action à venir.

Un manuel de procédures Groupe est mis à la disposition de l'ensemble des référents financiers afin de garantir une homogénéité de l'information comptable et financière ; il encadre notamment les clôtures des comptes sociaux et consolidés, le reporting mensuel et les indicateurs, la gestion de la trésorerie, l'organisation et les missions des services financiers des filiales et du Groupe.

Concernant la sauvegarde et la sécurité des données, une sauvegarde quotidienne des serveurs incluant les informations clés (notamment bancaires, paie et contrôleur de domaine) est effectuée sur les disques en réseau. Le Groupe a par ailleurs souscrit une police d'assurance CYBERSECURITE.

La Société a recours à des expertises externes dès lors que certaines problématiques comptables, organisationnelles juridiques ou fiscales par exemple requièrent une compétence spécifique portant sur la détermination ou la présentation d'une information financière fiable, pérenne et pertinente. Les états financiers des principales sociétés du Groupe sont établis par ses propres équipes. Au même titre que l'établissement des états financiers consolidés en normes françaises est réalisé par les équipes internes du Groupe.

Les principales options de clôture des comptes sociaux et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle. Les conclusions présentées en réunion de synthèse par les auditeurs sont partagées avec le Président du Groupe et les équipes financières et juridiques. Cette organisation est mise en place au niveau du Groupe, et des filiales.

3.3 ■ Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux

Mandats exercés au sein du Groupe		
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Gérant TRANS AUTO-AUVERGNE Gérant SCI NOVITAL Gérant SCI B2P Gérant SCI LE MULATET Gérant SCI LA RIVIERE Gérant SCI LE BAS ROC Gérant SCI 31 Gérant SCI 24-87 Gérant SCI 64 Gérant SCI LES VIGNES Gérant SCI SCG 19 Gérant SCI CORBEIL Gérant SCI 40 Gérant SCI RUE DE FIEUZAL Gérant SOCIETE BERIC Gérant SCI IMMO BEHRA SUD Gérant SCI IMMO BEHRA NORD Gérant SOCIETE CIVILE IMMO CROIX BOISSELIERE Gérant SCI GLENN Gérant SCI FONCIM 45 Gérant SCI 47 Gérant SCI 86 Gérant SCI DE L'ISLE Gérant SCI DU NOUGUEY
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué <i>(Démission à compter du 5 janvier 2021)</i> Administrateur	Néant
Alain PAROT	Administrateur – Conseiller Spécial du Président	Néant
Marc De LAITRE	Administrateur	Néant
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur	Néant

Mandats exercés en dehors du Groupe

Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Président SAS AV HOLDING Gérant SC GODARD Gérant SCI 33 Gérant SCI FOIRAIL Gérant SCI LE HERON Président LOGICAL Administrateur UBB Gérant SARL OCEAN Président GACIF Administrateur MEDEF Administrateur COS (CEB)
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué <i>(Démission à compter du 5 janvier 2021)</i> Administrateur	Gérante SC BEL AIR Gérante SCI DU PARC DE NOVERT Gérante SCEA DES ECURIES DE NOVERT Présidente Association Hippique de Novert Gérante SCI DES ECURIES DE NOVERT
Alain PAROT	Administrateur	Président IMMOA Gérant SCEA BOIS LA MANDRIE Gérant SCI 16 Gérant SCI DU DOMAINE DE NOVERT Administrateur Cave du Saillant Administrateur Brive Rugby Administrateur SASP CABCL Président Association Brive le Pack Président Association Brive le Pack Investissement Administrateur de la SA DE LA BONTAT Administrateur des Caves du Coteau de la Vézère Gérant SCI BECQUEREL
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Gérant SARL CITE ARTISANALE DES VERTS PRES Gérant SCI PYRSAV Gérant SCI BEMAPI Gérant SCI BEMAPI 1 Gérant SCI DU CHATEAU Gérant SARL ALMA TERRA DEVELOPPEMENT Gérant SARL ALMA TERRA Promotion SCI CAP SUD Gérant du Groupement forestier d'Ivoy et du Libon
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	<u>Monsieur Jacques SPICQ :</u> Président de la société SAS EXPERGY Président de NEMO INVEST SAS Co-gérant de la SCI DS IMMO 39 <u>La société NEMO INVEST SAS (représentée par EXPERGY SAS, elle-même représentée par Jacques SPICQ)</u> Présidente de la société SAS NEMO SUPPLY CHAIN Présidente de la société SAS NEMO LOISIRS Présidente de la société SAS NEMO SERVICE Présidente de la société SAS GANTE

Aux termes de la réunion en date du 15 avril dernier, le Conseil d'Administration a examiné la situation des mandats des Administrateurs et a constaté qu'il convient de soumettre à l'assemblée générale le renouvellement des mandats de :

- Monsieur Alexandre PAROT,
- Madame Virginie PAROT,
- Monsieur Alain PAROT,

Et ce pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.4 ■ Liste des conventions réglementées

Le Conseil d'Administration de notre Société a autorisé les conventions suivantes relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce :

Conclusion de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice :

- **Acquisition de parts sociales de sociétés immobilières SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19**
(Décision du CA du 27/04/2021)

Personnes concernées :

Monsieur Alexandre PAROT agissant en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et également en qualité de Gérant associé des sociétés SCI 64, SCI 24-87, SCG 19 et LES VIGNES (dont les parts sociales font l'objet des cessions),

Madame Virginie PAROT en qualité d'Administratrice de la SA GROUPE PAROT, et également associée des sociétés SCI 64, SCI 24-87, SCG 19 et LES VIGNES (dont les parts sociales font l'objet des cessions).

Objet de la convention :

Aux termes d'actes sous seing privés en date du 10 mai 2021, la Société GROUPE PAROT a acquis des parts sociales appartenant à Monsieur Alexandre PAROT et à Madame Virginie PAROT au sein des sociétés SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19.

Nom de la SCI	Description	Lieu	Locataire
SCI 64	Immeuble	PAU (64)	PAROT VI
SCI 24-87	Immeubles	LA FEUILLADE (24) LIMOGES (87)	PAROT VI PAROT VI
LES VIGNES	Immeuble	BERGERAC (24)	PAROT AUTOMOTIVE SO
SCG 19	Immeuble	LIBOURNE (33)	PAROT AUTOMOTIVE SO

Nom de la SCI	Siège social	RCS	Capital	Répartition du capital avant les cessions
SCI 64	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	453 330 383 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCI 24-87	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	452 284 714 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
LES VIGNES	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	493 171 276 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1 €	GROUPE PAROT : 998 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCG 19	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	479 959 116 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 96 parts Alexandre PAROT : 2 parts Virginie PAROT : 2 parts

Ces acquisitions de parts sociales ont été réalisées afin que la répartition du capital social de chacune de ces sociétés civiles soit uniformisée avec la répartition du capital des autres sociétés civiles du Groupe - 99 % devant appartenir à la SA GROUPE PAROT et 1% à la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, elle-même détenue à hauteur de 100 % par la SA GROUPE PAROT.

Lesdites acquisitions de parts sociales se sont conclues selon les modalités suivantes :

	Valorisation globale	Valorisation / part sociale	Prix à payer par GROUPE PAROT	Droits d'enregistrement GROUPE PAROT	Prix à payer par PAROT AC	Droits d'enregistrement PAROT AC
LES VIGNES	818 194	818,19 €	818,19 €	40,91 €	818,19 €	40,91 €
SCG 19	431 245	4 312,45 €	12 937,36 €	646,87 €	4 312,45 €	215,62 €
SCI 24 -87	2 149 231	21 492,31 €	21 492,31 €	1 074,62 €	21 492,31 €	1 074,62 €
SCI 64	1 616 436	16 164,36 €	16 164,36 €	808,22 €	16 164,36 €	808,22 €
TOTAL	5 015 106	42 787,32 €	51 412,22 €	2 570,61 €	42 787,32 €	2 139,37 €

Coût global acquisition parts sociales pour GROUPE PAROT **53 982,83 €**

Coût global acquisition parts sociales pour PAROT AC **44 926,68 €**

Qui cède quoi à qui	Cédants		Cessionnaires		Total titres cédées
	AP	VP	GROUPE PAROT	PAROT AC	
LES VIGNES	1	1	1 AP	1 VP	2
SCG 19	2	2	2 AP 1 VP	1 VP	4
SCI 24-87	1	1	1 AP	1 VP	2
SCI 64	1	1	1 AP	1 VP	2

Prix de cession reçu par AP	47 099,77 €
Prix de cession reçu par VP	47 099,77 €
TOTAL	94 199,54 €

Le coût global de ces acquisitions pour la société Groupe PAROT a été de 53.982,83 euros, comprenant le prix d'acquisition des titres, mais également le versement des droits d'enregistrement.

➤ **Conclusion d'un crédit par avis de tirage avec la société AV HOLDING**
(Décisions du CA du 25/07/2021 et du 09/09/2021)

Personnes concernées :

Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Président de la SAS AV HOLDING, mais également en qualité de Gérant de la SC GODARD, société actionnaire détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote de la SAS AV HOLDING et de la SA GROUPE PAROT

Madame Virginie PAROT en qualité d'Administratrice de la SA GROUPE PAROT, et Gérante de la SC BEL-AIR, société actionnaire détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote de la SAS AV HOLDING et de la SA GROUPE PAROT

Objet de la convention :

Afin de pouvoir disposer de liquidités suffisantes lui permettant de rembourser ses divers emprunts bancaires, la société AV HOLDING, actionnaire majoritaire de la Société GROUPE PAROT, a souhaité que cette dernière lui octroie un crédit. La formalisation de ce crédit vise à sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette indépendamment de sa capacité à percevoir des dividendes par la Société GROUPE PAROT, laquelle a retrouvé une perspective de rentabilité pour les années à venir.

Ainsi, suivant autorisations préalables du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2021 et 9 septembre 2021, et suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, annulé et remplacé par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a conclu un crédit par avis de tirage aux charges et conditions exposées ci-dessous :

- **Emprunteur** : la société AV HOLDING, société par actions simplifiée ayant pour siège social ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 808 005 862. Il est précisé que la société AV HOLDING est actionnaire majoritaire de la société GROUPE PAROT, son capital étant détenu par des sociétés civiles personnelles d'Alexandre et Virginie PAROT (SC GODARD, SC BEL-AIR),
- **Montant maximal disponible** : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2 500 000,00 €),
- **Durée** : CINQUANTE TROIS (53) mois à compter du 1^{er} août 2021 jusqu'au 31 décembre 2026, date à laquelle l'Emprunteur devra avoir intégralement remboursé le crédit au Prêteur, en principal et intérêts.
- **Taux d'intérêt** : 2,5 % - Les intérêts seront payables *trimestriellement* à terme échu. Ils seront calculés selon le nombre de jours réels écoulés, sur la base d'une année de 360 jours, et débités automatiquement du compte de l'Emprunteur dans les livres du Prêteur. Le paiement lié aux intérêts sera effectué par le moyen de paiement suivant : prélèvement bancaire sur le compte de l'Emprunteur tous les 10 de chaque trimestre.
- **Remboursement in fine du principal du crédit** à échéance en totalité et en une seule fois à la date d'échéance finale, savoir le 31 décembre 2026.
- **Utilisation de l'ouverture de crédit** : mise à disposition de fonds par le Prêteur sur demande par l'Emprunteur sans condition de seuil ni condition de durée,
- **Subordination du crédit** : Le Crédit ne pourra être remboursé par la société AV HOLDING à la Société GROUPE PAROT que sous condition qu'il ne reste plus aucune somme due (au titre du principal, intérêts, et, s'il y a lieu, intérêts de retard, indemnités, commissions, frais et accessoires) par cette dernière au titre du crédit souscrit auprès d'ODDO BHF conclu le 20 novembre 2018 (prêt numéro 1983), modifié par avenant n°1 en date du 6 janvier 2021 et des autres Crédits AV Holding. Nonobstant le terme fixé à l'article 4.1 ci-dessus, le terme du présent Crédit sera prorogé jusqu'au remboursement complet par l'Emprunteur de toutes sommes qui leur serait dues au titre des Crédits Prioritaires.

- **Prêt par la Société SA GROUPE PAROT d'une part sociale au sein de la société SCI B2P au profit de la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL**
(Décisions du CA du 26/10/2021)

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT, agissant en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et en qualité de Gérant de la SCI B2P (société civile dont la part fait l'objet du prêt), et de Directeur Général de la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL (société bénéficiaire du prêt de part sociale)

Objet de la convention :

Conformément aux dispositions de l'article 1832 du code civil qui oblige les sociétés civiles immobilières à détenir au minimum deux associés, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2021, la Société GROUPE PAROT a prêté une part sociale numérotée 80 de la société **SCI B2P**, société civile immobilière au capital de 400,00 euros, dont le siège social est sis ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 441 803 236, au profit de la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

Le contrat de prêt a été conclu aux conditions suivantes :

- 🏠 **Prêteur** : SA GROUPE PAROT
- 🏠 **Emprunteur** : SAS PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, filiale détenue directement à 100 % par la SA GROUPE PAROT
- 🏠 **Objet** : prêt par la société GROUPE PAROT d'une seule part sociale numérotée 80 lui appartenant au sein de la société B2P
- 🏠 **Durée du prêt de part sociale** : indéterminée, à compter de la signature de la convention,
- 🏠 **Conditions de dénonciation** : par tout moyen et, notamment, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par l'une ou l'autre des parties. La dénonciation interviendra à la date de première présentation.
- 🏠 **Le contrat de prêt est consenti gratuitement.**

Conventions antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L225-40-1 du Code de Commerce, nous vous avisons que le Conseil d'Administration de notre Société a procédé lors de sa délibération en date du 31 décembre 2021 à un examen des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues et autorisées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- **Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI 33**
(Décision du CA du 10/09/2020)

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT, agissant en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI 33.

Objet de la convention :

Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020, la société SCI 33, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à la société GROUPE PAROT, la sous-location des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- **Désignation des Locaux** : les locaux comportent une surface globale de 243 m², au 1^{er} étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- **Durée** : ferme de 6 mois du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, soit pour la durée restante du crédit-bail, soit jusqu'au 31 mars 2021, *prolongée tacitement*.
Il est précisé que la société SCI 33 est devenue propriétaire des locaux susvisés suivant acte authentique de levée d'option en date du 10 mai 2021, reçu par Maître Romain MOLES, notaire à LARCHE (19). Conformément aux dispositions des articles L.145-1 et L.145-5 al. 2 du Code de commerce, la location initiale conclue avec la SCI 33 a été prolongée tacitement depuis la levée d'option, et est désormais soumise au statut des baux commerciaux. Une régularisation contractuelle, avec la mise en place d'un nouveau bail commercial entre les Parties sera effectuée au cours du premier trimestre 2022.
- **Loyer 2021** : 2 033,71 € HT mensuels, soit 24 326,13 € HT annuels,
- **Indexation** : à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence : l'ILC 1^{er} trimestre 2020, valeur 116,23,
- **Dépôt de garantie** : 4 050,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

- **Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI RUE DE FIEUZAL** (*Décision du CA du 10/09/2020*)

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI RUE DE FIEUZAL.

Objet de la convention :

Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020, la société SCI RUE DE FIEUZAL, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à la société GROUPE PAROT, la sous-location des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- **Désignation des Locaux** : les locaux comportent une surface globale de 130 m², au 1^{er} étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 3 975 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 188 et 195, Section AM n° 240
- **Durée** : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2020 pour se terminer le 30 septembre 2030,
- **Loyer 2021** : 1 083,33 € HT mensuels, soit 12 999,96 € HT annuels,
- **Indexation** : à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence : l'ILC 1^{er} trimestre 2020, valeur 116,23,
- **Dépôt de garantie** : 2 166,66 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

- **Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec la société PAROT DIGITALS**
(Décision du CA du 10/09/2020)

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT DIGITALS.

Objet de la convention :

Dans le cadre de son transfert de siège social, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 septembre 2020, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Locataire-Principal des locaux, a consenti à la société PAROT DIGITALS, la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- **Désignation des Locaux** : les locaux comportent une surface globale d'environ 25 m², au 1^{er} étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- **Durée** : ferme de 6 mois du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, soit pour la durée restante du crédit-bail, soit jusqu'au 31 mars 2021. ***La location initiale conclue avec la SCI 33 ayant été prolongée tacitement, la sous-location l'est également. Une régularisation contractuelle sera effectuée au cours du premier trimestre 2022.***
- **Gratuité de la mise à disposition.**

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

- **Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES**
(Décision du CA du 10/09/2020)

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES.

Objet de la convention :

Dans le cadre de son transfert de siège social, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 septembre 2020, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Locataire-Principal des locaux, a consenti à la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- **Désignation des Locaux** : les locaux comportent une surface globale d'environ 38 m², au 1^{er} étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- **Durée** : ferme de 6 mois du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, soit pour la durée restante du crédit-bail, soit jusqu'au 31 mars 2021.

La location initiale conclue avec la SCI 33 ayant été prolongée tacitement, la sous-location l'est également. Une régularisation contractuelle sera effectuée au cours du premier trimestre 2022.

- Gratuité de la mise à disposition.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Sortie du champ des conventions réglementées

Néant.

3.5 ■ Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce, est présentée ci-dessous la synthèse des délégations en cours accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 25 juin 2021 relatives aux augmentations de capital :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et ou par incorporations de réserves, bénéfices ou prime	26 mois	4 500 000 € (1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers.	26 mois	4 500 000 € (1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	4 500 000 € (1 et 2) et dans la limite de 20 % du capital social par période de 12 mois ;
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidé en vertu des précédentes délégations	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux.	38 mois	5% du capital social

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérant au plan d'Epargne GROUPE.	18 mois	3% du capital social
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du capital social
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois

(1) Plafond commun déjà utilisé à hauteur d'un montant de 1 357 715,20 € au titre de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'occasion de l'introduction en bourse en octobre 2016.

(2) Mise en œuvre par le CA du 28/12/2017 : augmentation du capital social d'une somme de 1 200 000 € pour le porter à 7 398 515,20 € par l'émission avec suppression du droit préférentiel, de 750 000 actions ordinaires

3.6 ■ Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L225-102-1 al 1 du Code de Commerce, ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la Société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

	Rémunération fixe Brute	Rémunération variable annuelle	Rémunération allouée aux membres du CA	Avantages en nature
Alexandre PAROT Président Directeur Général Administrateur	273 724,64 € <i>Soit 193 724,64 € au titre de sa rémunération fixe brute et 80 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle accordée suivant AGM du 25/06/2021</i>	150 260,00 € <i>Soit 50 260,00 € (Solde 2020) Et 100 000,00 € (avance 2021)</i>	6 316,00 €	4 800,00 €
Virginie PAROT-GAUZIGNAC Directrice Générale Déléguée (démission 05/01/2021) Administrateur	58 200,00 €	23 100,00 €	6 316,00 €	47,50 €
Alain PAROT Conseiller du Président Administrateur	Néant	Néant	6 316,00 €	Néant
Marc De LAITRE Administrateur Indépendant	Néant	Néant	6 316,00 €	Néant
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ Administrateur Indépendant	Néant	Néant	4 737,00 €	Néant

L'Assemblée Générale réunie le 25 juin 2021 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2021, à une somme brute de 30 000 euros, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice en cours.

FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2021, l'assemblée générale en date du 25 juin 2021, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Président -Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- **Rémunération fixe** : Au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT, la somme de 193 724, 64 euros annuel brut ;
- **Rémunération variable / prime sur objectif** : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5 % de l'Ebitda tel qu'il ressort des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires, avec un montant plancher fixé à la somme de 130 000 euros et un montant plafond arrêté à la somme de 200 000 euros.
- **Avantages en nature** : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

3.7 ■ Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain

Recommandations du Code MiddleNext		Adoptée	Sera Adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
1. Le Pouvoir de "Surveillance"					
R1	Déontologie des membres du Conseil			X	
R2	Conflits d'intérêts	X			
R3	Composition du Conseil - Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X			
R4	Information des membres du Conseil	X			
R5	Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6	Mise en place des Comités			X	
R7	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8	Choix de chaque membre du Conseil	X			
R9	Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10	Rémunération des membres du Conseil	X			
R11	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R12	Relation avec les actionnaires	X			
2. Le Pouvoir Exécutif					
R13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14	Préparation de la succession des dirigeants			X	
R15	Cumul des contrat de travail et mandat social	X			
R16	Indemnités de départ	X			
R17	Régime de retraites supplémentaires	X			
R18	Stock-option et attributions gratuites d'actions	X			
R19	Revue des points de vigilance	X			

La société se réfère au code Middlednext téléchargeable sur le site : www.middlednext.com

La Société s'est inscrite dans une logique d'amélioration de sa gouvernance qu'elle veut permanente au regard notamment de ses perspectives de croissance et de son adaptabilité au code Middlenext. La Société apporte donc en suivant les éléments de réponse à sa mise en conformité avec les recommandations dudit code.

***R6** : En l'absence de comité d'audit et de comité des rémunérations, le Groupe est par ailleurs muni d'un comité exécutif restreint se réunissant au moins une fois tous les quinze jours, qui participe à la définition de la stratégie du Groupe. De plus, un comité d'éthique a été instauré dans le cadre de la loi Sapin II.*

***R8** : Cette disposition sera adoptée dès lors que la situation se présentera ;*

***R10** : L'assemblée générale a d'ores et déjà approuvé une enveloppe de jetons de présence versée annuellement ;*

***R14** : aucune réflexion n'a été menée à ce jour sur ce sujet compte tenu du contrôle de la Société par la famille PAROT étant rappelé que l'actionnariat actuel résulte d'une opération de transmission du contrôle menée en 2014/2015 au profit d'Alexandre PAROT et Virginie PAROT-GAUZIGNAC, tous deux également dirigeants de la Société. De plus, en cas d'indisponibilité du dirigeant, l'existence d'un comité exécutif et de deux administrateurs indépendants devrait permettre d'assurer une transition efficace ;*

***R15/R16/R17/R18** : A ce jour, aucun de ces sujets n'est d'actualité pour le Groupe. Si l'un ou l'autre le devenait, les recommandations seraient adoptées.*

Enfin, les dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce imposent, à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 %. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

Cette proportion ne pourra être inférieure à 40% à l'issue de la première assemblée générale appelée à statuer sur des nominations à compter du 1^{er} janvier 2020 dès lors que pendant trois exercices consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2017, la Société aura employé un nombre moyen d'au moins deux cent cinquante salariés permanents et aura présenté un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros, ce qui devrait être le cas pour le Groupe.

Toute nomination ou désignation en violation de ces dispositions et qui n'aurait pas pour effet de remédier à une telle irrégularité serait nulle. La Société entend se conformer à ces dispositions légales et se mettra en conformité avec la réglementation dès lors qu'elle sera concernée.

3.8 ■ Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale

Les dispositions du titre IV des statuts fixent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

3.9 ■ Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société

Les informations portant sur la structure du capital sont reprises dans le rapport gestion en article 1.15.

3.10 ■ Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique. A titre d'exemple, le Groupe PAROT, sur les directives des constructeurs FCA, FORD et MAZDA, prévoit la distribution et la réparation des véhicules électriques. Au jour de l'émission de ce rapport, 15 de nos concessions sont dotées de bornes électriques. Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.

3.11 ■ Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Néant.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Alexandre PAROT
Président du Conseil d'Administration